

*Rapport
de
développement
durable*

2022  **Dijon**



05 *Présentation
de la collectivité*

08 *Finalité 1
Relever le défi climatique*

53 *Finalité 2
Préserver la biodiversité, les milieux
et les ressources du territoire*

06 *La réalisation
du présent
document*

82 *Finalité 3
Améliorer la qualité de vie
et contribuer au bien être de tous*

07 *Les pictogrammes
des finalités et
des objectifs*

113 *Finalité 4
Développer la cohésion sociale
et la citoyenneté*

123 *Finalité 5
Favoriser les modes de production
et de consommations responsables*



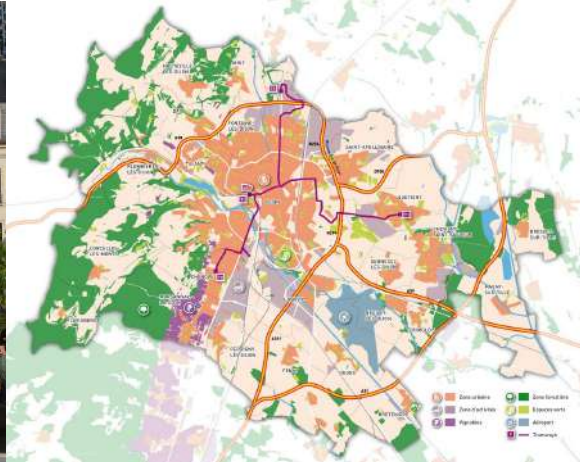
© David Vang



© Ville de Dijon



© Ville de Dijon



© Ville de Dijon



© Ville de Dijon



© Rozenn Kriebel



© Philippe Maupetit



© Brice Robert



© Ville de Dijon



© Perrodin



© Matthieu Aubert



© Ville de Dijon



© Jardin de l'Arquebuse



Présentation de la collectivité

Dynamisme et haute qualité de vie

La ville de Dijon, qui compte près de 160.000 habitants, est, au cœur d'une métropole de près de 260.000 habitants, la capitale de la grande région Bourgogne-Franche-Comté. Elle accueille la plupart des équipements et des services qui lui permettent de jouer pleinement son rôle de centralité : une gare TGV qui accueille plus de 20.000 passagers par jour, une université dont les effectifs ne cessent de croître (plus de 30.000 étudiants), un centre hospitalier universitaire qui se positionne parmi les 15 meilleurs de France, un parc des congrès et des expositions, une offre commerciale diversifiée, des équipements culturels et sportifs de premier plan, des quartiers d'affaires et des zones d'activités économiques en développement...

Ville d'art et d'histoire, Dijon renferme un cœur historique inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre des Climats du vignoble de Bourgogne. Ce secteur sauvegardé s'étend sur environ 100 hectares, ce qui en fait l'un des plus vastes de France. Il attire une clientèle touristique internationale croissante, séduite par un patrimoine bien entretenu (Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne, hôtels particuliers, églises, neuf musées et centres d'art...) et par ses atouts gastronomiques et viticoles (restaurants dont plusieurs étoilés, bars à vins, cavistes...). La

piétonisation des principales artères commerçantes du cœur de ville, notamment de l'emblématique place de la Libération, a permis d'améliorer la qualité de vie des chalands et des touristes. Elle est l'un des facteurs explicatifs de la relative bonne santé du commerce en centre-ville, qui affiche l'un des « taux de vacance » (ratio de cellules vides) les plus faibles de France. La présence d'un centre d'art contemporain d'envergure internationale signé de l'architecte japonais Shigeru Ban, Le Consortium, d'une salle de musiques amplifiées rénovée (La Vapeur), d'un Opéra reconnu d'intérêt national, d'un Zénith (le troisième de France par sa capacité, avec 9000 places), mais aussi d'un centre dramatique national et d'un centre de création jeune public unique en son genre (La Minoterie), contribuent à faire de Dijon une incontestable capitale culturelle. La Cité internationale de la gastronomie et du vin, qui a ouvert ses portes au printemps 2022, complète l'offre culturelle d'une ville dont le parc hôtelier, anticipant la hausse de la fréquentation touristique, s'est fortement développé et amélioré ces dernières années.

Les aménagements urbains, en particulier la création d'une dizaine d'écoquartiers sur d'anciennes friches militaires, industrielles ou hospitalières,

ont permis de faire augmenter la population sans réduire la qualité de vie des habitants. Dijon reste par exemple une ville verte, où de nouveaux parcs ont été créés (Arsenal, Hyacinthe-Vincent...) et où la biodiversité est, sous l'égide du Jardin des sciences et de la biodiversité, érigée en priorité. Ville à taille humaine, Dijon est appréciée à la fois pour sa qualité de vie et pour son dynamisme. Elle présente les atouts d'une grande ville, sans les inconvénients. La ville de Dijon veille en particulier à maintenir un haut niveau de service public : elle a fortement augmenté le nombre de places d'accueil des tout-petits, a entrepris un ambitieux programme de rénovation de ses écoles, soutient activement la vie associative et les initiatives citoyennes, favorise l'accès à la culture pour tous, facilite la pratique sportive amateur... Dijon plage, le concert de rentrée, les aménagements cyclables, la préservation de vastes espaces naturels à l'ouest de la ville, les festivités de Noël, le brunch des halles et les nombreux festivals tout au long de l'année sont quelques-uns des atouts de Dijon, ville dynamique et douce à vivre mais qui donne une grande place à la solidarité.



La réalisation du présent document

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à « présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux ».

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 précise le contenu du rapport qui doit comporter « au regard des cinq finalités du développement durable : le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. »

Ce rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est l'occasion pour la collectivité de présenter :

- les différents programmes, politiques et actions de développement durable mis en œuvre, leur état d'avancement et leur cohérence ;
- ainsi que les résultats et impacts de la politique de développement durable et ses contributions aux principaux enjeux nationaux (5 finalités du cadre de référence).

Ce rapport offre une approche transversale entre les cinq finalités en identifiant les interactions et les articulations entre les politiques publiques et en présentant dans quelle mesure les actions, programmes et politiques de la collectivité contribuent aux différentes finalités.

Il met en perspective, le bilan des actions de la collectivité et les options stratégiques retenues pour les années à venir et proposées dans la maquette budgétaire. Il doit servir de support au débat entre élus sur le cheminement emprunté par la collectivité vers un développement durable.

Une demande a été envoyée à tous les services pour recenser les actions.

Le service Écologie Urbaine de Dijon métropole et de la Ville de Dijon a synthétisé les informations recueillies et a défini, conjointement avec les services, les indicateurs pertinents devant être insérés dans le présent rapport.

Les illustrations, l'infographie et la mise en page ont été réalisées par le service Territoires et Projets du Pôle Urbanisme et Environnement de Dijon métropole.

Un comité de relecture (élus, directeurs de services, techniciens) a relu et apporté des corrections le cas échéant.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail transversal et partenarial permettant d'appréhender la politique globale de la collectivité et de mieux saisir ses engagements en faveur d'un développement durable.

De plus, parce que les actions de la collectivité sont certes locales, elles s'inscrivent néanmoins dans une dimension globale.

C'est pourquoi il a été décidé de présenter les actions sous le double prisme des 5 finalités du développement durable, détaillées ci-dessous et des 17 objectifs de développement durable (ODD) établies en 2015 (détaillées ci-après).



Les pictogrammes des finalités et des objectifs

Les 5 finalités de développement durable



Relever le défi climatique

1



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources du territoire

2



Améliorer la qualité de vie et contribuer au bien être de tous

3



Développer la cohésion sociale et la citoyenneté

4



Favoriser les modes de production et de consommation responsable

5

Les 17 objectifs du développement durable





Finalité 1 *Relever le défi climatique*



© Jardin de l'Arquebuse

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère est aujourd'hui une priorité mondiale reconnue par tous

La communauté internationale s'est réunie en décembre 2015, lors de la Conférence des Parties (COP21) à Paris, afin de renforcer les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette manifestation se devait de conduire l'ensemble des pays à signer un accord international de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord, ainsi historique, engage la planète entière vers un objectif commun et solidaire.

À l'échelle de la France, la loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte réaffirme les engagements énergétiques et climatiques de la France d'ici 2050 et fixe de nouveaux objectifs intermédiaires (2020 et 2030).

En tant que décideurs locaux, les collectivités ont une forte responsabilité en matière de lutte contre le changement climatique. Elles interviennent directement sur plus de 12 % des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) au travers de leur gestion des équipements, des services publics et de leur patrimoine. Elles peuvent donc agir directement sur la réduction des émissions de GES en opérant des choix énergétiques durables.





Finalité 1

Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Projet métropolitain

Dans la foulée de son changement de statut en 2017, Dijon métropole a élaboré son projet métropolitain.

Depuis maintenant 5 ans, ce projet guide et structure notre action, au service des habitants de ses 23 communes.

Développement du campus universitaire, rénovation urbaine des quartiers de Dijon et Chenôve, grand projet RESPONSE qui vise à faire de Fontaine d'Ouche un exemple européen de quartier à énergie positive, déploiement de l'application mobile OnDijon, projet alimentaire global, mobilité douces, reprise de la gestion de l'eau par une société d'économie mixte dédiée... autant d'exemples qui démontrent le dynamisme et la volonté d'entraînement du projet développé pour du territoire de la métropole dijonnaise.

Au regard des récentes évolutions sociétales et territoriales, après le renouvellement des conseils municipaux en 2020, il s'est avéré nécessaire, en 2022, d'actualiser le projet métropolitain afin de le stabiliser en consolidant ses orientations, et de l'amender pour l'adapter aux nouveaux défis.

La première série d'adaptations sera guidée par les exigences liées au changement climatique et à la transition écologique qui sera l'axe principal, la



©Ville de Dijon



colonne vertébrale de cette révision ; la récente reconnaissance par l'Europe de la candidature de Dijon métropole au projet « 100 villes neutres pour le climat et intelligentes à l'horizon 2030 » conforte cette ambition.

Le projet métropolitain sera également complété au regard des compétences nouvelles, en particulier dans le domaine social, transférées du département à la métropole à la fin du précédent mandat : elles ont désormais à se déployer pleinement.

Enfin, le projet métropolitain se doit d'être le socle solide d'un cadre contractuel entre l'État et les collectivités, favorable aux échanges et aux négociations à venir avec la Région, l'État, voire l'Union Européenne.

Cette révision du projet métropolitain est de nature à renforcer la cohésion métropolitaine entre les 23 communes et leurs habitants, pour tracer et garantir un destin commun, dans la fidélité à une histoire riche de 20 années de ce développement dynamique qui a hissé Dijon au rang des métropoles, grands territoires de vie et de développement.

Au-delà de la création et de la mise en route du Conseil de développement, il s'agit de faire de ce projet métropolitain un projet commun à tous ses habitants et acteurs, apte à éclairer les choix de chacun, au regard de sa possible implication dans la dynamique de développement et l'animation du territoire.

Enfin, la métropole souhaite saisir cette opportunité pour renforcer les liens et la coopération avec les territoires environnants.

Après une première phase d'échanges sur les enjeux, la concertation avec les intercommunalités voisines doit permettre à la métropole de renforcer ses coopérations dans un avenir qui la lie nécessairement aux autres, tout en contribuant à gommer certaines approches opposant trop souvent l'urbain au rural.

Cette première version du projet métropolitain révisé constitue le support d'un dialogue public avec les citoyens et tous les acteurs du territoire, afin de partager l'ambition et les priorités des orientations pour construire une trajectoire commune à l'horizon 2030.

UN PROJET RÉVISÉ QUI MET EN AVANT 3 ORIENTATIONS TRANSVERSALES MAJEURES :

LA MÉTROPOLE ANCRÉE DANS SON TERRITOIRE

Après une période qui a priorisé la structuration économique, urbaine et territoriale, il est désormais nécessaire de tisser l'ancrage territorial de ces actions. L'ensemble de nos politiques publiques sera réfléchi au regard des objectifs suivants : meilleure lisibilité des actions et des orientations, mobilisation de l'ensemble des acteurs de notre territoire, consultation du nouveau Conseil de développement, consultation des communes pour articuler les ambitions du projet métropolitain avec leurs propres projets, etc.

LA MÉTROPOLE DES TRANSITIONS

Dijon métropole

structure son projet autour de la transition écologique. Le climat et la biodiversité sont un défi majeur que nous devons appréhender avec une vision plus globale, de façon transversale à toutes nos politiques publiques : économie, urbanisme, aménagement et usage des sols, préservation des ressources (eau, énergie...), alimentation, transports, etc.

LA MÉTROPOLE DE LA PROXIMITÉ Cette proximité doit permettre une vision partagée de la métropole avec ses habitants et les acteurs du territoire. Il nous faut donc la faciliter en s'appuyant notamment sur le relais constitué par les communes membres. L'objectif est aussi d'améliorer la lisibilité pour les habitants des projets portés par Dijon métropole, en mettant en lumière ce qui les impacte directement dans leur vie quotidienne

LES AXES DU PROJET METROPOLITAIN 2022-2030 LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COHÉSION TERRITORIALE

- Lutter contre le réchauffement climatique et atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble des communes de Métropole
- Accélérer la transition énergétique du territoire métropolitain et construire un mix énergétique local, bouclier contre la volatilité des prix de l'énergie
- Amplifier les stratégies métropolitaines de mobilité durable - Adapter le territoire au changement climatique



Finalité 1

Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

- Offrir aux entreprises un cadre de développement économique réactif et attractif, notamment dans le domaine de la transition énergétique et numérique
- Porter une stratégie de transition alimentaire à l'échelle du bassin de vie

RENFORCER NOTRE IDENTITÉ À LA FOIS URBAINE ET RURALE POUR DYNAMISER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE

- Renforcer l'identité dijonnaise autour de la culture et du patrimoine, grâce à la force conjuguée des engagements métropolitains et communaux
- Poursuivre l'amélioration de l'équilibre des fonctions urbaines sur chaque partie du territoire : emploi, habitation, espaces verts, services
- Continuer notre stratégie ambitieuse d'un urbanisme maîtrisé pour rendre la ville accessible à tous, avec une meilleure répartition du logement social
- Renforcer le sentiment d'appartenance territoriale en amplifiant la coopération avec les territoires voisins et la mise en valeur des ressources humaines, patrimoniales, naturelles, économiques, universitaires
- Développer et promouvoir les atouts oenogastronomiques, culturels, patrimoniaux, naturels et sportifs de la métropole

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UNE MÉTROPOLE QUI ASSUME SON RÔLE DE CHEF DE FILE

- Consolider l'offre foncière et immobilière pour l'accueil des entreprises sur le territoire
- Animer et coordonner les acteurs des filières
- Valoriser, développer et promouvoir le potentiel universitaire et de recherche
- Poursuivre le développement par la transition écologique et énergétique
- Mobiliser les entreprises sur les grands projets qui deviendront progressivement de puissants moteurs économiques
- Développer le tourisme d'affaires, le tourisme vert et enrichir les loisirs de pleine nature
- Amplifier la stratégie internationale de développement

DIJON MÉTROPOLE, PROMOTEUR DES ALLIANCES TERRITORIALES

- Construire l'offre métropolitaine, identifier les services apportés réciproquement entre territoires voisins et communiquer sur cette offre
- Développer des stratégies communes autour des objectifs de transition écologique
- Partager et coordonner nos interventions au service des habitants, de tous les habitants
- Créer de nouvelles coopérations entre communes membres et être présent dans les territoires qui sollicitent la Métropole

INNOVATION ET MOUVEMENT : POUR IMAGINER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

- Viser un équilibre entre grands projets métropolitains et actions concrètes en proximité de l'habitant
- Coopérer avec l'enseignement supérieur pour favoriser un écosystème de recherche innovation
- Créer une identité métropolitaine pour une meilleure appropriation des citoyens et renforcer le sentiment d'appartenance
- Faire de OnDijon un dispositif plus proche et mieux compréhensible par les citoyens, dans le respect des engagements éthiques et de la vie privée
- Affirmer une métropole du « Care » basée sur la coopération, les réseaux et le partage de ressources

LA MÉTROPOLE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Construire avec les communes membres la politique sociale métropolitaine, en y associant les habitants
- Rendre les politiques sociales lisibles et accessibles pour les habitants
- Accompagner tous les habitants, et plus particulièrement les plus fragiles, dans les transitions environnementales et sociales



Atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050

Dijon métropole s'est engagée dès 2008 à faire de Dijon une référence écologique. Pour atteindre cet objectif, elle s'est lancée dans la réalisation d'un plan climat énergie territorial exemplaire dès 2010, devançant ainsi les obligations réglementaires et s'engageant déjà à respecter les objectifs fixés par l'Union Européenne des 3x20 : réduction de 20% les émissions de gaz à effet de serre, augmentation de 20% l'efficacité énergétique et atteinte de 20% d'énergie renouvelable dans le mix énergétique afin de s'inscrire dans les objectifs du facteur 4 : la division par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Parallèlement, Dijon métropole s'est engagée en 2012, dans une démarche de labellisation européenne visant à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques énergie-climat ambitieuses. Cette démarche, l'European Energy Award, est déclinée en France sous l'appellation Cit'ergie.

La Ville de Dijon a déjà obtenu le label Cit'ergie en 2013 et Dijon métropole en 2014.

De nombreuses actions ont été mises en place permettant d'atteindre les objectifs fixés : les réseaux de chaleur avec 70% ENR, l'ensemble des actions favorisant l'usage des TCSP et des modes actifs : 2

lignes de tramway, l'acquisition de 102 bus hybrides et de 5 navettes électriques, développement des pistes cyclables et de la piétonisation, mise en place d'une politique d'accompagnement à la rénovation de l'habitat ambitieuse, etc.

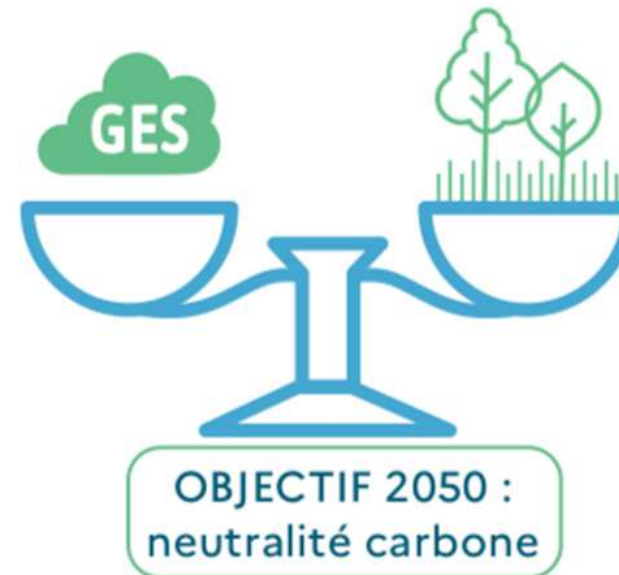
En Juin 2017, Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, s'est engagée dans la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial.

L'état des lieux montre qu'en 2016, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 11% par rapport aux émissions de 2010. Le secteur de l'habitat est pour sa part parvenu à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 19% par rapport à 2010 malgré une augmentation du nombre d'habitants et de

logements, le tertiaire a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 26%, les déchets de 18%, l'industrie de 5% et l'agriculture de 11%.

Seul le secteur des déplacements (personnes et fret) n'est pas parvenu à inverser la tendance, avec une augmentation de 5% des émissions de gaz à effet de serre depuis 2010, tendance que l'on retrouve au niveau national.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires. Ainsi, Dijon métropole s'est fixée comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.





Finalité 1

Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, il est proposé de fixer de nouveaux objectifs pour le territoire :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010,
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010,
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050.
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO₂

Cela se traduit par secteur par : (par rapport à 2010)

- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre

Résidentiel	- 99 %
Tertiaire	- 99 %
Transport	- 99 %
Agriculture	- 62 %
Déchets	- 46 %
Industrie (hors branche énergie)	- 91 %
- Une réduction des consommations énergétiques

Résidentiel	- 67 %
Tertiaire	- 42 %
Transport	- 57 %
Agriculture	- 30 %
Déchets	- 34 %
Industrie (hors branche énergie)	- 37 %

La mise en place du processus de labellisation Cit'ergie a permis, à Dijon métropole et à la Ville de Dijon, de poursuivre le travail de structuration de la stratégie énergétique et climatique de chacune des deux collectivités.

Depuis 2012, le fort processus de mutualisation interne de la plupart des services de la Ville de Dijon avec ceux de Dijon métropole, ainsi que des agents, dû à la fois par la prise de compétences nouvelles mais également par un souci d'efficacité et d'optimisation des moyens, permet désormais une labellisation commune Ville de Dijon/Dijon métropole.

Dijon métropole et la Ville de Dijon ont ainsi atteint la labellisation Cit'ergie en 2019 avec un score de 63,4%.

Des actions ambitieuses sont programmées permettant aux deux collectivités de s'inscrire dans les objectifs fixés dont les actions emblématiques telles que :

- la mise en application du PLUIHD,
- l'extension des réseaux de chaleur,
- la création d'une ferme solaire photovoltaïque sur l'ancien site d'enfouissement des déchets,
- la création d'une usine de méthanisation pour produire du gaz vert,
- la production d'hydrogène et le développement d'une flotte de véhicules hydrogène
- la poursuite de l'accompagnement à la rénovation thermique des logements du territoire.

Ces actions devront permettre non seulement l'atteinte des objectifs fixés mais tendre également vers l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050.

En 2022, Dijon métropole s'engage dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial, projet territorial de développement durable, véritable outil de planification à la fois stratégique et opérationnel de lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets.

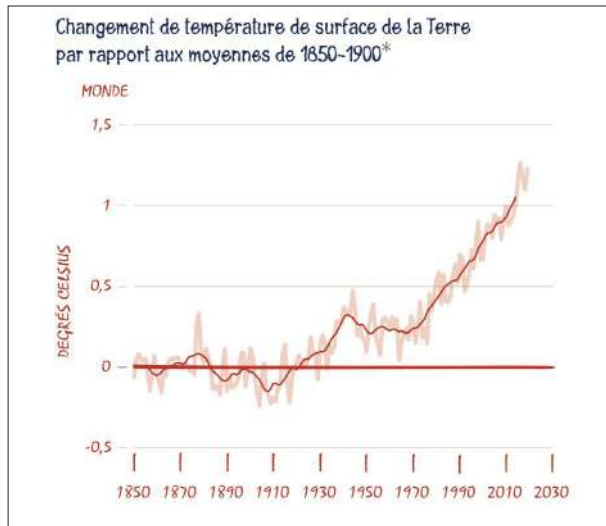
Compatible avec le Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Bourgogne Franche-Comté, il sera soumis à une évaluation environnementale conformément à l'article R22-17 du Code de l'Environnement.



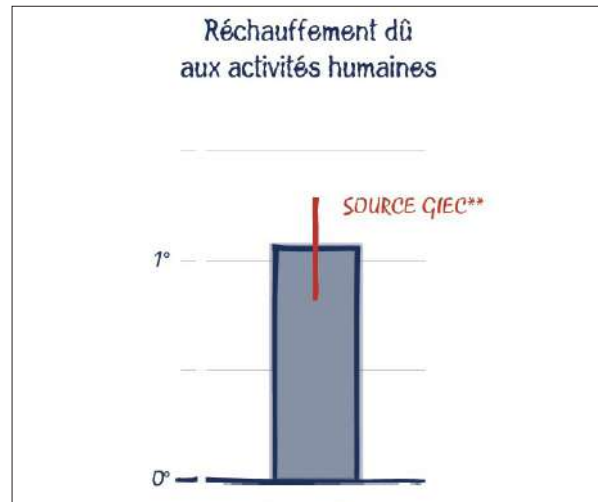
Comment évoluent les émissions de gaz à effet de serre en France et sur le territoire de Dijon métropole ?

La planète se réchauffe à cause des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont liés aux activités humaines.

L'influence humaine sur le réchauffement planétaire, du fait des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un fait scientifiquement établi, comme le démontre le 6^{ème} rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Elle est le principal facteur de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des extrêmes chauds et des pluies extrêmes, et contribue à l'augmentation des sécheresses. Le rythme d'élévation du niveau de la mer s'est accéléré.



La hausse de la température moyenne annuelle due à l'influence humaine sur le climat est amplifiée d'environ 40% au-dessus des continents (en moyenne +1,6° depuis 1850-1900 par rapport à la moyenne planétaire de 1,1°C). Elle atteint +1,7° en France métropolitaine (depuis 1900).



L'augmentation des températures moyennes et extrêmes est exacerbée par les effets d'îlots de chaleur urbain (eux-même amplifiés par la topographies des villes et les formes urbaines, les sources de chaleur locales (systèmes de chauffage, moteurs thermiques...) et certains matériaux de construction (béton, toits foncés..) qui stockent la chaleur diurne et la réémettent au cours de la nuit. Outre ses impacts sur les populations humaines, le réchauffement climatique provoque des changements majeurs sur l'ensemble des écosystèmes terrestres : démarrage plus précoce de la végétation (par exemple les vendanges depuis les années 1980 ont lieu en moyenne 18 jours plus tôt qu'il y a 50 ans), sécheresses (sous l'effet de la sécheresse, les sols argileux se rétractent puis gonflent en cas de fortes précipitations ou d'inondations, causant des risques de fissurations du bâti).

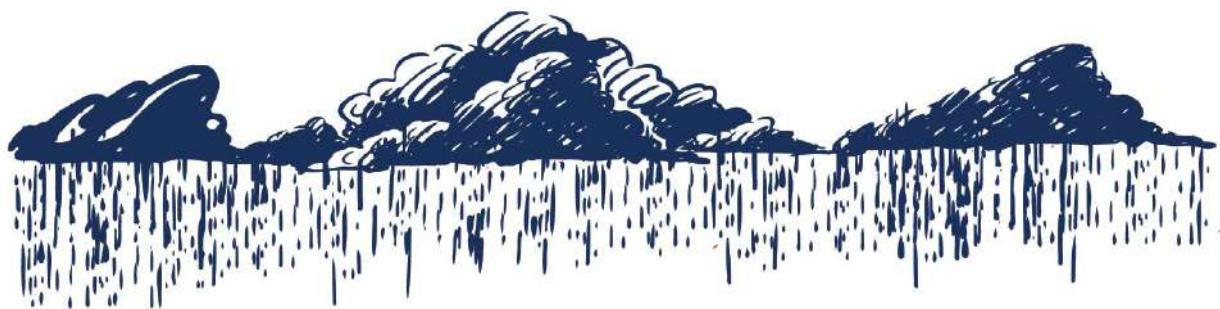


- Les extrêmes chauds s'accroissent en France comme dans le monde (sur terre et en mer) et sont exacerbés dans les villes (notamment la nuit) avec le phénomène d'îlot de chaleur, microclimat urbain au sein duquel les températures sont plus élevées. Ils entraînent une surmortalité lors des canicules prolongées.



Finalité 1

Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique



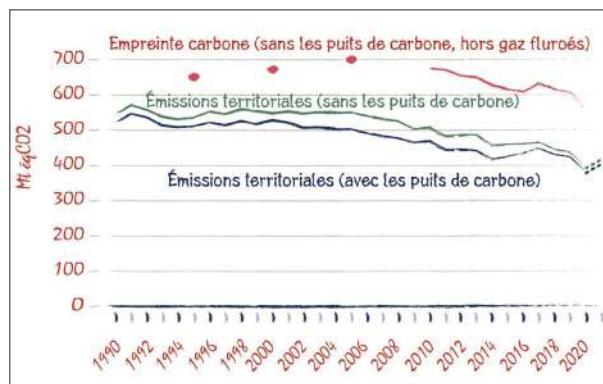
● Les pluies extrêmes s'intensifient dans de nombreuses régions du monde, notamment dans le sud-est de la France, et les risques d'inondation augmentent en conséquence. Ce type de sinistre entraîne de très nombreux dégâts qui se traduisent déjà par des montants d'indemnisation élevés.

Pour limiter les impacts de ce réchauffement, il faut atteindre le plus vite possible zéro émission nette de CO₂, et réduire fortement les autres gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote...) à l'échelle mondiale.

La France s'est fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à 2050 ; c'est-à-dire qu'elle vise zéro émission nette en 2050. Pour y parvenir, il faut réduire les émissions au maximum, et rehausser les puits de carbone (sols, forêts) pour absorber les émissions résiduelles.

Les émissions de gaz à effet de serre en France ont ré-augmenté d'environ 6,4% de 2020 à 2021 pour atteindre 418 Mt éqCO₂ (rebond partiel post-Covid19), mais restent 3,8% en-dessous de leur niveau de 2019, et 23,1% en-dessous de leur niveau de 1990.

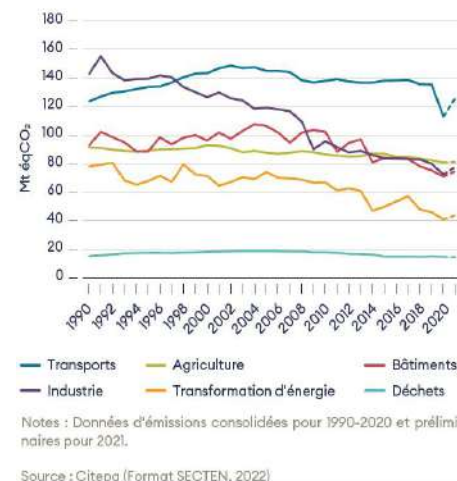
Le rythme de réduction estimé sur la période 2019-2021 (-1,9% par an) est proche du rythme observé sur la décennie 2010-2019 (-1,7% par an).



Les émissions territoriales et l'empreinte carbone de la France depuis 1990*

Rapportées à la population, les émissions de gaz à effet de serre de la France équivalent à 6,2 t_{éq} CO₂ par habitant en 2021.

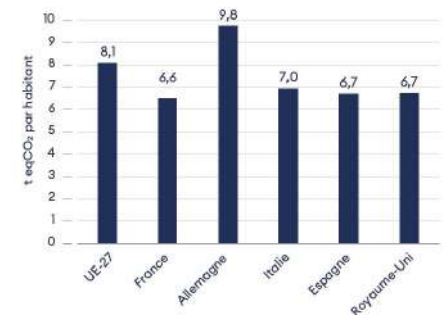
Évolution sectorielle des émissions de gaz à effet de serre de la France depuis 1990



Notes : Données d'émissions consolidées pour 1990-2020 et préliminaires pour 2021.

Source : Citepa (Format SECTEN, 2022)

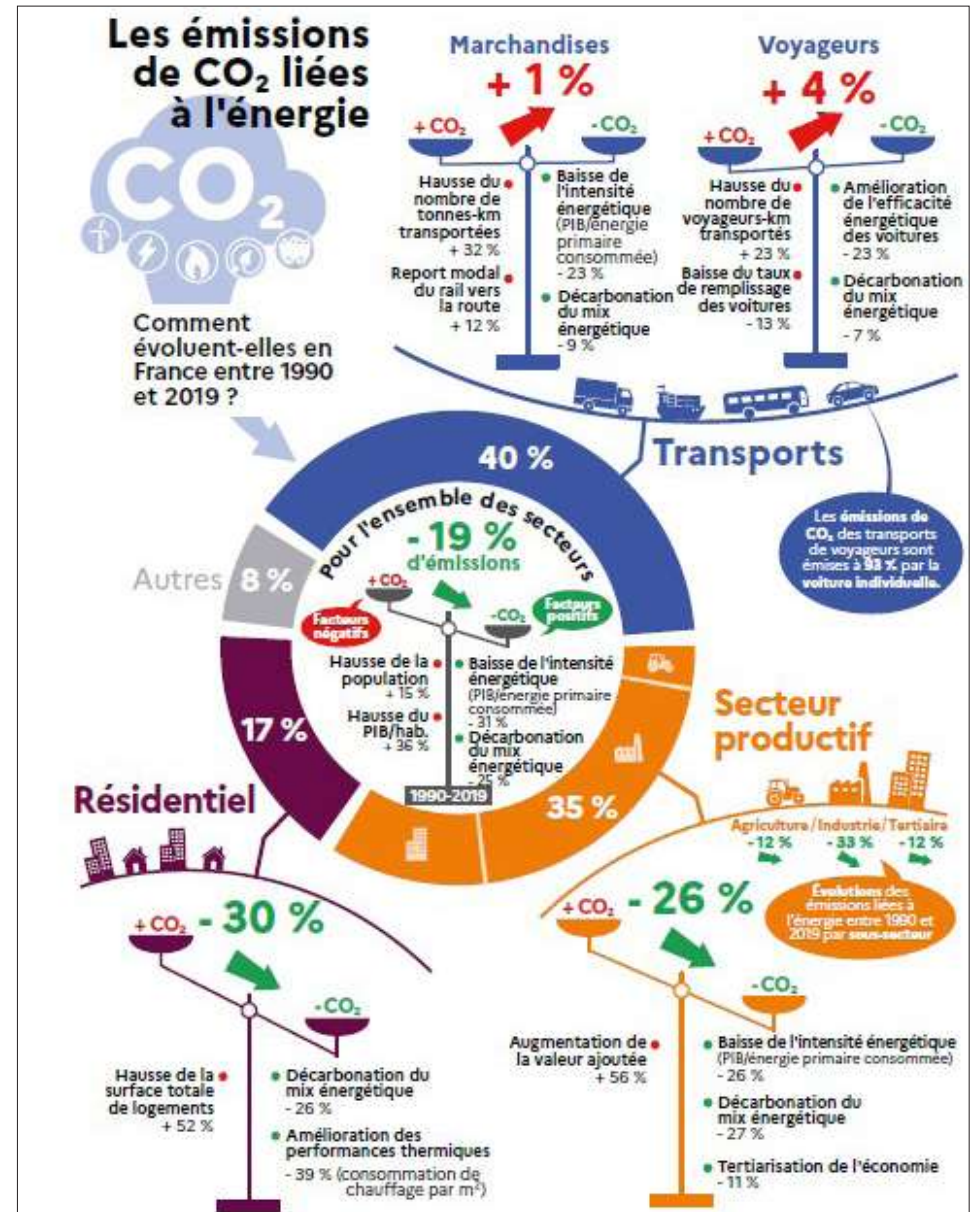
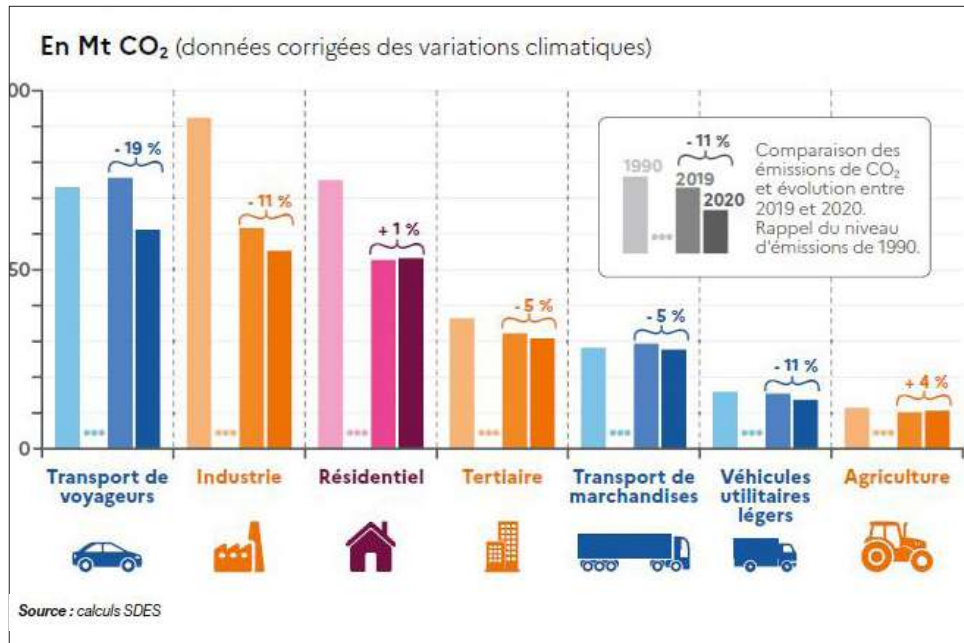
Émissions territoriales (tous GES) rapportées à la population en 2019 pour la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne et l'UE-27



Source : Agence européenne de l'environnement (mai 2021, format CCNUCC)



Émissions de CO₂ dues à l'énergie en 1990, 2019 et 2020





Finalité 1

Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Selon le 4^{ème} rapport annuel (septembre 2022) du Haut Conseil pour le Climat, chargé d'évaluer, en France, la stratégie du gouvernement en matière de climat, la provenance des émissions de gaz à effet de serre en France se répartissent comme suit :

Les transports restent le premier secteur émetteur en France, avec 30% des émissions territoriales. C'est le seul secteur où les émissions étaient plus élevées en 2019 qu'en 1990. La baisse récente des émissions reste à consolider. L'impact de la pandémie a engendré des changements de comportements importants qui pourraient influencer la trajectoire des émissions du secteur des transports : accélération forte de l'usage du vélo, usage accru de la voiture individuelle, baisse des transports collectifs, développement du télétravail. En 2021, des stratégies de décarbonation des transports ont été initiées mais elles ne sont pas encore opérationnelles. La part du marché des véhicules électriques continue à s'accroître, passant de 6% en 2020 à 9,8% en 2021, mais le déploiement des bornes de recharge présente un retard important.

Secteurs émetteurs en 2021



Source : Citepa, inventaire Secten, éd. 2022

*Les pourcentages sont arrondis au point le plus proche de leurs valeurs exactes disponibles dans le rapport annuel « Dépasser les constats, mettre en œuvre les solutions » www.hautconseilclimat.fr

Activités par secteur

Transports = 113 Mt éqCO₂



Finalité 1



Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Les émissions du secteur de **l'agriculture** représentent 19% des émissions territoriales. Elles diminuent de manière continue depuis au moins 2018 principalement grâce à la diminution de la taille du cheptel bovin qui émet du méthane (CH₄), à une diminution des engrais minéraux épandus qui se transforment en protoxyde d'azote (N₂O). Le financement pour le développement des cultures de légumineuses, lesquelles nourrissent les sols en captant l'azote atmosphérique, sont en augmentation.



Agriculture = 81 Mt éqCO₂



Les émissions de **l'industrie** représentent 19% des émissions territoriales et continuent de baisser, mais à un rythme ralenti depuis 2015.



Industrie = 78 Mt éqCO₂



Les émissions du **secteur du bâtiment** représentent 18% des émissions territoriales et continuent de baisser, surtout depuis 2015. Cette baisse s'explique surtout par une réduction structurelle de l'usage du fioul domestique (utilisé principalement pour le chauffage) et par l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments.



Bâtiments = 75 Mt éqCO₂





Finalité 1

Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Les émissions liées à **l'énergie** représentent 10% des émissions territoriales. C'est le seul secteur qui voit ses émissions diminuer plus vite que la trajectoire fixée par la SNBC jusqu'à présent.



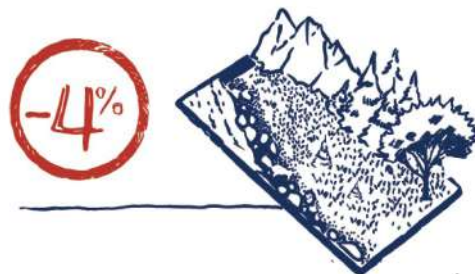
Transformation d'énergie = 44 Mt éqCO₂



Déchets = 15 Mt éqCO₂



Les puits de carbone des forêts, prairies, zones humides et produits bois, contrebalancent 4% des émissions nationales. La dégradation de l'absorption de CO₂ par les forêts métropolitaines entre 2013 et 2019 a été causée par une diminution croissante des arbres, une augmentation de leur mortalité (sécheresse, tempêtes, incendies, ravageurs) et un accroissement des prélèvements. Les puits nets observés depuis 2010 sont 60% plus faibles que ceux anticipés par la SNBC.



Puits de carbone

La lutte contre l'artificialisation des sols inscrite dans la Loi climat et résilience, permettrait de renforcer les puits carbone et constitueraient une avancée pour l'environnement.



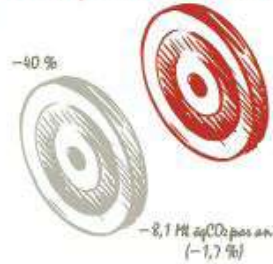
QUEL EST L'IMPACT DU RELÈVEMENT DES OBJECTIFS CLIMATIQUES EUROPÉENS SUR LA TRAJECTOIRE DES ÉMISSIONS DE LA FRANCE ?

La loi européenne sur le climat et le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » (Fit for 55) impliqueront une accélération sans précédent de la baisse des émissions en France dans tous les secteurs.

Le nouvel objectif européen pour 2030 est de réduire ses émissions nettes de **- 55 %** par rapport à 1990, au lieu de l'objectif antérieur fixé à -40 %. Le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » en cours de discussion décline cet objectif selon les grands secteurs émetteurs et par États membres. Ces décisions auront un impact sur la nouvelle trajectoire de réduction des émissions de la France. Elles induiraient ainsi :

- Un rehaussement de l'objectif de réduction des émissions à **- 50 %** en 2030 par rapport à 1990 pour les émissions brutes (contre -40 % actuellement), et -54 % pour les émissions nettes.

- 50 % pour les émissions brutes en 2030 comparé à 1990



-16 Mt éqCO₂ par an (-4,7 %)

-8,1 Mt éqCO₂ par an (-1,7 %)

- Un doublement du rythme annuel de baisse des émissions pour atteindre environ **-16 Mt éqCO₂** (-4,7 %) en moyenne sur la période 2022-2030, à comparer aux réductions annuelles observées de **-8,1 Mt éqCO₂** (-1,7 %) depuis 2010 et à l'objectif actuel de **-12 Mt éqCO₂** (-3,2 %).

- Des objectifs revus pour chaque secteur de réduction d'émissions pour 2030 par rapport à 1990, accompagnés de nouvelles règles, par exemple concernant le Système d'échange de quotas d'émissions (SEQUE).



La stratégie française de décarbonation, qui vise pour l'instant **-40 %** en 2030 pour ses émissions brutes, est en cours de révision afin d'intégrer ces nouveaux objectifs européens.

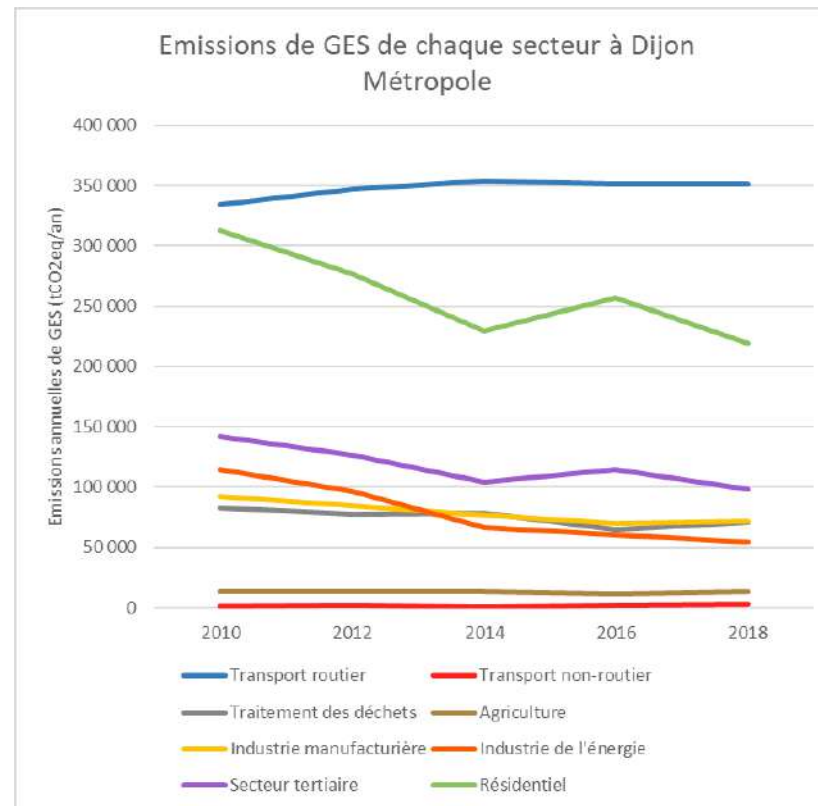
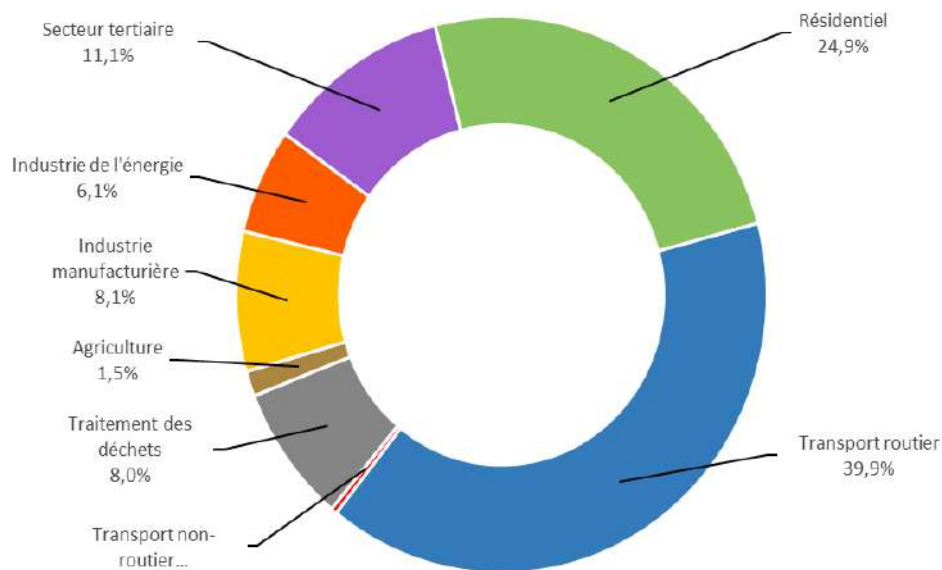


Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Comment évoluent les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Dijon métropole ?

1 - Répartition en 2018 des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de Dijon métropole

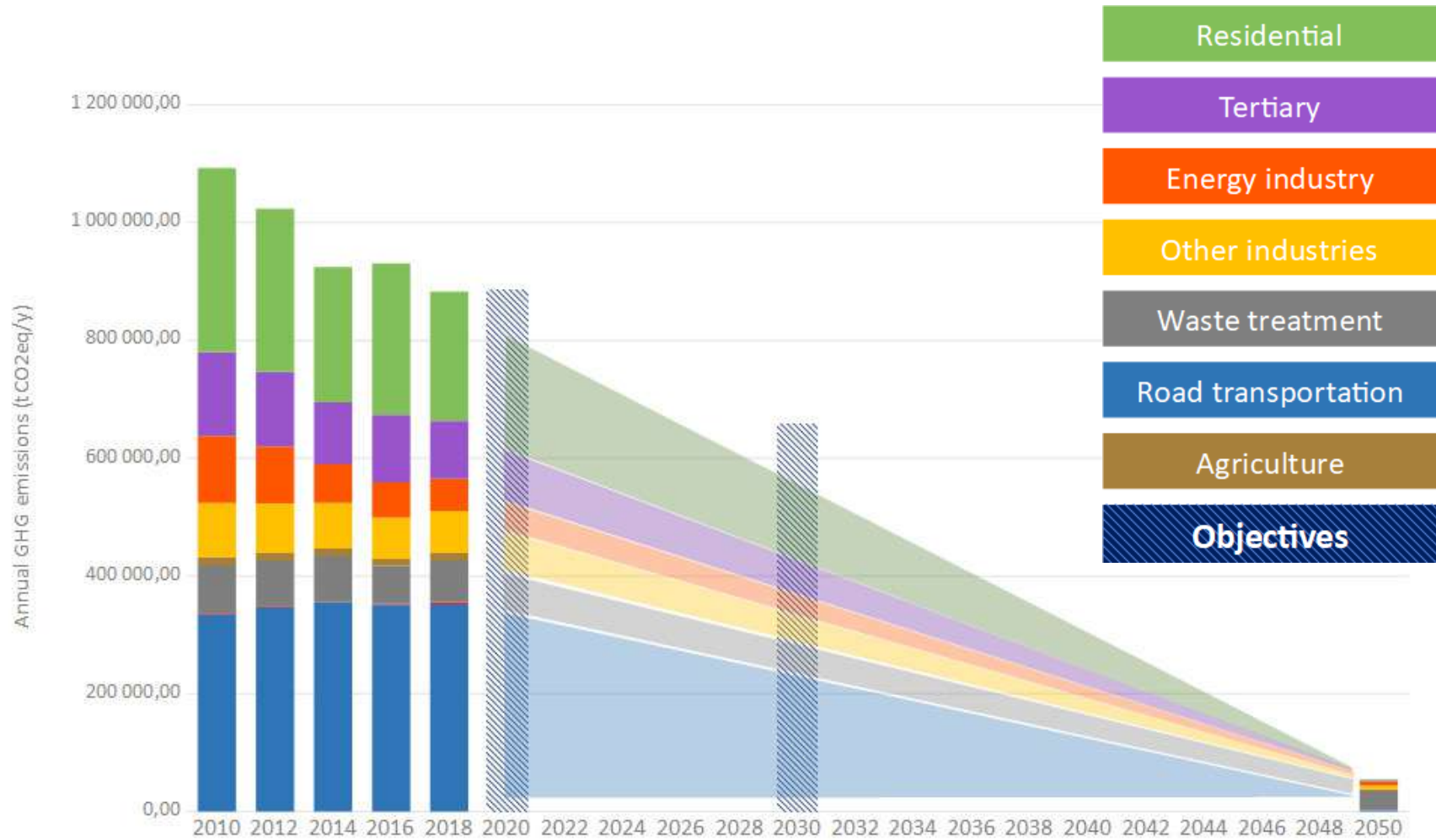
Emissions de GES à Dijon Métropole en 2018, par secteur



Transport routier	+5.3%
Résidentiel	-29.8%
Secteur tertiaire	-30.5%
Industrie manufacturière	-22%
Traitement des Déchets	-14%
Industrie de l'énergie	-52.7%
Agriculture	-2%
Transport non-routier	+105%



2 - Evolution des émissions de gaz à effet de serre par secteur et par objectifs, sur le territoire de Dijon métropole depuis 2010





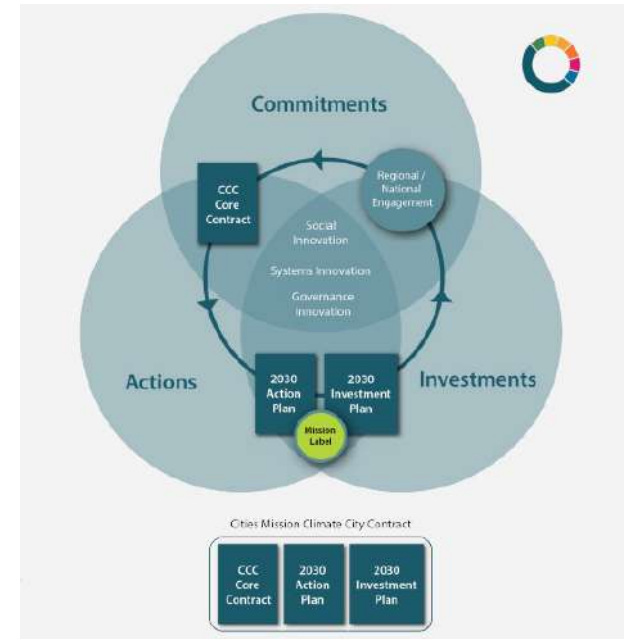
Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

100 villes intelligentes et neutres pour le climat d'ici 2030

La Métropole de Dijon a été sélectionnée pour faire partie de la mission européenne « 100 villes intelligentes et neutres pour le climat d'ici 2030 ».

Ce projet a pour objectif d'accélérer la transition écologique des villes en y associant l'ensemble des acteurs du territoire et en les fédérant autour d'un projet commun : réduire les émissions GES (gaz à effet de serre) afin d'être climatiquement neutre. Devenir climatiquement neutre signifie absorber, par des puits carbonés comme la végétation par exemple, au moins autant de CO2 que celui émis par le territoire.

La mission sera centrée autour d'un document appelé CCC « Contrat Climat de la ville », qui contiendra des engagements de la part de la métropole et des acteurs publics et privés pour agir sur le sujet du changement climatique, un plan d'action et un plan d'investissement pour financer la transition. L'idée est de co-construire tous ces éléments afin que tous les acteurs socio-économiques participent à mettre en place la trajectoire nécessaire pour effectuer la transition écologique en prenant des engagements concrets.



Projet **RESPONSE** - H 2020

RESPONSE, c'est quoi ?



C'est un projet d'une durée de 5 ans (2020-2025) qui s'appuie sur un réseau de 53 partenaires européens (issus de 13 pays différents) mais aussi locaux : universités, centres de recherche, entreprises et startups,

autorités publiques, agences locales de l'énergie. Dijon a un autre partenaire en la ville de Turku en Finlande avec laquelle elle a vocation à piloter le programme européen et devenir « villes phares » pour six autres villes européennes, dont Bruxelles. Ces autres candidates appelées à être "suiveuses" sont également subventionnées et devront dupliquer les solutions dijonnaises et finlandaises sur leur territoire.

L'enjeu pour toutes est de déployer des nouvelles technologies, ceci afin de faire émerger des îlots à énergie positive qui produisent en somme plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Journée RESPONSE avec le Consortium local – en septembre 2022, à la Maison Phare de Fontaine d'Ouche
© David Vong





Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Le projet RESPONSE fait l'objet de multiples présentations

Autour d'une déambulation en mars 2022, pour découvrir l'avancée des projets avec les élus et les services de la métropole_ © François Weckerle



Convention annuelle CMPE21 (Confédération Petites et Moyennes Entreprises) au Zénith_ © Bérénice Billoué

Présentation et visite du chantier par les élèves de l'école Buffon_ © David Vong



Journée des nouveaux arrivants à l'Hôtel de Ville_ © MFD

RESPONSE 2020-2025

Dans les villes européennes, 40% de l'énergie est consommée par l'utilisation des bâtiments (chauffage, eau chaude, électricité). La sécurité énergétique des villes passe nécessairement par l'amélioration des bâtiments de nos villes.

Dijon s'est engagée dans l'ambitieux projet européen RESPONSE : convertir un quartier existant en quartier à énergie positive, c'est-à-dire un quartier qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme d'ici 2023.

Pour atteindre cet objectif, il faut que les bâtiments consomment moins, et qu'ils produisent des énergies renouvelables. Pour cela, toutes les meilleures solutions doivent être mobilisées. Ainsi, l'électricité solaire sera produite sur les toits d'immeubles et d'écoles de Fontaine d'Ouche et le gaz sera progressivement remplacé par des sources renouvelables dans le chauffage urbain (bois local, déchets urbains, biométhane produit à partir des boues d'épuration). Afin de consommer moins d'énergie, les bâtiments seront rénovés, et des thermostats intelligents seront installés.

Les habitants de Fontaine d'Ouche sont invités à participer à ce projet, c'est pour cela que des ateliers ont été organisés depuis novembre 2021 auprès des habitants (Maison-Phare à Fontaine d'Ouche, centres de loisirs, démonstrations lors du Mois de l'Europe sur la place François Rude, et



même la Foire Gastronomique) mais aussi avec les élèves du primaire et du secondaire (par exemple, les élèves de l'école Buffon ont visité le chantier de leur école en juin 2022, et des ateliers ont été organisés au collège Bachelard et au groupe scolaire Saint-Joseph).

L'inauguration du quartier à énergie positive de Fontaine d'Ouche est prévue pour 2023, mais certains résultats sont déjà visibles : l'école Buffon à Fontaine d'Ouche a été entièrement rénovée pendant le printemps et l'été 202 ; elle accueille une structure de bois qui porte des panneaux photovoltaïques et projette une ombre rafraîchissante sur les salles de classe.

Par ailleurs, depuis juillet 2022, la plateforme citoyenne en ligne Civocracy ([Dijon métropole - Civocracy](#)) accueille tous les citoyens qui veulent participer à des discussions avec d'autres habitants concernés et proposer leurs idées pour l'avenir de leur quartier et de leur ville.

Enfin, du 25 au 27 novembre 2022 se tiendra un hackathon ouvert aux étudiants. Les participants auront 36 heures pour concevoir des prototypes de solutions techniques pour la ville intelligente et décarbonée de demain. L'annonce des résultats du concours et la remise des prix aux lauréats se déroulera le dimanche 26 novembre entre 12h et 14h

Pour retrouver l'actualité du projet RESPONSE, connectez vous sur Civocracy, où vous retrouverez la

gazette « Ca avance » spécifique à la transformation du quartier de la Fontaine d'Ouche est publiée tous les 3 mois.

RESPONSE c'est aussi un projet européen qui implique la jeunesse sur place et lors d'échanges internationaux

Des volontaires en service civique pour le projet RESPONSE

Un binôme de jeunes volontaires en service civique volontaire est en cours de recrutement ; ils seront chargés :

- de mettre en place des actions "coup de poing" et des défis de quartier pour entrer en contact avec les habitants au plus près de leur lieu d'habitation ou proposer des temps d'animation
- d'informer les habitants sur le projet de rénovation et ses impacts
- de les rassurer sur les améliorations prévues, les avantages que cela apporte sur leur quotidien; écouter leurs appréhensions et faire remonter leurs besoins;
- de créer des outils de communication clairs pour les habitants pour informer sur l'avancée de la rénovation du quartier

- de mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur la transition écologique, le développement durable et ses conséquences sur nos économies: des interventions sont prévues auprès des enfants sur le temps périscolaires et des habitants

Cette mission est proposée par Dijon métropole en partenariat avec Unis-Cité

Échange de jeunes volontaires européens

Dans le cadre du projet européen «RESPONSE», la ville de Dijon organise un échange de jeunes volontaires européens. Ce projet d'échange se fera avec plusieurs villes partenaires de RESPONSE, par le biais du dispositif Corps Européen de Solidarité.

Pour la première fois, la ville de Dijon va permettre à un jeune dijonnais de partir à Turku, pendant 8 mois, dès le mois de novembre 2022. Il rejoindra, là-bas, l'équipe des jeunes ambassadeurs finnois du projet RESPONSE.

Sa mission, intitulée «Participer aux animations de la ville de demain», se déclinera en plusieurs objectifs :

- participer à la mobilisation des citoyens pour des projets et événements structurants en écologie urbaine tels que RESPONSE,
- assurer le lien entre les jeunes ambassadeurs des projets de Dijon et Turku,
- mettre en place des outils de communication pour échanger avec les ambassadeurs du projet RESPONSE à Dijon.



Finalité 1

Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Grâce aux nouveaux modes de communication, telle que la visioconférence, il pourra partager son expérience avec les jeunes volontaires dijonnais, mobilisés sur des activités liées à l'environnement. Ce sera l'occasion aussi de faire connaître la ville de Turku et la Finlande aux dijonnais.

Réciproquement, la ville de Dijon accueillera dès janvier 2023, un ou une jeune de Turku pour une mission similaire autour de la mobilisation des habitants du quartier de Fontaine d'Ouche au sujet du projet RESPONSE.

Dès 2023, il est prévu d'organiser le même type de mission mais avec une autre ville partenaire de RESPONSE. Il s'agira probablement de Saragosse, en Espagne. Des candidats se sont déjà manifestés!»

#h2020response



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under Grant Agreement n° 957751.





RESPONSE : un échange Dijon/Bruxelles

Les villes de Bruxelles et de Dijon sont partenaires du projet européen RESPONSE qui vise à développer des quartiers à énergie positive dans les métropoles européennes.

La démarche innovante de ce projet en fait des acteurs à la pointe de la transition écologique et climatique.

Une délégation dijonnaise s'est rendue à Bruxelles pour échanger sur les expériences novatrices mises en place par chaque municipalité, dans les domaines aussi essentiels que les énergies renouvelables produites localement, les mobilités durables, la transition alimentaire ou la rénovation énergétique des bâtiments, les solutions basées sur la nature, l'économie circulaire, la gestion durable de l'eau et la valorisation des déchets, des priorités essentielles qui se retrouveront au cœur du nouveau Plan Climat de la Ville de Bruxelles ainsi que du prochain Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de Dijon métropole.

Les délégations ont également convenu de l'importance de la dimension sociale et citoyenne de la transition énergétique et veillent à construire leurs projets avec les acteurs locaux et les citoyens.

Dans le cadre du projet RESPONSE, Dijon métropole entreprend une rénovation écologique des

quartiers avec les premiers îlots à énergie positive dans le quartier de Fontaine d'Ouche, la plus vaste opération d'autoconsommation collective de France.

La Ville de Bruxelles souhaite développer le premier quartier à énergie positive de la Région Bruxelloise dans le quartier Nord.

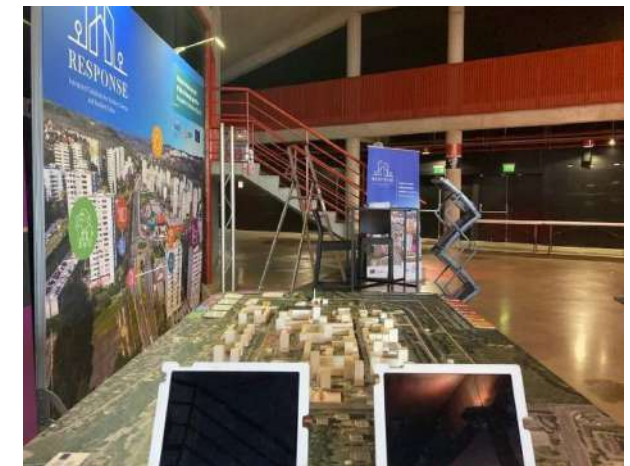
Bruxelles et Dijon sont engagées dans une bataille essentielle pour le climat.

Elles ont la volonté d'atteindre la neutralité climatique et aspirent à jouer un rôle moteur au sein de la mission de la Commission européenne « 100 villes neutres pour le climat d'ici à 2030 ».

Les deux métropoles, qui développent chacune de nombreux partenariats européens, ont convenu d'approfondir leur coopération et de soutenir leurs efforts mutuels.



Echange Dijon/Bruxelles_ © Ville de Dijon



Stand de Dijon Métropole au Zénith de Dijon lors de la convention annuelle de La CMPE 21_ © Ville de Dijon



Objectif 1 : Dijon métropole, un territoire engagé dans la transition écologique

Chaleur urbaine : s'adapter face au changement climatique

Dans la majorité des villes françaises et d'Europe, ni les centres urbains de l'époque moderne, ni les faubourgs de la révolution industrielle, ni les premiers pavillons individuels construits à l'entre-deux guerres, ni non plus les grands ensembles datant des Trente Glorieuses n'ont été pensés pour faire face à des températures élevées. Or, depuis les années 1970, le climat se réchauffe. Les vagues de chaleur et les canicules sont de plus en plus fréquentes, intenses, durables et précoces, intervenant en 2022 dès la mi-juin, un record ! Cette même période correspond à celle du « tout automobile » ayant facilité l'explosion de la péri-urbanisation. Par conséquent, l'étalement urbain a considérablement accru l'empreinte spatiale et l'intensité du phénomène d'îlot de chaleur urbain (ICU). Ce phénomène, qui correspond à un écart de température entre la ville et la campagne, se développe lors de nuits peu ventées qui font suite à de fortes journées ensoleillées, et disparaît au lever du jour. En ville, il exacerbe les effets du changement climatique dont notamment le risque sanitaire, à l'image de ce que nous avons connu lors de la canicule d'août 2003. La croissance urbaine actuelle et le changement climatique ne font donc pas bon ménage !

Les mécanismes à l'origine de l'ICU sont connus : moindre présence du végétal, faible présence

d'eau en surface comme dans le sol, stockage de la chaleur par les matériaux des bâtis, flux de chaleur anthropique (émise par les humains) et bâtiments limitant les écoulements d'air. Des moyens existent déjà pour limiter la chaleur en ville, comme les solutions dites vertes (nature sous toutes ses formes), grises (choix des matériaux et des couleurs, formes urbaines) et bleues (plan d'eau, brumisateurs, arrosage). Mais pour pallier le phénomène, l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation des villes sont deux vastes chantiers encore à engager.

Les avancées scientifiques récentes concernent la connaissance fine du climat urbain grâce au déploiement de réseaux de mesures denses (à Rennes, Toulouse, Dijon, ...), la caractérisation de la végétation urbaine (imagerie satellitale, LIDAR) et de la dynamique atmosphérique (modélisation), ainsi que la prise en compte des typologies d'occupation du sol et des ambiances climatiques associées avec les Zones Climatiques Locales (LCZ), <http://www.wudapt.org/lcz/>. Pour permettre le passage de la connaissance à l'action et ainsi réduire l'ICU, on peut envisager diverses pistes. Des ateliers et des campagnes de mesures participatives permettraient aux citoyens de s'emparer de ces questions, et d'acquérir une culture en climatologie urbaine. Pour chaque projet, des campagnes de mesures et des exercices de modélisation pourraient permettre d'évaluer les politiques publiques en termes de qualité environnementale, et de faire travailler ensemble les différents acteurs (collectivités, chercheurs, citoyens, entreprises, etc.). Enfin, Il faudrait

monitorer les températures en temps quasi-réel et à courte échéance pour réduire la vulnérabilité via des systèmes d'alerte locaux (en affinant par exemple les seuils et les déclenchements d'information ou d'alerte canicule à l'échelle des agglomérations). La construction d'atlas thermiques urbains et d'exercices de scénarisation urbaine par exemple à horizon 2050 pourraient également être utiles, pour évaluer l'évolution du climat en ville selon l'ampleur du changement climatique global, mais aussi les politiques locales d'urbanisation et d'aménagement des territoires. Enfin, tout projet d'aménagement urbain devrait intégrer le facteur climat en amont pour atténuer son impact thermique, voire constituer des îlots de fraîcheur.

Réseau météorologique MUSTARDijon : station de Port du Canal, Dijon, au sein d'une trame verte et bleue favorisant la fraîcheur en ville



Légende et crédit : CRC



A Dijon et sur les communes alentours, le réseau MUSTARDijon, créé en 2014 en partenariat entre des laboratoires de recherche de l'université de Bourgogne, la collectivité et l'ADEME, a été labellisé par l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS dans le cadre du Service National d'Observation Observil. La température est mesurée chaque heure dans près de 90 stations du type de celle de Port du Canal. Les données sont transmises en temps réel. L'objectif, dans le cadre du projet européen RESPONSE, est de rendre accessible en temps réel des cartes de températures élaborées à partir de ces stations.

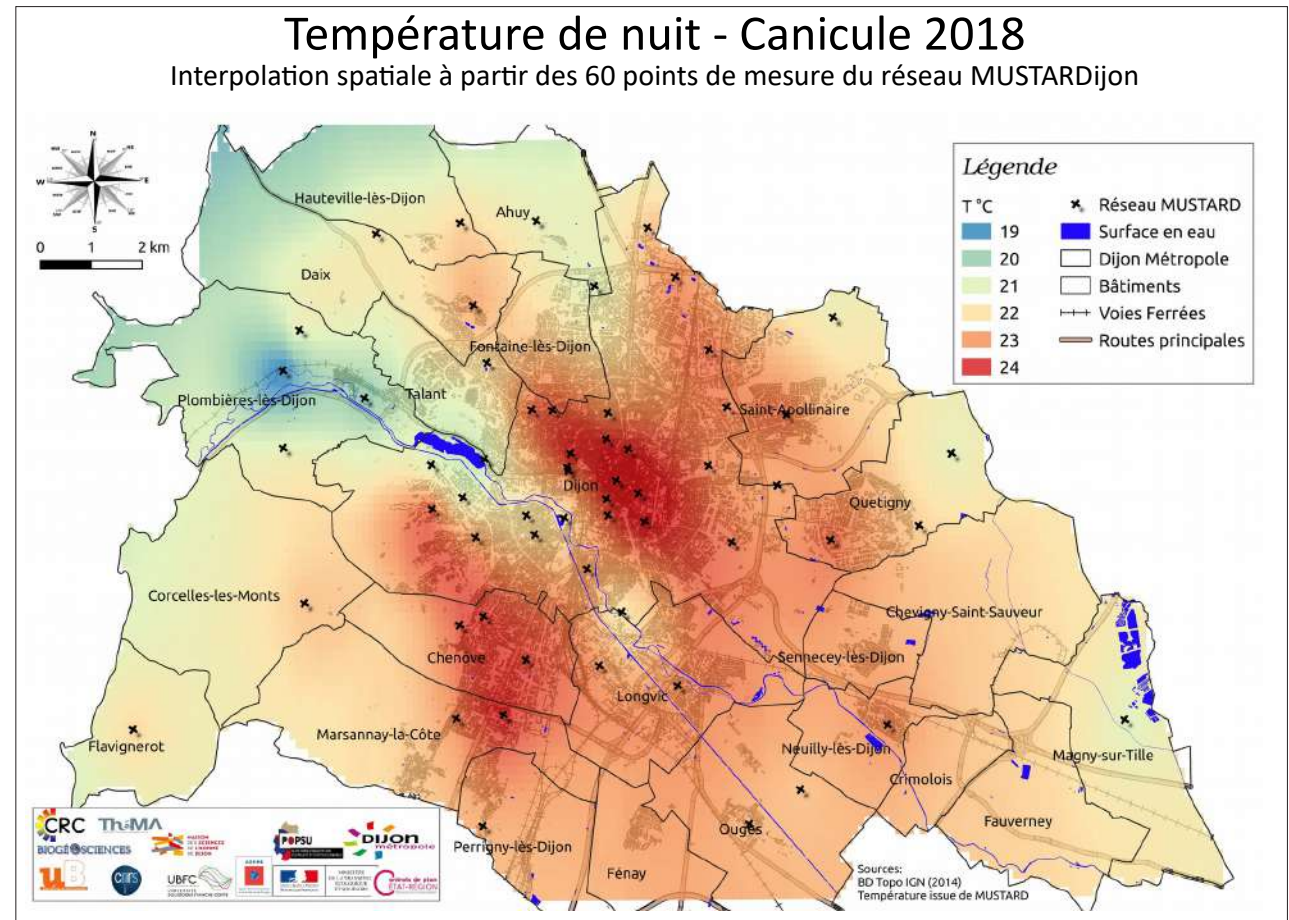
Lors des vagues de chaleur qui se sont succédé été 2022, quelques valeurs remarquables ont pu être enregistrées. Ainsi par exemple note-t-on à la mi-juin une vague de chaleur extrêmement précoce. Lors de l'après-midi du 18 juin, la température a atteint 33°C sur le plateau (Corcelles-les-Monts et Flavignerot), 35°C à 36°C en plaine comme sur l'intégralité de l'agglomération dijonnaise où elle a culminé à 37°C à la station située rue Chancelier de l'Hospital, station régulièrement la plus chaude de notre réseau.

Plus remarquables encore, les températures de soirée et de nuit. Lors de la nuit du 18 au 19 juin, la température n'est descendue qu'à 24°C en cœur d'agglomération contre 20°C à Magny-sur-Tille. Seule la station de Plombières-les-Dijon a vu la température passer sous la barre des 20°C. La nuit du 18 au 19 juin 2022 peut donc être qualifiée de « tropicale », au sens météorologique du terme, en plaine comme sur le plateau, en ville comme à la campagne, à la seule exception de la vallée de

l'Ouche. Les soirées des 18 et 19 juin, la température est restée supérieure à 30°C jusqu'à minuit sur la quasi totalité du réseau. Enfin, lors de la nuit du 19 au 20 juin, troisième nuit tropicale consécutive en ville, en cœur de ville, il faisait encore plus de 28°C à 5h du matin !

Auteurs :

Richard Yves, enseignant chercheur, Biogéosciences CNRS / université de Bourgogne
 Crétat Julien, post-doc, Biogéosciences CNRS / université de Bourgogne
 Pohl Benjamin, chercheur, Biogéosciences CNRS / université de Bourgogne





Objectif 2 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre, lutter contre la pollution de l'air

Eco-réhabilitations : Programmation 2021-2025 et modalités de soutien financier de Dijon métropole

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences :

- l'énergie à l'appui de ses deux réseaux de chaleur urbain bio-sourcés, de ses projets de centrale photovoltaïque, de méthanisation mais également du développement de la filière hydrogène ;
- la mobilité avec ses deux lignes de tramway, son réseau de bus hybrides performants et le renforcement de ses itinéraires cyclables et modes doux,
- mais également dans le cadre de la politique métropolitaine de l'habitat dont la feuille de route 2020-2030 a été adoptée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal-HD.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive.

Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

En construction, la Métropole a travaillé avec les maîtres d'ouvrage publics et privés pour généraliser dès 2010 les Bâtiments Basse Consommation (BBC).

A ce jour, sortent de terre les premières opérations labellisées Énergie positive Bas Carbone (E+ C-) préfigurant la future réglementation environnementale nationale (RE 2020) désormais applicable depuis le 01 janvier 2022.

S'agissant de la rénovation, la Métropole entend également poursuivre son soutien à la mutation du parc aux standards d'habitabilité, de confort, de sobriété énergétique et de qualité environnementale.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec ses partenaires dont la Région Bourgogne-Franche Comté, la Banque des Territoires, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens.

Concernant les logements privés, Dijon métropole s'est doté en 2016 d'un service dédié baptisé

« Rénovéco ». Ce service s'appuie sur un accueil unique labellisé France Rénov'. Il accompagne tous les porteurs de projet, propriétaires de maisons individuelles et copropriétaires en habitat collectif, et quels que soient leurs niveaux de ressources, dans la définition et la réalisation de leurs travaux. Les professionnels intervenant à chaque étape des projets sont parallèlement mobilisés afin de faire converger leurs offres de service avec les besoins tant quantitatifs que qualitatifs émergeant à l'échelle du territoire de la métropole .



S'agissant de l'habitat à loyer modéré, en matière d'éco-réhabilitation aux objectifs du Bâtiment Basse Consommation (BBC), les programmations 2010-2014 et 2015-2020 ont soutenu 94 opérations représentant 4000 logements.

A été mobilisé par Dijon métropole, un montant total de 9,8 millions d'euros de subventions représentant en moyenne 11 % des coûts prévisionnels. Cette dynamique, soutenue également par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Europe (FEDER 2014-



2020 axe 5), aura ainsi généré près de 85 millions d'euros de travaux (en moyenne 21 900 € par logement)

Les bailleurs sociaux se sont inscrits dans les dispositifs :

- CDC Habitat social : 16 opérations - 964 logements (24,09%)
- Grand Dijon Habitat : 24 opérations - 1 687 logements (42,15%)
- Habellis : 36 opérations - 570 logements (14,24%)
- Orvitis : 18 opérations - 781 logements (19,52%)

A hauteur de 2 961 logements (74% de l'ensemble de la programmation), les opérations ont concerné des ensembles locatifs situés au sein des quartiers relevant de la Politique de la Ville :

Le Mail à Chenôve – 344 logements ; Fontaine d'Ouche – 1 119 logements, Grésilles – 501 logements et Stalingrad - 40 logements à Dijon ; Le Centre-ville à Quetigny – 222 logements ; Le Belvédère à Talant – 735 logements.

La programmation de la période quinquennale à venir est engagée avec les bailleurs en partenariat avec la Région et en lien notamment avec la future génération des fonds européens (FEDER) et les autres financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, ...).

Cette programmation prévisionnelle porte sur l'éco-rénovation, a minima de niveau BBC, d'une quarantaine d'ensembles locatifs représentant près de 4 000 logements.

9 opérations s'inscrivent dans les projets de renouvellement urbain des quartiers Le Mail à

Chenôve pour un total de 1 336 logements (5 opérations – 376 logements) et Fontaine d'Ouche à Dijon (4 opérations – 960 logements).

Dans la suite des deux premières programmations, Dijon métropole a souhaité maintenir un soutien financier à hauteur de 2 000 € par logement.

Compte tenu des enjeux croisés en terme d'empreinte écologique, une prime, à hauteur de 500 € par logement est également instaurée (sur justification d'une inscription du projet dans les critères de l'économie circulaire (matériaux biosourcés et recyclables, ré-emploi, circuits courts d'approvisionnement, durée de vie des éléments, etc).

Pour rappel, l'effet-levier des concours financiers reste conditionné à l'engagement des bailleurs bénéficiaires à ne procéder à aucune augmentation du quittance pour la part de subventions allouées. Conjointement, Dijon métropole demande d'une part un accompagnement spécifique des ménages en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages et d'autre part, la formation de leurs agents de proximité permettant d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du ré-investissement patrimonial réalisé.

La transition énergétique des copropriétés représente également un axe structurant de la politique de l'habitat métropolitaine. Quantitativement, à l'échelle de la Métropole, on dénombre 76 700 logements en copropriété, ce qui représente 66% des 116 000 logements privés. Pour Dijon, cette proportion se monte à 78%, soit 54 500 logements.

Près de 70% de ces copropriétés ont été construites avant 1975 ce qui explique la prégnance particulière des enjeux d'amélioration de leur performance thermique.

A cet effet, Dijon métropole a mis en place un programme spécifique de Coaching Copro personnalisé » s'appuyant sur des conférences, des ateliers et des visites pour accompagner conseils syndicaux et copropriétaires dans le cheminement de leurs projets.

Lorsque cela est possible, le raccordement à l'un des deux réseaux de chaleur développés par la Métropole au titre de sa compétence Énergie, constitue un moyen efficace pour réaliser un changement vertueux de la source de chauffage.

Par ailleurs, cinq copropriétés, représentant 308 logements, ont voté courant 2021, la rénovation BBC de leur résidence. Le montant des travaux s'élève au total à près de 9,2 M€ (soit 29 600 € par logement). Ces copropriétés ont bénéficié du soutien financier conjoint de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de Dijon métropole tel que figurant dans le Contrat régional de développement 2018-2021 de la Métropole.

Ainsi, en complément des aides Anah « MaPrimeRénov' Copropriété » et des Certificats d'économie d'Énergie (CEE), ont été mobilisés près de 3,2 M€ de subventions.

D'autres projets, ralentis par la crise sanitaire liée à la COVID, sont en cours de consolidation et devraient se déployer à très court terme contribuant directement à la trajectoire Neutralité Carbone de notre bassin de vie.



Objectif 2 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Réaménagement de l'Axe Monge/Bossuet

Afin de renforcer le lien entre la CIGV et le centre historique, il est souhaité la revalorisation et la végétalisation de l'axe Monge/Bossuet, dont l'aménagement date d'une trentaine d'année.

Les enjeux :

- **Mettre en valeur et renforcer la liaison Cité internationale de la gastronomie et du vin** – Centre-ville - Godrans en cohérence avec le plateau piétonnier existant en aménageant l'axe Monge/Bossuet. Les mises en valeur des voies du centre-ville sont des atouts pour le cœur de ville et son attractivité commerciale et touristique ; Par ailleurs, cet aménagement participera à la notoriété de l'hôtel Bouchu d'Esterno, qui accueillera l'Organisation internationale de la vigne et du vin d'ici 2024, du parvis St Jean, des places Emile Zola et Bossuet.
- **Apaiser cet axe en favorisant les modes doux** : l'apaisement du tronçon Monge Bossuet contribuera à finaliser la liaison douce Sud/Nord de l'hypercentre et par extension la liaison avec la voie verte de l'Ouche et le sentier du Batier ;
- **Poursuivre l'apaisement du centre-ville tout en maintenant les usages essentiels de desserte du centre-ville** (réseau Divia et accès au parking Dauphine) ainsi que les activités (notamment livraisons et accès riverains) ;

- Développer des îlots de fraîcheur.

Le contexte :

L'axe Monge/Bossuet d'environ 650 m en plein centre historique, ponctué par des places emblématiques de la ville et un patrimoine remarquable (nombreux hôtels particuliers), est un axe principal de transit du sud à l'hypercentre (6700 véhicules/jour), peu confortable pour les piétons et les vélos et où la voiture et les espaces minéralisés tiennent une place importante. De même, le stationnement de surface bien présent est un sujet fondamental pour ce secteur qui est doté de 5 parkings en ouvrage à moins de 5 mn à pied

Au vu de ce contexte et de ces enjeux, la ville de Dijon et Dijon métropole ont décidé le réaménagement de cet axe. Une étude programmatique, architecturale et paysagère avec mission d'accompagnement et de conseil, a été lancée Été 2022. S'en suivront en 2023 les études de conception, les travaux étant prévus pour 2024.

Budget :

BP 2023 : 200 K€

BP 2024 : 5 M€



Vue en direction de la Rue Monge depuis la porte d'ouche
© Ville de Dijon



Vue en direction de Cité internationale de la gastronomie et du vin depuis la porte d'ouche _ © Ville de Dijon



Labellisation écoquartier Heudelet 26

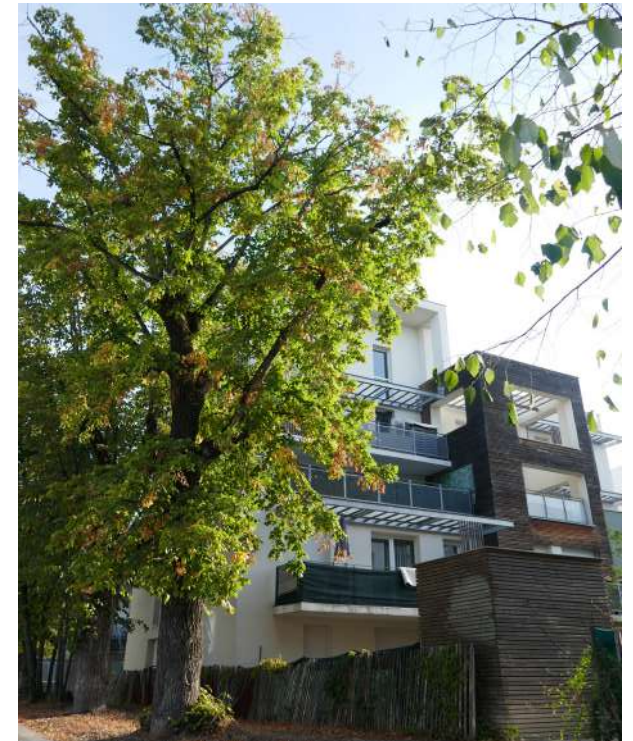
La candidature au label écoquartier du Ministère de la Transition Ecologique a été amorcée en 2021 suite aux échanges avec l'association d'habitants « Ecovivre à Heudelet ». Ces habitants souhaitent valoriser leur quartier et favoriser les aspects durables de leur environnement. Dijon métropole a accepté de piloter la labellisation de ce quartier en cours d'achèvement, avec l'association, cosignataire de la charte écoquartier. Dès lors, les candidatures aux 4 étapes du label sont élaborées en partenariat avec Ecovivre à Heudelet.

Après une première visite sur site de la DDT 21, en février 2021, et l'envoi de la première version des 20 engagements du label, rédigée par Dijon métropole et l'association Ecovivre à Heudelet, l'écoquartier a reçu l'étape 1 du label le 28 avril 2022.

Au vu de l'avancement de l'opération, quasiment livrée, il a été possible de postuler directement à l'étape 3 du label « écoquartier livré ». La candidature est en cours de préparation pour la commission de 2023. L'année 2022 est donc l'occasion de :

- valoriser les démarches déjà en cours, telle que la mise en place d'une charte d'engagement écoresponsable réalisée en partenariat avec les différents acteurs du quartier (associations, bailleurs, gestionnaires) ;
- trouver des processus pour améliorer le suivi

- de l'écoquartier (mise en place par exemple de capteurs de température) ;
- de développer des actions à venir qui consisteront à :
 - faire appliquer/vivre la charte Écoquartier ;
 - mettre en place des capteurs de température ;
 - s'engager dans une gestion écoresponsable des espaces verts environnants ;
 - restaurer l'hôtel à insectes.





Objectif 2 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du PLUiHD

Le PLUiHD définit les objectifs de la métropole en matière de développement d'ici 2030 ; il fait l'objet d'évaluations régulières afin de mesurer les résultats de sa mise en œuvre.

Afin d'en mesurer et évaluer les effets, des tableaux de bords, et indicateurs sont en cours de construction pour permettre la réalisation des bilans à 3 ans, et 6 ans :

- Tous les 3 ans : analyse des résultats de l'application des dispositions relatives à l'habitat au regard des objectifs prévus à l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation
- Tous les 6 ans : analyse des résultats de l'application des dispositions relatives aux transports et aux déplacements au regard des objectifs prévus aux articles L1214-1 et L.1214-2 du code des transports
- Tous les 6 ans : analyse des résultats de l'application du PLU au regard des objectifs visés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme.

Ces travaux s'inscrivent également dans la politique d'openData de Dijon métropole.



C. Axe 2 : Transition urbaine : ce qui doit être transformé, mis en œuvre				
Orientation 5: Les déplacements				
Maintenir des réseaux de transports collectifs attractifs et accompagner les transformations urbaines sur le long terme	Charges de trafic par mode sur les axes routiers, y compris les nouveaux axes créés	Efficience des axes routiers	Services circulation et transports de Dijon Métropole Fréquence annuelle	Données à récolter
Renforcer les mobilités actives et inciter à l'essor des mobilités partagées	Fréquentation des transports en commun	Productivité du réseau de transports en commun	Exploitant des services Fréquence annuelle	Données à récolter auprès des différents exploitants
	Linéaires de rues piétonnes et de zones apaisées	Mesurer les efforts fournis de réduction de l'utilisation des véhicules légers au profit des transports en commun et des modes doux (marche à pied, vélo, etc.)	Services de Dijon Métropole Fréquence annuelle	282 km d'aménagements cyclables
	Flux piétons et vélos sur les secteurs identifiés		Services de Dijon Métropole Fréquence annuelle	
	Nombre d'arceaux vélos		Services de Dijon Métropole Fréquence annuelle	2 630 arceaux
	Fréquentation du service DiviaVéloDi		Exploitant du service Fréquence annuelle	Récolter auprès de l'exploitant
Structurer le réseau routier au profit de déplacements plus durables	Fréquentation du service d'autopartage et nombres de stations		Opérateurs de services Fréquence annuelle	Récolter auprès de l'exploitant
	Vitesse des véhicules	Mesurer l'apaisement des circulations	Services de Dijon Métropole Fréquence annuelle	Pôles d'intermodalité: 3 parkings relais / Gare de Dijon-Ville Places Darcy et République
	Temps de parcours	Mesurer la fluidité des déplacements	Services de Dijon Métropole Fréquence annuelle	
Coordonner la	Fluidité du trafic	Mesurer la fluidité des déplacements	Services de Dijon Métropole Fréquence annuelle	
	la	Nombre de places de stationnement payant sur voirie et	Mesurer l'effort pour encadrer et optimiser le	Exploitant du service Fréquence annuelle

277

PLUI - HD DIJON METROPOLE / RAPPORT DE PRESENTATION TOME C / EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Extrait du document réglementaire du PLUiHD de Dijon



Le Parc Eiffel

Le Port du Canal désigne à la fois un vaste espace public, qui forme aux portes du centre-ville un poumon vert autant qu'un lieu de loisirs de plein-air très apprécié des dijonnais et du quartier/des quartiers qui l'entoure.

L'engagement d'une réflexion est lancé afin de renforcer son attrait dans une ambiance de «nature en ville».

L'aspect sommaire et vieillissant de certains aménagements, le potentiel d'usage des espaces publics du port et de son pourtour, l'appropriation des lieux par certains publics, les discontinuités avec les espaces environnants et l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin nécessitent une requalification du site, afin de mieux valoriser toutes ses potentialités et de résoudre les dysfonctionnements observés.

Ce réaménagement a pour ambition d'en faire un grand parc urbain qui portera le nom de Parc Eiffel ; il se situera à l'interface de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, de trois écoquartiers et du tissu urbain existant, susceptible d'accroître son rayonnement au-delà de l'échelle métropolitaine.

La fonction «port» conserve toute son importance et les thématiques liées au fluvial sous ses différents angles seront prises en compte.

Les enjeux et les objectifs de l'étude urbaine consiste à :

- Conforter le rôle de poumon vert du Port du Canal, pour en faire un réservoir de biodiversité au cœur de la maille verte et bleue ;
- Améliorer les connexions urbaines, en renforçant les liens visuels et fonctionnels avec les quartiers environnants, notamment la Cité internationale de la gastronomie et du vin, et avec les espaces publics périphériques du port, en particulier pour les modes doux ;
- Développer les usages conviviaux et inclusifs favorisant la cohabitation des publics, dans toute leur diversité sociale, générationnelle, géographique, ethnique... ;
- Rénover et renouveler l'image du Port du Canal et conforter son identité paysagère forte en s'appuyant sur les patrimoines déjà présents .



Durée d'action :
10 ans

Budget :
Étude urbaine : 63 K€
Enveloppe prévisionnelle travaux de la requalification 9 M€ TTC

- 2,5 à 3,5 M€ pour la tranche ferme (2023/2025)





Objectif 2 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Convention partenariat Dijon métropole et l'Association Atmo Bourgogne Franche-Comté (2022-2024)

Dijon Métropole adhère à l'association Atmo Bourgogne Franche Comté dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » et plus particulièrement de la lutte contre la pollution de l'air.

L'association Atmo Bourgogne Franche Comté réalise ses missions réglementaires de surveillance et de communication de la qualité de l'air définies dans l'arrêté d'obligation concernant les AASQA (agence agréée de suivi de la qualité de l'air), et développe des missions d'information, de conseil et un accompagnement des collectivités suite au décret concernant la qualité de l'air intérieur.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, Atmo Bourgogne Franche-Comté mettra par ailleurs en place des actions spécifiques sur les trois prochaines années selon 4 axes :

Un observatoire au service d'une métropole écologique

- Quatre stations fixes automatisées sont aujourd'hui déployées sur le territoire

métropolitain. Au regard de l'évolution du trafic suite au déploiement du tramway, la station Transvaal sera déplacée vers un nouveau site d'accueil à proximité de la LINO. Le dispositif se verra complété par les données issues des capteurs QAMELEO dont le déploiement a été financé par la métropole dans le cadre du projet POPSU.

- Cette production de données de qualité sur le territoire métropolitain est complétée par un outil de modélisation qui permet de mesurer finement la qualité de l'air à l'échelle de la rue ainsi que de faire de la prévision J+1.
- La production tous les deux ans du tableau de bord Energie-Climat du territoire : les données de production d'énergie renouvelable, de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.
- L'amélioration des connaissances par une expérimentation locale de micro-capteurs de pollens et le déploiement de l'étude nationale sur les écarts d'exposition aux pesticides des personnes vivant près ou éloignés des vignes.

Un observatoire pour répondre aux enjeux de qualité environnementale

- L'accompagnement à disposition une plateforme de modélisation permettant d'identifier les établissements publics les plus exposés aux concentrations de polluants atmosphériques, et un outil 3D à utiliser en amont de projets d'aménagement urbain pour analyser l'impact

de la forme, l'emplacement et la hauteur des bâtiments sur la qualité de l'air environnante.

- Perturbateurs endocriniens : Atmo BFC accompagnera Dijon métropole, et/ou les collectivités membres, dans les besoins de connaissance sur les perturbateurs endocriniens présents dans l'air ambiant et l'air intérieur.
- Une information et sensibilisation des citoyens renforcée : Atmo Bourgogne Franche-Comté fera profiter les dijonnais de toutes nouvelles actions / modules de sensibilisations en cours de développement, ou qui pourraient être développés dans le cadre de projet nationaux ou européens.

Une ville exemplaire et attractive

Atmo Bourgogne Franche-Comté apportera toutes ses connaissances, expertises et outils à l'élaboration du PCEAT et de la Zone de Faible Emissions-m.

Une ville intelligente sur la qualité de l'air et changement climatique

Déploiement d'actions dans le cadre de RESPONSE et EUCITYCALC

Le montant annuel de la subvention qui sera versée à l'association Atmo Bourgogne Franche-Comté pour les années 2022, 2023 et 2024 est proposé à hauteur de 160 000 €, respectivement 130 000 € pour le budget de fonctionnement et 30 000 € pour le budget d'investissement.

Objectif 2 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Surveillance de la qualité de l'air par station automatisée : un dispositif en évolution !

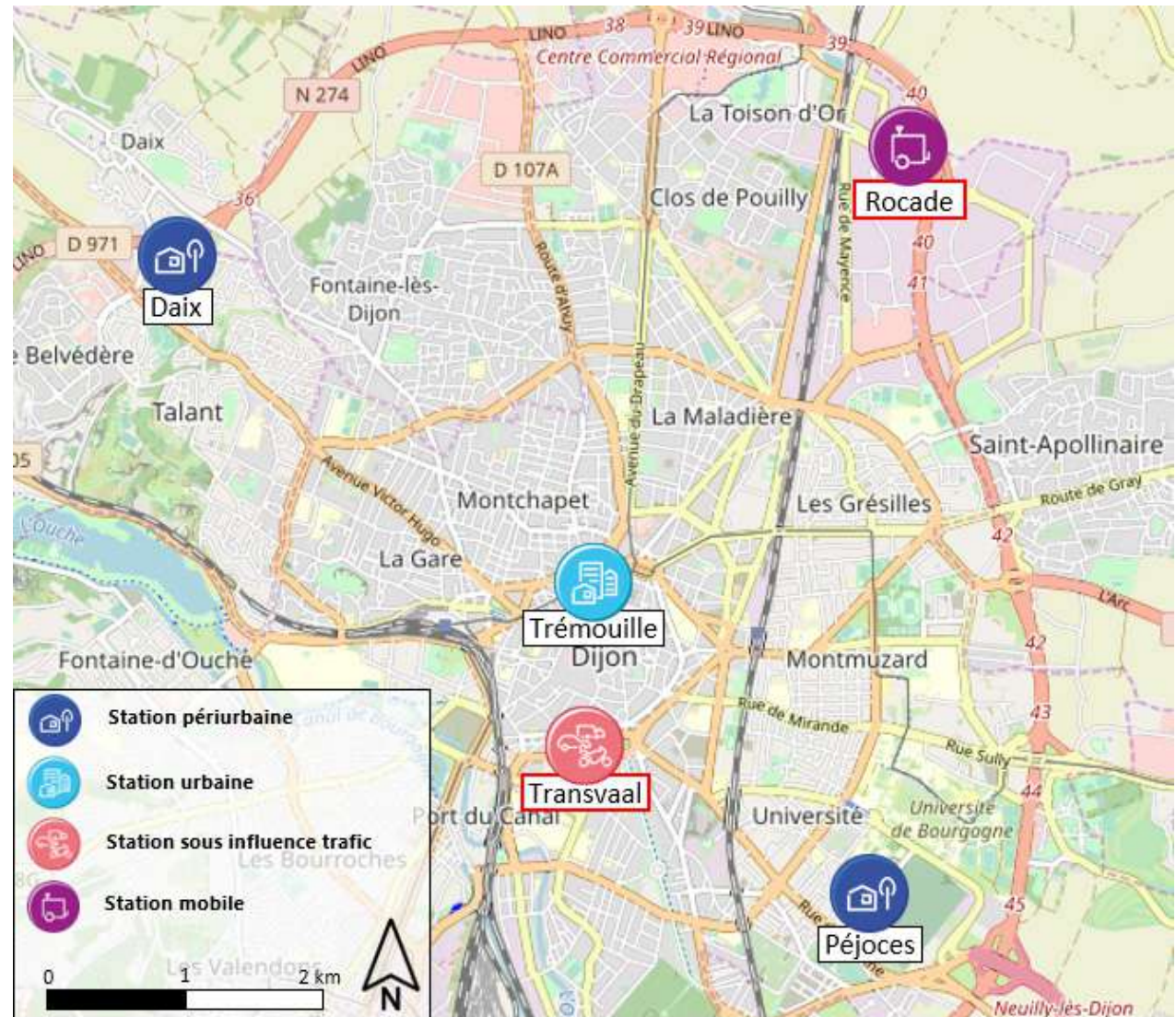
Dijon Métropole comptabilise à l'heure actuelle 4 stations de mesures fixes : deux stations périurbaines, Daix et Dijon Péjoces, une station urbaine, Dijon Trémouille, et une station urbaine sous influence trafic, Dijon Transvaal.

Cette dernière a pour objectif de fournir des informations sur les concentrations les plus élevées auxquelles la population résidant près d'une infrastructure routière est susceptible d'être exposée.

Cependant, lors d'une étude de qualité de l'air menée entre octobre 2019 et mars 2020 sur l'agglomération, il a été démontré que cette station ne représente plus les niveaux maximaux sur l'agglomération, et ne sont plus représentatifs d'une axe routier majeur tel que l'entend la réglementation.

En effet, suite aux modifications effectuées sur les réseaux routiers et de transport en commun, le flux quotidien de véhicules rue du Transvaal n'est plus aussi important que par le passé. Ceci a induit une baisse des niveaux mesurés en oxydes d'azote et en particules.

Il s'est donc avéré nécessaire de déplacer cette station.



Dispositif de mesure en fonctionnement sur Dijon Métropole



Finalité 1

Objectif 2 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre lutter contre la pollution de l'air

Atmo BFC a alors analysé les niveaux de polluants sur l'ensemble du territoire de Dijon Métropole, à l'aide de la modélisation fine échelle et de la mesure, en les croisant avec les comptages routiers.

Un site de mesure a été pressenti et testé durant plus d'une année: le site, dénommé provisoirement « Rocade », implanté le long de la voie Georges Pompidou.

En ce point, les teneurs en oxydes d'azote et en particules sont cohérentes avec les exigences qui incombent à la surveillance de la qualité de l'air sous influence de type trafic.

Ce site sera donc pérennisé et le déplacement officiel de la station se fera au 1er janvier 2023.

Auteurs :

Francis Schweitzer et Hélène Tissot – Atmo BFC



Dispositif de mesure sur la rocade – crédit photo : ATMO BFC



Objectif 3 : Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Centrale photovoltaïque

Sur une étendue de 16 hectares, une centrale photovoltaïque de 43 000 panneaux a été inaugurée à Valmy en 2021, dans l'agglomération dijonnaise.

Elle produira l'équivalent de la consommation électrique de 8000 personnes, soit environ 5% de la consommation des Dijonnais.

Cette implantation, sur l'ancienne décharge, à proximité du Parc Technologique de la Toison d'Or, sur lequel étaient stockés des gravats et des résidus de chantiers de construction et donc sur un terrain non agricole, constitue une réelle opportunité pour permettre une reconversion valorisante et qualitative du centre d'enfouissement technique.

La création de cette centrale émane de la collaboration entre EDF Renouvelables et Dijon Métropole ; Une convention « Ville Intelligente » a été signée le 2 octobre 2015 avec EDF, qui a étudié la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque d'une puissance totale de 16,5 MW.

EDF Renouvelables a dû attendre août 2016 et la publication d'un appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) portant sur la réalisation et l'exploitation de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, pour véritablement l'enclencher le projet. Les travaux ont commencé en septembre 2020.

Le centre d'enfouissement technique de Dijon-Valmy a été fermé et réhabilité par la métropole de Dijon au cours de l'été 2020.

Des solutions techniques innovantes ont été mises en oeuvre sur ce projet afin de s'adapter aux spécificités du terrain.

Ce dernier est enrobé d'une couche de protection pour éviter notamment des infiltrations d'eau qui passeraient à travers les déchets et se répandraient dans la terre. Il s'agit d'une couche hermétique qui préserve le sous-sol. Toute la subtilité de l'opération était d'installer des panneaux photovoltaïques sans perforez cette enveloppe car habituellement les panneaux photovoltaïques sont enfoncés à l'aide de piquets dans le sol pour les ancrer.

C'est une des prouesses de ce projet : tous les panneaux photovoltaïques sont posés sur le sol. Rien ne perfore la couche de drainage.



Crédit photo : EDF



► **4 700**
tonnes
de CO₂ évitées



Objectif 3 : Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Un réseau de chaleur exemplaire

La métropole dispose actuellement de deux réseaux de chaleur urbain concédés à Dijon Energies (Dalkia) et SODIEN (CORIANCE) qui distribue plus de 400 GWh de chaleur sur Dijon, Quetigny, Chenôve, Talant et Fontaine-lès-Dijon.

Les réseaux de chaleur, utilisant essentiellement la chaleur issue du bois et de la valorisation énergétique des déchets, constituent un formidable outil de décarbonation du territoire. L'utilisation de ces énergies renouvelables et le recours maîtrisé aux énergies fossiles permet d'amortir la forte hausse du gaz naturel constatée en 2021, le réseau de chaleur devenant ainsi un outil de résilience du territoire.

Des moyens de production modernes pour des réseaux de chaleur vertueux

Privilégier les énergies renouvelables et de récupération, tel est l'engagement de Dijon Métropole à travers le développement de son réseau de chaleur urbain.

Les sites de production utilisent des technologies innovantes tant sur le plan du rendement énergétique que sur le plan environnemental. Ainsi, quasiment 70% des réseaux est alimenté

par des énergies renouvelables grâce à ses deux principales sources de production de chaleur : les chaufferies biomasse et l'Unité de Valorisation Energétique. L'utilisation de la chaleur à partir de ces énergies renouvelables a permis d'éviter pour l'année 2021 environ 58 000 tonnes de CO₂.

- L'unité de Valorisation Energétique

L'Unité de Valorisation Energétique située au nord de Dijon et gérée par Dijon Métropole apporte environ 1/3 de la chaleur distribuée sur les 2 réseaux. La chaleur issue de l'incinération des déchets est récupérée au moyen d'échangeurs et distribuée aux abonnés par les deux délégataires.



Unité de Valorisation Energétique – Dijon Métropole

- Les chaufferies biomasse

Chacun des deux réseaux dispose d'une chaufferie biomasse récente dont l'approvisionnement vient de la filière bois locale dans un rayon de 100 km.



Chaufferie des Valendons - SODIEN



Chaufferie des Péjoces – Dijon Energies

Chaufferie des Péjoces – Dijon Energies

Le réseau dispose également de chaufferies gaz permettant de répondre aux demandes en chaleur des abonnés notamment en période de pointe. Il faut noter que le réseau SODIEN gère d'importants outils de cogénération gaz qui permettent de récupérer de la chaleur et en même temps de produire de l'électricité injectée localement sur le réseau.

- Principe des réseaux de chaleur

Le système de chauffage repose sur le principe d'un réseau souterrain qui véhicule de l'eau chaude à travers la ville. Alimenté par les moyens de production, le réseau distribue la chaleur aux bâtiments qui lui sont reliés : bâtiments publics ou privés, locaux d'entreprise ... Parmi les abonnés figurent le patrimoine bâti de la ville et de la métropole, le CHU de Dijon, le campus de l'université de Bourgogne, des logements de bailleurs sociaux (Grand Dijon Habitat, Orvitis...), des établissements scolaires, des immeubles privés.

- Des réseaux qui poursuivent leur extension en 2021.

Afin de répondre à la demande, les deux réseaux poursuivent leur développement en réalisant des extensions ou des branchements sur des canalisations déjà en place.

Le réseau géré par Dijon Energies s'est étendu de 2,3 km pour un total de 65 km, et dessert 32 nouvelles sous-stations soit au total 353 sous-stations desservis.

Le réseau géré par SODIEN s'est notamment étendu par la pose d'une canalisation de transport afin de relier le quartier de Talant Belvédère au réseau de chaleur. De plus, 20 nouvelles sous-stations ont été mises en place sur différents endroits du réseau notamment pour desservir la Cité de la Gastronomie et du Vin.

- Un réseau de chaleur exemplaire

Référence écologique en France et lauréate du label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », Dijon métropole s'est vue décerner, depuis décembre 2020 et encore cette année le label éco réseau de chaleur par l'association AMORCE pour les performances environnementales, économiques et sociales de ses deux réseaux de chaleur urbaine.

- Un mix énergétique protecteur

La proportion réduite d'utilisation du gaz naturel sur les 2 réseaux de chaleur permet de contenir la hausse des prix liés au cours mondial dans le contexte actuel de forte tension sur cette énergie. Comparativement à un chauffage entièrement au gaz naturel, le chauffage urbain coûtait en moyenne 20% moins cher en 2019 et cet écart est passé à 28% en 2021.



La biomasse représente également environ 1/3 de la chaleur distribuée.



Objectif 3 : Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Travaux de rénovation dans les piscines

• Piscine de la Fontaine d'Ouche

Inaugurée en 1975, la structure fait progressivement peau neuve. Après la rénovation du système hydraulique, celle de la toiture ou encore des vestiaires, les travaux entrepris en 2016 se poursuivent pendant les vacances d'été 2022 afin d'améliorer les performances énergétiques, le confort acoustique et l'esthétique de cette piscine municipale.

Au programme, le remplacement du mur rideau vitré complet de la halle bassin et des centrales de traitement d'air des zones d'accueil et des vestiaires ainsi que celui du faux plafond et de l'éclairage du hall d'entrée.

• Piscine olympique

L'opération d'amélioration énergétique de la piscine Olympique de Dijon métropole se décompose en plusieurs items, eux-mêmes mis en œuvre sur une durée de 2 ans (2022 et 2023).

En 2022, les travaux porteront sur :

- La rénovation de l'éclairage extérieur du parking de la piscine en éclairage LED
- La rénovation de l'éclairage intérieur des halls bassins (hall bassin olympique, hall bassin d'apprentissage et hall plongée) en éclairage LED

- Le remplacement du poste électrique haute tension vers un modèle nouvelle génération générateur de faibles pertes électriques

- L'amélioration de la régulation de pilotage des ventilateurs des centrales de traitement d'air, et le remplacement de certains ventilateurs par des ventilateurs à moteurs économes nouvelle génération (fonctionnement par variation de vitesse et non plus en vitesse fixe)

L'ensemble de ces travaux, engagés sur l'année 2022, permettront une économie d'énergie estimée à 200 MWh par an d'électricité, représentant environ 7.5 % de la consommation globale électrique du site.

Partenariat :

Subvention Etat (DSIL) 224 198 €
Région BFC (106 000 € attendus)

Montant :

Dernière tranche de travaux s'élève à 840 000 €



Piscine de la Fontaine d'Ouche – ©DavidVong



Piscine Olympique – ©François Weckerle



Augmenter la valorisation énergétique tout en diminuant les gaz à effet de serre

Développer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation de matière est également une des ambitions réaffirmées par la loi AGEC, qui fixe un objectif de valorisation énergétique de 70 %.

Dans le même temps, le législateur a fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030, l'union européenne ayant même fixé un palier de réduction de 55 % d'ici 2030.

La collectivité souhaite diminuer de 34% les émissions de gaz à effet de serre entre 2021 et 2050 pour atteindre la neutralité carbone soit 42 396 tCO₂e à l'horizon 2050.

Or la gestion des déchets est un des principaux postes producteurs de gaz à effet de serre de Dijon métropole.

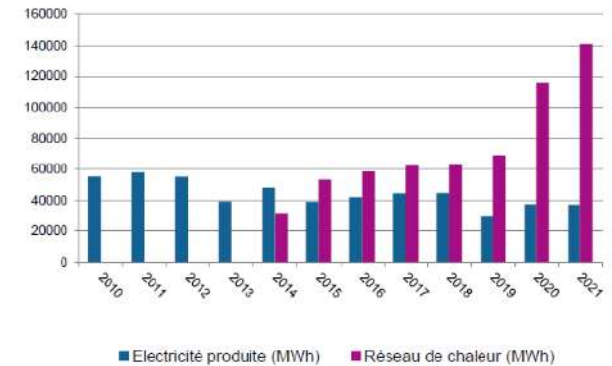
La juste sollicitation de cette filière, la réduction du contenu carbone de l'énergie produite par la production de chaleur et d'électricité lors de l'incinération des ordures ménagères sont donc primordiales pour atteindre le bon équilibre.

Les travaux engagés en 2019 à l'Unité de Valorisation Energétique ont permis d'augmenter considérablement la production de chaleur et donc de faire évoluer très nettement l'indice de performance énergétique en 2020 et 2021.

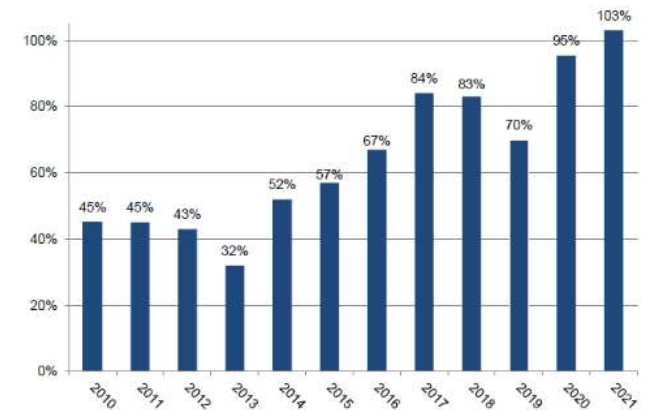
► **42 396 tCO₂e**
Objectif en tCO₂e que Dijon métropole s'est fixé à l'horizon 2050

► **70 980 tCO₂e**
Quantité de tCO₂e de Dijon métropole en 2018

Production d'électricité et de chaleur de l'UVE⁴



Indice de performance réglementaire Pe³



³ performance énergétique : Indice qui permet aux usines d'incinération de se comparer au rendement énergétique national, il équivaut au rendement énergétique de Valorisation Energétique



Objectif 3 : Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Programme « Ambition éducative 2030 »

La réussite éducative est une des grandes priorités de la municipalité. Depuis 2001, une politique ambitieuse a été conduite en faveur de l'éveil, de l'apprentissage, de l'ouverture et de l'épanouissement des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans.

La gestion efficace et volontariste du patrimoine scolaire fait partie intégrante des leviers d'action de la Ville de Dijon en matière éducative en ce qu'elle concourt à offrir aux professionnels et aux enfants un cadre d'apprentissage adapté, fonctionnel et confortable.

Au cours des vingt dernières années, la Ville de Dijon a consacré près de 65 M€ à la rénovation des groupes scolaires. Un niveau jamais atteint par le passé. Il s'agit aujourd'hui d'accélérer encore les investissements dans les dix prochaines années afin de disposer d'un patrimoine scolaire exemplaire à l'horizon 2031.

Un budget d'investissement d'un montant de 75 millions d'euros a été voté lors du conseil municipal de décembre 2021, avec pour double préoccupation d'améliorer le cadre de vie des enfants et de s'inscrire de façon très volontaire dans une démarche de transition écologique.

Au regard de l'envergure d'un patrimoine comptant près de 200 000 m² répartis dans 77 écoles, quatre grands axes structurants ont été définis :

Axe 1 : Opérations de suppression des préfabriqués : 33 M€ sur 10 ans

Après la suppression déjà réalisée de plus de 10 000 m² de bâtiments préfabriqués dans les écoles, six groupes scolaires (Marmuzots, Colombière, Larrey, Baker, Voltaire, Eiffel) comprennent encore des bâtiments en préfabriqués vétustes et énergivores, nécessitant une suppression, s'accompagnant de relocalisations dans les locaux traditionnels, ou de reconstructions.

Dès 2022, 1 M€ sera consacré à la rénovation de l'école Victor Hugo dont les bâtiments permettront, après d'autres travaux en 2023, d'accueillir confortablement les élèves de l'école maternelle Marmuzots dès la rentrée de septembre 2023.

Un bâtiment d'accueil pour les activités péri et extrascolaires sera entièrement rénové, et une extension des espaces dédiés à la restauration sera construite.

Plus largement, l'opération de suppression des préfabriqués mobilisera sur 10 années des crédits annuels variant de 1 à 8 M€ jusqu'en 2031, selon un planning fixant les priorités et plaçant notamment l'école Joséphine Baker dans une phase d'étude et de programme dès 2022.

Axe 2 : Opérations de rénovation et de modernisation des écoles : 28 M€ sur 10 ans

Cette enveloppe sera dédiée au programme d'entretien, de rénovation et de traitement énergétique des autres bâtiments scolaires, comprenant embellissements, rénovations, mises aux normes, améliorations thermiques entretien régulier et mise à niveau progressive des alarmes PPMS (Plan Particulier Mise en Sécurité).

Pour 2022, des travaux concerneront les groupes scolaires Buffon, Colette et Anjou dans le cadre du projet Response (hors coût des panneaux photovoltaïques qui devraient être implantés sur les groupes scolaires Anjou et Buffon), ainsi que les groupes scolaires Ouest, Alain Millot, Chevreur, Darcy, Plein Air, Valendons, Trémouille, Dampierre, Joséphine Baker ou encore Maladière.

Axe 3 : Opérations de traitement des cours et des abords : 10 M€ sur 10 ans

Cette enveloppe sera destinée au programme de désimperméabilisation et de végétalisation des cours, à la requalification des espaces de jeux et au réaménagement des abords des écoles qui le nécessitent.

Dans ce cadre, l'année 2022 sera marquée par la désimperméabilisation, le réaménagement et la végétalisation de deux premières cours d'écoles, à savoir celles des écoles élémentaires Nord et



Coteaux du Suzon (budget global prévisionnel de 600 K€ TTC, hors cofinancements).

Par la suite, l'année 2023 ciblera, parmi d'autres écoles, un traitement paysager et sécurisé sur les abords et les cours de l'école élémentaire Victor Hugo.

Par ailleurs, la mise en place d'une démarche participative, via des appels à projets auprès des établissements scolaires et des accueils de loisirs, sera engagée en vue de permettre la réalisation de diverses actions à vocation environnementale dans les établissements (à titre d'exemple : installation de carrés potagers, aménagement d'espaces sauvages ou d'espaces pour « l'école du dehors », installation d'équipements à visée éducative tels que composteurs, récupérateurs d'eau, etc.).

Une enveloppe spécifique de 100 K€ TTC sera allouée à cette ambition, dès le budget primitif 2022.

Axe 4 : Fonds d'innovation : 4 M€ sur 10 ans

La Ville de Dijon a la volonté d'une part d'accompagner des actions pédagogiques innovantes en mobilisant des investissements spécifiques et d'autre part d'accélérer l'usage du numérique dans les écoles. 170 K€ sont d'ores et déjà prévus en 2022 pour le déploiement d'équipements numériques.

L'année 2022 sera également consacrée au recensement des projets innovants des équipes éducatives afin de sélectionner les actions à accompagner dans ce cadre.

Prenant en compte l'ensemble de ces éléments, le montant de l'autorisation de programme serait fixé à 75 000 000 € TTC (montant arrondi) sur 10 ans à partir de 2022, en précisant qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle qui pourra être amenée à évoluer, au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Rénovation des sols et des murs du groupe scolaire Victor Hugo ©David Vong



Travaux de désimperméabilisation de la cour du groupe scolaire Nord – ©David Vong





Objectif 3 : Prioriser les économies d'énergie et valoriser les énergies renouvelables

Quartier à énergie positive, zoom sur la rénovation du groupe scolaire Buffon

La rénovation énergétique du GS Buffon s'inscrit dans une démarche globale de **quartier à énergie positive**.

La **rénovation énergétique** permet une **économie de 40%** de consommation. Le bois de la « canopée » provient du département du **Jura**. Il a été peint pour garder un aspect visible lorsque ce dernier vieillira naturellement. La canopée double la surface de panneaux solaires et constitue une **protection contre les fortes chaleurs**. Les murs extérieurs sont isolés en laine de bois.

A ce titre, le bâtiment est raccordé à un **réseau de chaleur** avec un fort taux d'énergie renouvelable. **30% de l'énergie** provient de l'**Unité de valorisation énergétique** (une interconnexion a été réalisée en 2020 pour alimenter le réseau de la Fontaine d'Ouche). 35% de la chaleur provient de la biomasse (local < 50 km). Le complément sera assuré par l'achat de bio-méthane et la mise en place de stockage thermique pour limiter les appels de puissance.

Le pilotage des **installations de chauffage et de ventilation** sera réalisé de manière intelligente. La mise en place d'un **Building Operating System (BOS)** couplée à des **sondes intelligentes** de qualité d'air extérieures et intérieures permet d'optimiser le **confort des enseignants et des élèves** en garantissant une économie maximale.

Par exemple lorsqu'en extérieur, la qualité d'air et la température le permettront, il sera alors conseillé d'ouvrir les fenêtres et de diminuer les débits de ventilation.

A l'inverse, le système augmentera les débits de ventilation, le chauffage et la filtration de l'air lorsque les conditions le nécessiteront.

L'**installation photovoltaïque** en toiture permet de réaliser une des plus importantes opérations **d'autoconsommation collective** de France. Avec les futures installations du stade de la Fontaine d'Ouche et du Groupe scolaire Anjou (travaux en 2023), tous les bâtiments public du quartier (piscines, écoles, gymnases,..) profiteront de l'électricité produite par les panneaux. Les groupes scolaires Eiffel et Larrey profiteront également de cette électricité produite localement. Grâce à la future installation de **batteries de stockage innovantes** (seconde vie, Redoxflow...), 95% de l'énergie produite sera consommée par les bâtiments.

Globalement l'opération du groupe scolaire représente 1/8ème de la production photovoltaïque du quartier qui sera mise en place lors de l'inauguration du projet Response.

En conclusion, la rénovation du groupe scolaire et les éléments innovants qui ont été déployés dans le cadre de RESPONSE permettent ainsi une **augmentation du confort et une optimisation de la gestion énergétique et environnementale** du bâtiment et du quartier. Complétée par une communication renforcée avec

les habitants, l'opération participe ainsi pleinement à l'action de **sobriété énergétique** et à la **sensibilisation des usagers**.



Groupe scolaire Buffon – ©François Weckerle



Visuel : Wild Architecture Archiducs

Budget :

La ville de Dijon investit dans le Groupe Scolaire 3,6 M€TTC dont 1,4M€ de subventions :

- subvention ANRU Fontaine d'Ouche = 850 000,00 euros
- subvention de l'Etat (DSIL 2021) = 550 000,00 euros
- subvention du Conseil Régional (dispositif EFFILOGIS) = 17 726,31 euros



Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Mise en place d'une stratégie de logistique urbaine durable « LUDIC »



Dijon Métropole est impactée par le phénomène d'amplification des flux de transports de marchandises observé ces dernières années. De par sa localisation géographique et son réseau d'infrastructures routières dense, la Métropole dijonnaise se positionne comme un carrefour logistique stratégique à l'articulation de grands axes d'échanges nationaux et européens. Elle est située sur un axe qualifié de corridor international de fret majeur. Cette composante implique la nécessité de lier la politique de logistique urbaine de la collectivité à la mise en place du PCAET en 2022.

Par ailleurs, Dijon Métropole s'est engagée dans quatre projets de grande ampleur dont le bon développement est lié à la future politique de logistique urbaine de la collectivité :

- **ON DIJON** - outil numérique de gestion de l'espace public
- **le Projet Hydrogène** - réalisation notamment de deux stations de production d'hydrogène
- **la Cité internationale de la gastronomie et du vin** - ambitieux projet à dimension culturelle, touristique et économique nécessitant un soutien logistique fort, notamment en terme alimentaire

- **le Système alimentaire durable pour 2030** – projet nécessitant le développement des circuits courts.

Enfin, l'obligation d'instauration de zones à faibles émissions mobilités (ZFE_m) à Dijon, pour le 31 décembre 2024, doit être prise en compte dans les réflexions en cours sur la logistique urbaine durable. Dans ce contexte, Dijon Métropole s'est engagée fin 2021, dans la construction de sa future politique globale de logistique urbaine durable à l'échelle de son territoire pour porter **4 ambitions**:

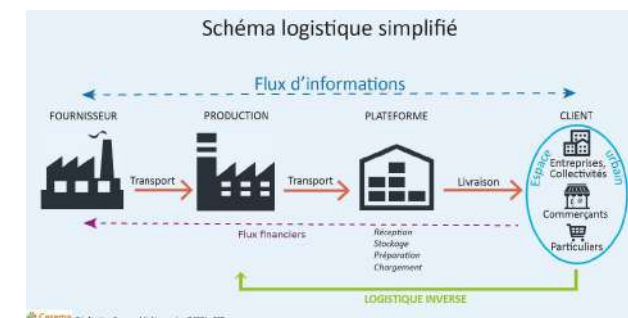
- faire de la logistique urbaine un levier de la transition énergétique en réduisant les impacts sur l'environnement des flux de marchandises ;
- apaiser le centre ville dijonnais, cœur de ville Unesco historique contraint, et améliorer le cadre de vie des habitants de la métropole ;
- améliorer l'efficacité du transport de marchandises et diminuer les externalités négatives ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité de son territoire.

En ce sens, elle souhaite disposer d'éléments de diagnostic consolidés concernant les flux de marchandises de son territoire (BtoB et BtoC) ainsi que les lieux logistiques dès le premier trimestre 2022. Ces éléments serviront de base à la construction avec l'ensemble des acteurs économiques locaux **d'un plan**

d'actions prioritaires et d'une charte de logistique urbaine durable à horizon du début d'année 2023.

Pour bénéficier d'un appui dans cette démarche, Dijon Métropole participe dès décembre 2021 au **programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD)** par l'adoption d'une délibération visant à approuver un contrat de partenariat. Ce dispositif permet d'obtenir un soutien technique et méthodologique du Cerema et de Logistic Low Carbon d'une part, et un financement de 30 000 € d'autre part. Il est porté par le ministère de la transition écologique dans le cadre de la stratégie nationale France logistique 2025.

Dijon Métropole est accompagnée par un cabinet d'études chargé d'une **mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** dans le déroulement de toutes les étapes de la construction d'une nouvelle politique de logistique urbaine durable





Objectif 4 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Création d'aménagements cyclables

En lien avec le Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements du PLUi-HD, en particulier l'action B2 « Poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable intercommunal, pour un maillage continu et sécurisé afin d'atteindre 12 % de part modale en 2030 », différentes opérations structurantes cyclables ont été réalisées en 2021 – 2022 :

- la liaison Sennecey-lès-Dijon – Chevigny-Saint-Sauveur - Quetigny
- la liaison Dijon – Longvic : route de Dijon
- la liaison Dijon – Chenôve : Avenue Rolland Carraz
- la liaison Saint-Apollinaire – Varois et Chaignot
- la liaison Ouges - Bretenière - Saint-Jean-de-Losne
- la liaison Dijon – Fontaine-lès-Dijon – Ahuy : route d'Ahuy / route de Dijon

La liaison Sennecey-lès-Dijon – Chevigny-Saint-Sauveur – Quetigny a été aménagée en 2021 pour un montant d'environ 1 000 000 €. Une attention particulière a été portée aux différents giratoires, avec une priorité donnée aux cyclistes à chaque entrée et sortie. A noter également qu'une passerelle permettant de traverser la liaison Mirande a été installée pour un coût d'environ 200 000 €. Globalement ce projet s'est attaché à limiter son impact sur l'environnement notamment en matière d'imperméabilisation des sols et de gestion des eaux pluviales. Les fossés ont été conservés sans busage, des bordures en béton ont été mises en place sur la

chaussée de façon à favoriser l'écoulement en surface jusqu'aux accotements ou jusqu'aux cheminements piétons réalisés en sable. Une partie de la chaussée cyclable a été réalisée avec un enrobé drainant. Cet aménagement a été inauguré en 2022 en présence d'associations d'usagers.

La liaison Dijon – Longvic depuis le parc de la Colombière jusqu'au centre de Longvic permet de sécuriser l'axe Dijon-Longvic dans son intégralité. Les travaux ont été réalisés en 2022 pour un montant d'un peu plus d'1 000 000 €. Une inauguration est prévue à l'automne 2022.

L'aménagement de voies bus accessibles aux cycles sur l'avenue Roland Carraz à Chenôve permet de sécuriser l'axe Chenôve – Dijon. Les travaux ont été réalisés pour un montant d'environ 15 000 €. A terme, l'aménagement des principaux carrefours permettra de sécuriser l'accès à la zone d'activités pour un montant estimé à 300 000 € (en 2023).

En lien avec le Conseil départemental, la liaison intercommunale Saint-Apollinaire – Varois-et-Chaignot permet de sécuriser la M70 / D70. Les travaux ont été réalisés en 2021 – 2022 pour un montant d'environ 170 000 €. Selon le même procédé avec le Conseil départemental, la liaison Ouges – Bretenière – Saint-Jean-de-Losne sera aménagée en voie verte le long du Canal de Bourgogne en 2022-2023. Les 5 km relevant de la compétence métropolitaine sont estimés à environ 400 000 €.

La liaison Dijon – Fontaine-lès-Dijon – Ahuy a pour objectif de sécuriser cet axe très emprunté. Elle

permettra d'améliorer la desserte cyclable au nord de Dijon à la fois pour des déplacements utilitaires et des déplacements de loisirs. En effet, de nombreux cyclotouristes et cycloportifs empruntent déjà la route d'Ahuy et la Route de Dijon pour sillonner la campagne environnante. Compte-tenu de la superposition de divers projets ayant un impact sur cet axe routier (échangeur de la LINO, projet urbanistique Venise 2), les travaux cyclables débiteront au mieux en 2022.



Pistes cyclable reliant Sennecey-Les-Dijon/Quetigny/ Chevigny-St-Sauveur – ©François Weckerle



5 nouveaux DiviaVeloPark

Afin de compléter l'offre existante aux abords du Tramway et de certaines Lianes du réseau de transport collectif, cinq nouveaux DiviaVeloPark ont été mis en place dans des parkings en ouvrage du territoire. Ainsi, les parkings Clémenceau, Condorcet, Darcy, Saint-Anne et Tivoli, présentant des caractéristiques permettant aux cyclistes d'y descendre en toute sécurité (inclinaison de la pente d'entrée et de sortie inférieure ou égale à 12%, configuration du parking permettant l'installation d'un DiviaVeloPark...) ont été équipés de DiviaVeloPark.

Ces nouveaux DiviaVeloParks, en plus de proposer du stationnement vélo aux habitants et actifs du centre-ville permettent de faciliter une éventuelle intermodalité automobile + vélo en centre-ville. Darcy et Clémenceau semblent d'ailleurs déjà avoir trouvé leur public.



Implantation d'un DiviaVeloPark dans les parkings Darcy-Liberté et Clémenceau ©David Vong



Budget :

165 000 €TTC

Partenariat :

Ces investissements ont fait l'objet de demandes de subvention via le programme national ALVEOLE



Finalité 1 en chiffres ...

Projet Européen RESPONSE : les objectifs

- ◆ **75 %** réduction des émissions de CO2
- ◆ **38 %** réduction de la consommation énergétique grâce à la rénovation thermique
- ◆ **15 %** réduction de consommation de chauffage dans les bâtiments intelligents
- ◆ **65 %** réduction de consommation de l'éclairage public

◆ La station hydrogène, située au nord de Dijon aura une capacité quotidienne de production de 440 kg d'hydrogène

◆ Une centrale photovoltaïque composée de 43 000 panneaux située sur un ancien site d'enfouissement au Nord de Dijon va produire l'équivalent de la consommation électrique de 8 000 Dijonnais

◆ Une matinée dédiée à la transition énergétique pour « construire une stratégie énergie afin de répondre aux enjeux climatiques » a été organisée en septembre 2022 au siège de Dijon métropole à l'occasion de la traditionnelle Journée métropolitaine ; Cette séance a permis à plus de 200 élus des 23 communes d'échanger avec la ministre de la Transition énergétique sur la sobriété énergétique et plus largement sur les leviers à actionner au bénéfice de la qualité de vie de tous les citoyens

◆ **180 bus** et **44 bennes** à ordures ménagères rouleront, d'ici à 2030, à l'hydrogène vert. Il s'agit du plus gros projet européen.

◆ La journée Vélotour permet à des milliers de cyclistes de redécouvrir Dijon en pédalant dans des endroits aussi insolites que le Zénith, La Vapeur ou les parkings en ouvrage Divia mobilités.

◆ La filière de traitement des boues de Dijon métropole modernisée va passer de

+1 342 tonnes de CO2 émis par an

à **-1 694 tonnes de CO2** émis par an

◆ La production de biométhane de l'unité de méthanisation des boues de la station d'épuration Eauvitale de Dijon métropole, qui débutera en janvier 2023, est estimée à 10 GWh/an soit l'équivalent des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire de 5000 habitants de la métropole.

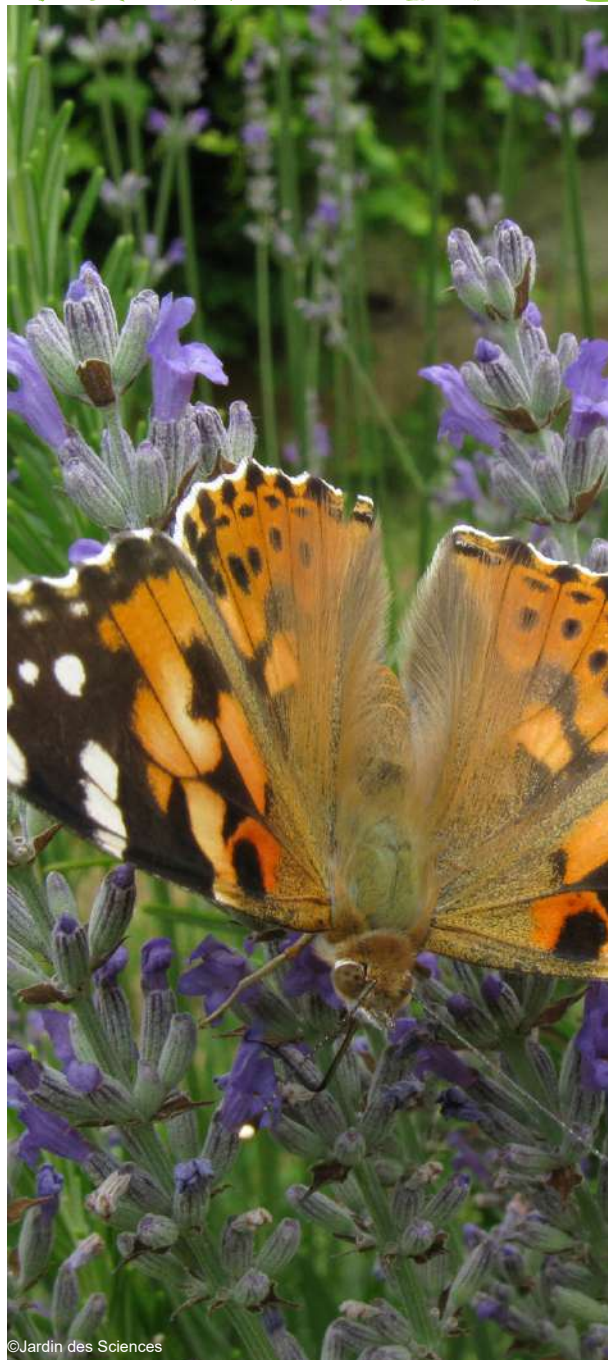
◆ Atteindre 270 000 habitants en 2030 (taux de croissance 0,5%)

- ◆ 15 000 logements neufs et 1 000 logements en réhabilitation
- ◆ Privilégier une stratégie de renouvellement urbain
- ◆ Réduire la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers d'environ 30% par rapport à la période 2010-2020
- ◆ Réserver une enveloppe foncière de seulement 20 ha pour les nouvelles extensions résidentielles
- ◆ Intégrer systématiquement l'approche environnementale au mode de développement choisi



Finalité 2

Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources du territoire



©Jardin des Sciences

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes

Qu'elle soit terrestre ou marine, la biodiversité est essentielle pour contrer les effets du changement climatique. Les forêts tropicales, et notamment la forêt Amazonienne, ont séquestré près de la moitié du carbone terrestre des années 1990 et 2000, prélevant ainsi environ 15% des émissions humaines. L'océan n'est pas en reste, et aurait déjà absorbé pas moins de 90% de la chaleur excédentaire.

Autrement dit, sans ces écosystèmes le réchauffement serait bien plus important. Ils jouent le rôle de tampons, limitant les risques d'événements extrêmes, comme les forêts de montagne avec les glissements de terrain, en stabilisant les sols.

Les solutions fondées sur la nature existent : préservation d'écosystèmes intacts en bon état écologique, amélioration de la gestion durable des écosystèmes liés aux activités humaines et restauration d'écosystèmes dégradés ou création de nouveaux.

Sauvegarder les écosystèmes naturels est une première étape vers la limitation des effets du changement climatique et les collectivités ont un rôle à jouer elles-aussi dans cette sauvegarde.

A travers ses services et ses partenariats scientifiques et techniques, Dijon métropole et la Ville de Dijon contribuent à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de leur territoire, sa prise en compte dans les documents de planification, lors des projets d'aménagements ainsi que dans le cadre de la gestion au quotidien des espaces de nature sur l'ensemble du territoire.





La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués et particulièrement des habitants en faveur de la préservation de la biodiversité est accompagnée via différents programmes. L'approche participative menée est particulièrement recherchée.

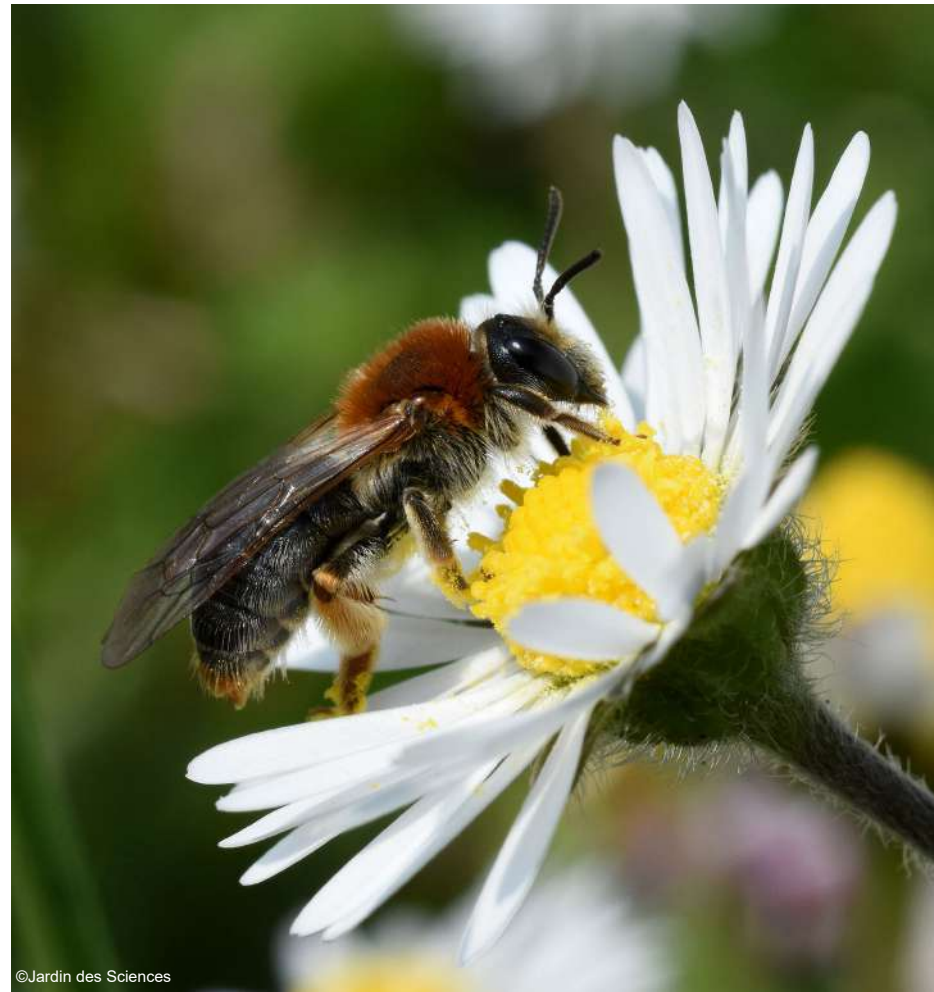
Cette mise en œuvre et l'animation des programmes d'actions sont portées par le Jardin de l'Arquebuse dédié à la connaissance et au partage des enjeux liés à la biodiversité au sein de la Direction Générale Déléguée « Urbanisme et Environnement », il conduit les actions en transversalité avec les services de la collectivité et ses partenaires.

Le Jardin de l'Arquebuse et Biodiversité, c'est aussi :

- une « vitrine de la biodiversité » en plein cœur de Dijon,
- un site dédié aux relations homme / nature / environnement,
- un espace de sensibilisation à la nature et à la biodiversité,
- un lieu de valorisation auprès des habitants et de tous les publics des actions menées sur le territoire en faveur de la biodiversité urbaine.

Grâce à son programme de médiations et les nombreuses actions dans les murs et hors les murs, il contribue à faire des habitants des citoyens "curieux de nature", respectueux de leur environnement.

Regroupés au sein du label "Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité", les actions menées proposent une approche globale de la biodiversité biologique : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu urbain comme péri-urbain.



©Jardin des Sciences

Objectif 1 : Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Le jardin de l'Arquebuse

Des missions transversales au service de la collectivité et des habitants de la métropole

Les actions conduites par le Jardin de l'Arquebuse visent à :

- **Connaître, faire connaître et partager les « enjeux de la biodiversité ».**

Des inventaires naturalistes sont menés sur le territoire (en interne avec le botaniste et l'entomologiste de la collectivité, dans le cadre de partenariats avec les associations locales spécialisées ou en ayant recours à des expertises extérieures).

Des programmes de recherche sont également régulièrement conduits par les institutions scientifiques du territoire ;

- **Systématiser la prise en compte de la biodiversité urbaine dans les différents projets** de la collectivité et de ses partenaires (planification, aménagement de la ville de demain, gestion écologique des espaces de nature, valorisation du territoire, programmes d'agriculture urbaine et péri-urbaine, renaissance du vignoble de Dijon) ;

- **Développer et accompagner la mobilisation citoyenne**, sous toutes ses formes (réseau des jardins partagés, opération de végétalisation citoyenne « J'adopte un pied d'arbre », relais local des programmes de sciences participatives

Vigie-Nature, actions variées d'éducation à l'environnement, la « Forêt des enfants », projet « quartier fertile »...).

La mise en œuvre et l'animation des programmes d'actions sont portées par le Jardin des sciences et biodiversité. Service de la collectivité dédié à la connaissance et au partage des enjeux liés à la biodiversité au sein du pôle « Urbanisme et Environnement », il conduit les actions en transversalité avec les services de la collectivité et ses partenaires.

Le pôle « Expertise, partage des connaissances et mobilisation citoyenne » (11 agents) regroupe l'ensemble des savoirs et savoir-faire inhérents aux actions et projets « Biodiversité » conduits par la Direction, tant sur le site du Jardin de l'Arquebuse que sur l'ensemble du territoire de la ville et de la métropole.

Développement et partage connaissance et de la biodiversité du territoire de Dijon métropole

- Homogénéisation de la systématique de la base de données insectes comprenant 22 000 données.
- 22 espèces de chauves-souris, 41 espèces d'orthoptères (grillons, criquets, sauterelles) et 200 espèces d'abeilles sauvages ont été identifiées sur le territoire.
- Dans le cadre des programmes de sciences participatives, 21 sites ont été suivis dans le cadre de l'Opération Papillons et de l'Observatoire des Bourdons.

Un jardin historique qui se rénove dans l'esprit du lieu, au coeur des enjeux contemporains de préservation de la biodiversité sauvage et cultivée

Situé dans un parc de 5 hectares labellisé Ecojardin et protégé au titre des monuments historiques, en plein cœur de Dijon, le Jardin de l'Arquebuse est relié directement à la gare de Dijon-Ville par une passerelle. Sur le chemin de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, **le Jardin des sciences et Biodiversité a changé d'intitulé pour devenir en 2022 le Jardin de l'Arquebuse** (planétarium | muséum | jardin botanique).

Aussi, pour valoriser ses actions et son site exceptionnel, **le Jardin de l'Arquebuse a dopé sa communication avec le naissance d'une nouvelle identité visuelle** qui résume en une image les enjeux de la biodiversité en local comme en global ainsi **qu'un nouveau logo** dont la conception symbolise le planétarium, le muséum, le jardin botanique et plus globalement, la biodiversité.



© Vincent ARBELET

Ce lieu connu et reconnu, cher aux Dijonnais est le repaire de tous les « curieux de nature ».

Espace de diffusion, de décryptage et de partage des sciences de la nature, il s'impose comme le lieu où l'on vient découvrir la biodiversité, s'étonner, s'informer mais aussi s'engager pour elle. Il s'inscrit dans les questionnements scientifiques les plus récents et novateurs, tout en apportant au grand public une lecture très vivante des enjeux de la transition écologique d'aujourd'hui et de demain.



© Vincent Arbelet

À travers une balade botanique et sensorielle originale dans le Jardin botanique ou dans les expositions permanentes et temporaires du muséum ou bien encore lors des rendez-vous variés proposés tout au long de l'année, le Jardin de l'Arquebuse poursuit au fil de ses actions et ses actualités, sa mission d'intérêt général consistant à promouvoir et à porter la biodiversité en ville.

Conception et réalisation d'expositions :

- Conception de la déclinaison de l'exposition «**Je mange donc je suis**», conçue par le **Muséum national d'Histoire naturelle, site du Musée de l'Homme** en vue de sa présentation au Jardin des sciences d'avril à décembre 2022.

• Conception de 2 expositions temporaires de plein air

« Bio'Inspiration », déclinaison itinérante de l'exposition majeure de 2016.

« Nature incognito », déclinaison itinérante de l'exposition majeure de 2019.



© Vincent Arbelet



Objectif 1 : Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Le jardin des sciences et biodiversité s'inscrit dans les grands projets portés par la ville de Dijon et par Dijon métropole

Un jardin réaménagé :

Dans la dynamique de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, un réaménagement des espaces publics environnants et leur connexion avec ce nouvel équipement a été réalisé et va se poursuivre dans les prochains mois.

En continuité de la création de la passerelle en 2019 et de la requalification de la rue du Jardin des Plantes en 2020, les aménagements ont concerné en 2021 et 2022 le site du Jardin de l'Arquebuse par :

- La mise en place d'un **cheminement aux normes PMR** reliant la CIGV via la rue du Jardin des Plantes et l'étude de **mise en accessibilité PMR de la petite Orangerie**, espace d'exposition idéalement situé sur le parcours des visiteurs.

- La **requalification des allées piétonnes en les désimperméabilisant** et en les rendant plus confortables aux piétons.



La passerelle © Vincent Arbelet



Les allées désimperméabilisées de La petite Orangerie © David Vong

La conception du nouveau parcours végétal «Jardin botanique des saveurs et des cépages, des origines à demain» :

Renouvellement des contenus du Jardin botanique à travers différents parcours complémentaires articulés autour des plantes alimentaires, conçu comme une balade botanique et sensorielle pour mieux comprendre ce que nous mettons dans nos assiettes et dans nos verres.

Ce parcours est complémentaire aux thématiques développées au sein des espaces d'exposition de la CIGV et en lien direct avec les enjeux du projet TIGA - Dijon Alimentation Durable 2030.



© Vincent Arbelet



© Vincent Arbelet



© Vincent Arbelet



Objectif 1 : Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Un parcours ampélographique, s'inscrit dans ces nouveaux espaces et présente la diversité des cépages viticoles à travers le monde.

Situé à quelques centaines de mètres seulement du point de départ de la route des grands crus de Bourgogne, le Jardin de l'Arquebuse contribuera ainsi à la connaissance de la diversité des cépages, au cœur de Dijon, ville viticole historique située dans le périmètre des Climats du vignoble de Bourgogne.

Des pieds de vigne sont présentés dans les carrés botaniques ainsi qu'une mise en scène contemporaine sur la pelouse dite Legouz de Gerland et prochainement, l'implantation de vignes grimpant sur des pergolas de part et d'autre de la Petite Orangerie.

La conception de ce parcours est réalisée par l'équipe du Jardin de l'Arquebuse en collaboration avec la direction Paysages, Espaces publics, avec l'expertise de l'Institut de la vigne et du vin Jules-Guyot de l'université de Bourgogne, du paysagiste dijonnais Vincent Mayot et de l'architecte du patrimoine Philippe Alart (Alep Architectes).

Cette nouvelle physionomie du jardin botanique s'inscrit dans la volonté de Dijon de **valoriser la diversité des plantes, la viticulture, l'agroécologie, le goût et la nutrition.**

Pour améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs, **une nouvelle signalétique didactique, moderne et pédagogique a été repensée et harmonisée.**

C'est une source d'information accessible à tous sur tout le site.

Les supports de médiation jalonnant le parcours de découverte seront réalisés dans un matériau métallique rappelant, par sa couleur rouille, celle de la passerelle menant à la gare.

Un développement numérique, en cours de conception, sera proposé, complétant les informations du parcours physique par des informations consultables sur son smartphone ou proposant des itinéraires de découvertes ludiques à pratiquer en famille.



Parcours ampélographique © Vincent Arbelet



© Jardin des sciences et Biodiversité

Expertise et développement de la connaissance des enjeux locaux de Biodiversité

Suivis naturalistes initiés et animés par le Jardin de l'Arquebuse

- Orthoptères (criquets, sauterelles, grillons ...), insectes indicateurs des changements des milieux en lien notamment avec les bouleversements climatiques : inventaire des espèces et de leurs communautés («synusies») présentes dans les réservoirs et dans les corridors de la Trame verte du territoire. Ces inventaires conduisent à la mise en évidence de taxons ayant une valeur patrimoniale à l'échelle nationale et régionale.
- Hyménoptères *Apoidea*, étude visant à mieux évaluer l'importance des abeilles sauvages au sein des écosystèmes et des agrosystèmes, ces dernières étant des pollinisateurs majeurs contribuant à une meilleure préservation de la ressource alimentaire.
- Chiroptères, suivis des populations de chauve-souris sur le territoire de la Combe à la Serpent ainsi qu'à l'échelle de Dijon Métropole.
- Collaboration avec la communauté scientifique et de recherche pour la valorisation des collections et des données scientifiques : un programme d'actions à l'échelle nationale est en cours de définition dans le cadre de la mise en place du Groupement

d'Intérêt Scientifique «GIS RECOLNAT» en collaboration avec l'université de Bourgogne, également membre fondateur du GIS.

- Lancement en 2022 de l'action « Sol Expert » du projet « Territoire d'Innovation ProDij », conduite par les équipes de chercheurs de l'INRAE, AgroSup Dijon avec la participation des Universités de Montpellier et de Rennes et le soutien de Dijon métropole/ direction Biodiversité – Jardin de l'Arquebuse.
- Prélèvement de 100 échantillons de sols urbains sur la métropole en vue d'analyses poussées visant à qualifier la biodiversité des sols du territoire ainsi qu'à l'élaboration d'un référentiel spécifique pour les sols urbains.





Objectif 1 : Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

Partage des enjeux transition alimentaire

Le jardin de l'Arquebuse entre la gare et la Cité

Son entrée sud-est n'est qu'à quelques centaines de mètres de la Cité, accessible par une voie douce, la rue du Jardin des Plantes transformée en zone de rencontre, végétalisée et dans laquelle un marquage bleu au sol rappelle que le Raines coule juste en-dessous. Ce Jardin constitue enfin le parcours idéal pour se rendre de la gare à la Cité depuis la création d'une élégante passerelle en acier corten conçue par le cabinet d'architecture Stoa.

D'importants travaux d'aménagement ont été engagés en 2021 et se poursuivent en 2022 dans le Jardin de l'Arquebuse, dans un objectif d'écoresponsabilité : mise aux normes de l'accès à la Petite Orangerie pour les personnes à mobilité réduite, reprise des cheminements, désimperméabilisation des sols (remplacement des revêtements béton ou bitume par du sable), restauration de la statuare du Jardin selon des procédés écologiques...

En matière de transition écologique, champ sur lequel Dijon métropole se positionne comme une référence européenne, le Jardin de l'Arquebuse montre l'exemple : il a été le premier espace vert dijonnais labellisé Écojardin porté par Plante & Cité. Fauche tardive, entretien zéro phyto bien avant l'obligation légale... une stratégie qui contribue à

créer une atmosphère propice à la promenade et à la détente au cœur d'une nature préservée.

La Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon a ouvert ses portes le 6 mai 2022. Les contenus culturels qu'elle propose sont dédiés au Repas gastronomique des Français, sur la liste du Patrimoine immatériel de l'humanité, ainsi qu'aux Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le nouveau parcours végétal dédié aux plantes alimentaires du Jardin de l'Arquebuse fait écho à cet événement.

L'alimentation au cœur du projet 2022 du Jardin de l'Arquebuse

Le Jardin de l'Arquebuse est l'un des acteurs impliqués dans l'ambitieux projet «Dijon Alimentation durable 2030» porté par Dijon métropole et labellisé « Territoire d'innovation » par l'État. Ce programme associe producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs particuliers et collectifs, avec un objectif : consommer sain et local !



Passerelle entre la gare et le Jardin de l'Arquebuse- Agence STOA_@Vincent Arbelet



©Vincent Arbelet

Nouveau parcours végétal « Jardin botanique des saveurs et des cépages, des origines à demain »

Le tracé général du jardin reste identique, avec ses parterres bordés de buis (Jardin à la Française). Le déploiement de ce nouveau parcours, dédié aux nourritures végétales, présenté au cœur du Jardin botanique, est constitué de quatre carrés thématiques. Le Jardin de l'Arquebuse invite ainsi le visiteur à « mettre un peu de botanique dans son assiette et dans son verre ! » :

- **La biodiversité végétale**, pour découvrir les multiples plantes alimentaires sauvages et cultivées, replacées dans leur diversité.
- **Des plantes voyageuses**, pour explorer les chemins des plantes qui nourrissent l'humanité.
- **Des plantes savoureuses**, pour plonger au cœur des molécules des plantes et découvrir leurs richesses gustatives.
- **Des plantes vitales**, pour se nourrir sainement dans un système alimentaire durable.

De plus, un parcours ampélographique, qui s'inscrit dans ces nouveaux espaces, présente la diversité des cépages viticoles à travers le monde.

Le Jardin de l'Arquebuse promet une année 2022, gourmande de nature !

Le Jardin de l'Arquebuse a repensé aussi sa programmation événementielle 2022 pour l'axer

d'avantage sur les enjeux relatifs à la biodiversité et à la transition alimentaire.

→Nouvelle exposition

«MIAM ! Je mange donc je suis»

Les relations étroites et de confiance entre le Muséum national d'Histoire naturelle ont permis cette collaboration concrète entre les deux équipes muséographiques.

Depuis 2 avril et jusqu'au 31 décembre, le Jardin de l'Arquebuse présente l'exposition « MIAM ! Je mange donc je suis ». Une exposition conçue par le Musée de l'Homme/Muséum national d'Histoire naturelle, agrémentée à la « sauce dijonnaise » ! qui explore les facettes biologiques, culturelles et écologiques d'un sujet qui nous touche tous : **l'alimentation.**

- En quoi l'Homme, en tant qu'espèce, se définit-il par ce qu'il mange ?
- Quels sont les impacts environnementaux liés à la production des ressources nécessaires pour nourrir l'humanité d'aujourd'hui et celle de demain ?
- Et si nous consommions la nature autrement ?
- Quels sont les enjeux contemporains et futurs des modes de production et de consommation alimentaires ?
- Et nous, quelles sont nos pratiques alimentaires ?

Autant de questions abordées à travers une expérience de visite singulière, à la croisée des chemins entre passé, présent et avenir.



Objectif 1 : Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

→Rencontre-débat dans le cadre des « Dossiers de l'écran du planétarium » (en partenariat avec l'Université de Bourgogne) - Jeudi 19 mai 2022 : « Tous les goûts sont-ils dans la nature ? »

→Journée festive : Fête de la nature et de la biodiversité - Dimanche 22 mai 2022

En partenariat avec de nombreux acteurs locaux qui agissent au quotidien pour la connaissance et la préservation de la biodiversité, de nombreux stands, ateliers, expositions, spectacles, déambulations, parade des jardiniers... sont proposés autour de nombreux thèmes en lien avec la biodiversité, avec cette année un éclairage particulier sur les « nourritures végétales » ou, comment consommer la nature autrement ?

→Journée festive : Les APIdays®, Fête annuelle des abeilles - Dimanche 26 juin 2022

Cette journée est l'occasion de mettre en lumière, grâce à leur présence, les nombreux acteurs locaux agissant au quotidien en faveur des pollinisateurs et de nous interpeler sur le rôle essentiel de ces insectes dans notre environnement.

Là encore, l'importance et la protection des pollinisateurs nous conduit à un système alimentaire durable.



JARDIN DE L'ARQUEBUSE
PLANÉTARIUM - MUSÉUM - JARDIN BOTANIQUE - DIJON

NOUVELLE EXPOSITION
2 AVRIL - 31 DÉCEMBRE 2022
PLANÉTARIUM O3 80 48 82 00
ENTRÉE LIBRE

MIAM!
JE MANGE DONC JE SUIS

Exposition conçue par le Muséum national d'Histoire naturelle - site du Musée de l'Homme, et adaptée par le Jardin de l'Arquebuse de Dijon

MUSÉE DE L'HOMME

NOUVEAU
DÈS MAI 2022
Jardin botanique des saveurs et des cépages des origines à demain

DIJON
métropole

DIJON
métropole

Sciences participatives

Le Jardin de l'Arquebuse accompagne sur le territoire 5 protocoles de sciences participatives «Vigie Nature» dans le cadre de la participation éco-citoyenne :

- **L'«opération escargots»** est un inventaire ludique et quantitatif: il s'agit de compter le nombre d'individus de chaque espèces présents sous une planche en bois installée dans son jardin. Il a pour objectifs d'améliorer les connaissances scientifiques sur les escargots et leur milieu de vie ainsi que de reconnecter l'Homme à la nature en incitant aux changements de comportements.
- **L'«opération papillons»** et **l'«observatoire des bourdons»** permettent de découvrir et d'admirer, tout en réalisant un inventaire, les papillons et/ou les bourdons de son jardin (ou de son balcon) ou d'un jardin public, permettant ainsi l'étude des populations et leurs tendances.
- **Le protocole «sauvages de ma rue»** permet aux citoyens de reconnaître les espèces végétales qui poussent dans leur environnement immédiat, les plantes qu'ils croisent quotidiennement dans les rues (trottoirs, pieds d'arbres, pelouses...) et d'en faire un inventaire grâce à des outils simples mis à leur disposition. Les données permettent d'avancer sur la connaissance de la répartition des espèces en ville.

- **Le SPIPoll** (Suivi Photographique des Insectes Pollinisateurs) a pour but d'étudier les réseaux de pollinisation, c'est-à-dire les interactions entre plantes et insectes. Il suffit de choisir un type de plante en fleurs, puis de photographier pendant 20 minutes les insectes venant y butiner.

- **Votre jardin, celui de votre quartier, votre balcon... nous intéresse !**

Dans la dynamique des actions menées autour des pollinisateurs sauvages, notamment les programmes de sciences participatives au jardin, **le Jardin de l'Arquebuse propose aux dijonnais** de les sensibiliser à la biodiversité près de chez eux et chez eux, en leur proposant une **«expertise biodiversité»** de leur jardin privatif, du jardin public de leur quartier, du jardin partagé qu'ils fréquentent. Sous un format à définir selon les contraintes sanitaires, sur rendez-vous, il s'agit pour les experts biodiversité du Jardin de l'Arquebuse, d'initier et d'inciter les habitants à participer aux programmes de sciences participatives au jardin afin de devenir des «ambassadeurs de la biodiversité».

Développement et partage connaissance et de la biodiversité du territoire de Dijon métropole

2022 : Lancement de l'action «sol mutation» avec le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) et l'INRAE sur les sols urbains : Dans le cadre de l'action «Sols mutation» du projet « Territoire d'Innovation - ProDij » porté par la Métropole, un nouveau programme de science participative visant à développer la connaissance de la biodiversité des sols et à sensibiliser l'ensemble des usagers des sols de la métropole est en cours de conception et de tests.

Toutes ces actions sont présentées sur le site www.ma-nature.dijon.fr





Dijon à la reconquête de son vignoble oublié

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, Dijon, dont les ducs avaient imposé le pinot noir en Bourgogne, était au cœur d'un immense vignoble aux crus réputés. Le phylloxera et l'urbanisation l'ont un temps condamné à l'oubli. Jusqu'à ce que les communes et quelques vigneron s'attellent à le faire renaître.

Il faut s'en saisir avec des gants blancs, mais « le vrai portrait de la ville de Dijon », ce plan datant de 1574 soigneusement conservé aux archives municipales dijonnaises en atteste : à la fin du Moyen Âge, à l'extérieur des remparts, la ville est littéralement cernée de vignes. Où que l'on se tourne, il y en a partout : à l'est, au nord, au sud, à l'ouest. Partout. Et c'est ainsi depuis le VI^e siècle au moins, date à laquelle le célèbre évêque Grégoire de Tours offre une première description de la cité, dominée alors par « des montagnes très fertiles, couvertes de vignes ». Aux grandes heures des ducs de Bourgogne, on recense ainsi plus de 300 vigneron, des dizaines de pressoirs et près de 1600 hectares de ceps sur le territoire de l'actuelle métropole. Une mer de raisin de laquelle émergent quelques noms de parcelles emblématiques : Les Bourroches, Tire-Pesseau, les Perrières et bien sûr, Les Marcs d'Or.

C'est un clos bourguignon pas tout à fait comme les autres. À l'automne, les pieds sur la pente rocailleuse, calé entre deux rangs de ceps, on n'y domine ni les longues étendues dorées de la

côte de Beaune, ni celles de la côte de Nuit. En revanche, la vue est imprenable sur les tours de la Fontaine d'Ouche, l'un des quartiers populaires de la ville de Dijon. Bienvenue aux Marcs d'Or, l'une des parcelles de vigne cultivées dans la capitale bourguignonne. Et l'un des symboles du renouveau de son activité viticole, tombée dans l'oubli durant des décennies.

Dijon à la reconquête de son vignoble

Au début du XX^e siècle, les Marcs d'Or s'étendent toujours sur plus de dix hectares. Il en reste encore six quand on commence à arracher la vigne, en 1967. Entre temps, le phylloxera est passé là, semant la désolation au milieu du pinot noir et du chardonnay. Mais ici, comme sur toute la côte dijonnaise, c'est à la ville surtout que l'activité viticole doit son rabougrissement. L'époque est au développement, à l'urbanisation, à la croissance démographique et économique. Dijon prend alors ses aises dans son vignoble et privilégie la quantité à la qualité pour satisfaire la soif des ouvriers. À la place des ceps, on fait pousser des immeubles, des usines, des routes et des voies de chemin de fer. On abandonne le raisin pour récolter les fruits de l'industrialisation et de la modernité. L'heure de la vigne est passée.

Sa mémoire survit pourtant et, à l'orée des années 1980, quand surgit l'idée de renouer avec l'histoire viticole de la ville, c'est au Marcs d'Or que tout recommence. Propriétaire des lieux, la ville de Dijon y replante près de 42 ares de chardonnay

qui, depuis 1984, produisent un Bourgogne blanc à la robe claire, tout en minéralité. 42 ares, soit 4200 mètres carrés ou l'équivalent d'un petit terrain de football... On est loin de la mer de vigne du Moyen Âge, bien sûr. Mais le mouvement est lancé !

Patrimoine mondial de l'Unesco

En 2015, l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco donne un nouvel élan au processus. Forte de son histoire viticole, le centre sauvegardé de Dijon est inscrit dans le périmètre. De quoi renforcer l'ambition de la ville de restaurer une côte viticole dijonnaise, aux côtés de celles de Nuits et de Beaune. 300 hectares de terre référencés en AOC Bourgogne sont alors identifiés sur le territoire du Grand Dijon. Aujourd'hui, 50 sont déjà replantés de vignes et exploités. Un terroir renaît.

Pour s'en rendre compte, rendez-vous sur le plateau de La Cras, à cheval sur les communes de Dijon, Plombières-lès-Dijon et Corcelles-les-Monts. Là, en 2013, la métropole a racheté 160 composés de terres agricoles et de 8 hectares de pinot noir et de chardonnay. Les conditions sont excellentes : une orientation plein sud offrant un ensoleillement tout au long de la journée ; une altitude d'environ 400 mètres, comparable à celle des vignobles des Hautes Côtes de Nuits ; des sols calcaires et caillouteux, favorables à une viticulture de haut niveau...

Renaissance d'un terroir oublié

Depuis ses vignes, Marc Soyard, le vigneron, à qui Dijon Métropole et la Chambre d'agriculture ont confié le soin d'exploiter ces terres, aperçoit les toits de la ville. C'est là d'ailleurs qu'est dégustée une partie de sa production puisque 2000 des 25 000 bouteilles qui sortent chaque année du domaine sont servies lors des cérémonies de la Métropole. Difficile de faire plus local. La nouvelle de la renaissance d'un terroir n'a d'ailleurs pas échappé aux grands noms de la région. Venu de toute la Bourgogne, une vingtaine de viticulteurs exploitent désormais des vignes du côté de Dijon.

C'est le cas de Philippe Chautard, propriétaire de la maison Louis Picamelot et producteur de crémants réputés à Rully, en Saône-et-Loire. « En 2012, j'ai rencontré le maire de Talant [commune en périphérie ouest de Dijon], qui m'explique souhaiter replanter de la vigne sur une parcelle qui était déjà exploitée en 1226, raconte-t-il. Je me suis dit que s'il y avait eu de la vigne avant, ce n'était sans doute pas un hasard. Et effectivement, j'y ai trouvé un coteau, une pente, une belle exposition et une magnifique terre à vigne qui avait en plus la chance de ne pas être fatiguée puisqu'elle n'était plus exploitée depuis longtemps. Bref, un grand terroir »

Vers une appellation « Bourgogne Dijon »

En 2016, il y plante quelques hectares de vignes-mères, qu'il récolte deux ans plus tard avant de

vendre les premières bouteilles de cette cuvée « En espoutières » – du nom de la parcelle au Moyen Âge – en 2021. « Un vin incroyable pour une vigne aussi jeune, s'enthousiasme le vigneron. Une telle intensité aromatique, je n'avais jamais vu ça de ma vie. Pas plus que je n'aurais imaginé qu'on puisse produire cela aux portes mêmes de Dijon ».

Un retour aux origines, en quelque sorte. D'après les historiens, à l'apogée du terroir dijonnais, certains de ses vins étaient parmi les plus réputés de Bourgogne. Une reconnaissance à laquelle ils

pourraient bientôt prétendre de nouveau ? Peut-être. Après avoir entrepris de replacer la vigne dans son paysage, la ville de Dijon suit de près la montée en puissance du collectif de vignerons qui s'est constitué en association et qui compte déposer prochainement une demande à l'Inao (l'Institut national de l'origine et de la qualité). L'objectif ? Obtenir pour les vins produits ici une appellation « Bourgogne Dijon ». Et rejoindre ainsi sur la route des grands crus les très prestigieuses Côtes de Nuits et Côtes de Beaune.



©Philippe Bornier



©Vincent Arbelet



Objectif 1 : Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité

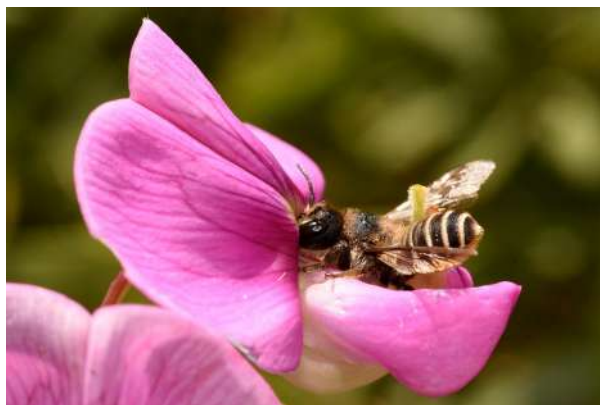
Projet lauréat de l' Appel à projet de recherche national « Biodiversité, aménagement urbain et morphologie »

Ministère de la Transition écologique et
solidaire et Ministère de la Cohésion des
territoires

Plusieurs laboratoires universitaires (universités
de Bourgogne, Franche Comté, Lyon 3, Paris-
Sorbonne) se sont associés pour déposer un dossier
dans le cadre de l'appel à projet du programme
de recherche national BAUM (Biodiversité,
Aménagement Urbain et Morphologie).

Initié par le Ministère de la Transition écologique
et solidaire et le Ministère de la Cohésion des
territoires et des relations avec les collectivités
territoriales, ce programme vise à améliorer
la recherche et la connaissance des relations
existantes entre densité, formes urbaines et
biodiversité.

Dijon est le terrain d'expérimentation concernant
l'évaluation de l'influence des morphologies
urbaines sur les communautés d'insectes
pollinisateurs et leurs interactions avec la flore
locale, à l'échelle du quartier et en considérant les
réseaux écologiques multi-échelles. Une trentaine
de sites, aux morphologies urbaines variées,
sont en cours d'étude et d'analyse des données
collectées.



Megachile erictorum ©Matthieu AUBERT



Andrena haemorrhoa ©Stéphane Puissant



Andrena fulva ©Matthieu AUBERT

Végétalisation de la ville impliquant les citoyens

Suivi des jardins partagés et participatifs avec un accompagnement spécifique par les médiateurs du service et un programme de formations et de rencontres : 13 jardins partagés sur une superficie de 1 ha.



© Jardin de l'Arquebuse

Poursuite du programme de l'opération écocitoyenne « J'adopte un pied d'arbre ou un pied de mur » (suivi des plantations existantes, fourniture de graines pour les nouveaux « adoptants ») permettant aux habitants de planter dans l'espace public des plantes et fleurs à partir d'une sélection d'essences assurant la disponibilité de la ressource alimentaire pour les pollinisateurs.

- **Accompagnement de projets « Nature en ville »** décidés et mis en œuvre via les commissions de quartiers.

- **Accompagnement et suivi toute l'année de 63 jardins pédagogiques** au sein des groupes scolaires (sur les temps scolaires/péri/extra), considérés comme des « îlots de nature en ville ».

- **Généralisation des actions de mobilisation en faveur de la biodiversité** auprès de publics « éloignés » des enjeux environnementaux (partenariat avec la maison d'arrêt de Dijon, les foyers d'accueil...) pour la mise en place « d'espaces de nature » au sein de ces structures.



© Jardin de l'Arquebuse



© Jardin de l'Arquebuse

Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau

Construction d'une unité de méthanisation des boues de la station d'épuration Eauvitale de Dijon métropole

les travaux sont en cours. 9,4 millions d'euros ont été investis au 31/12/2021

Construction d'une unité de méthanisation des boues

Le projet dont le montant total est d'environ 15 M€ bénéficie de près de 5,5 M€ d'aides de l'État au titre du plan France relance.

Odiva, la première Société d'Economie Mixte à Opération Unique (SEMOP) multiservices de France, créée par Dijon Métropole et le groupe Suez, est en charge de la construction de la future usine de méthanisation des boues d'épuration de Dijon qui se situera derrière l'actuelle station d'épuration, placée entre Dijon et Longvic.

Les boues de la station d'épuration, tout en restant un amendement des terres agricoles au bénéfice des agriculteurs de la région, seront transformées en ressource permettant d'obtenir une énergie renouvelable, un gaz vert.

Le processus

La boue est extraite des bassins d'épuration puis est méthanisée. De ce processus, il en résulte la transformation du biogaz en biométhane. Celui-ci sera directement injecté dans le réseau de distribution de gaz GRDF. Les boues restantes seront valorisées en compostage. L'ambition est d'atteindre le zéro déchet et même l'énergie positive, en produisant plus d'énergie que celle consommée. C'est une première en France.

Un procédé d'hydrolyse thermique

La station sera équipée d'un procédé d'hydrolyse thermique des boues qui constitue une première en Région Bourgogne-Franche-Comté et permettra à Eauvitale de proposer un traitement des matières issues de l'industrie agroalimentaire du territoire. Cette nouvelle technologie accélère la digestion des boues et améliore leur déshydratation. Le volume des boues qui est évacué est ainsi réduit de près de 50%.

6 600 tonnes de matières issues de l'industrie agroalimentaire seront réceptionnées et traitées par l'unité de méthanisation d'Eauvitale. Une véritable filière de traitement local et de valorisation des déchets se met en place à travers ce projet dont l'objectif permet de réduire les émissions de CO₂.

Les émissions de CO₂ seront également réduites grâce à la méthanisation. En diminuant de 47% les boues évacuées du site pour valorisation externe,



© François Weckerle

le nombre de camions qui transporte les boues passe de 904 camions/an à 480 camions/an.

La méthanisation des boues de la station d'épuration permettra de produire 10 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation d'environ 4 000 logements.

La filière de traitement des boues modernisée permettra d'éviter l'émission de 300 tonnes de CO₂ chaque année.

Trois autres chantiers succéderont celui sur la méthanisation des boues, comprenant la valorisation thermique des boues, l'extension du bassin d'orages et le traitement des micropolluants.

Au total, 100 millions d'euros seront investis d'ici à 2030 pour les financer. La répartition est de 40 % pour la production et la distribution de l'eau potable (renouvellement du réseau, lutte contre les fuites...) et 60 % pour l'assainissement des eaux usées (construction de l'usine de méthanisation,

construction d'un nouveau bassin d'orage, valorisation thermique des boues par incinération et traitement des micropolluants plastiques).

Réduction des boues d'épuration retournant aux milieux naturels, production d'énergie, prestation pour l'industrie agroalimentaire, réduction de l'empreinte carbone... l'unité de méthanisation dont le chantier a été lancé en juillet 2021 marque le premier élément d'une série qui s'étalera jusqu'en 2030.

Depuis le 1er avril 2021, Odivea gère l'approvisionnement en eau et l'assainissement de 15 des 23 communes de la métropole de Dijon. Constituée dans un partenariat public-privé, Odivea est une société d'économie mixte à opération unique multiservices (SEMOP) dont le groupe Suez est actionnaire à 51% et Dijon Métropole à 49%.



© François Weckerle



© Bérénice Billoué

Odivea investira 100 millions d'euros d'ici 2030

Dans cet esprit, Odivea prévoit de lancer plusieurs chantiers sur neuf ans pour un investissement total de 100 millions d'euros. 40% pour l'eau potable, 60% pour l'assainissement.

Quatre grands chantiers concerneront justement l'assainissement : la réalisation d'une unité de méthanisation, la construction d'un nouveau bassin d'orage, la valorisation thermique des boues par incinération et le traitement des micropolluants plastiques.

Un hydrolyseur pour épurer les boues macérées

Dijon Métropole financera un autre maillon de la chaîne de production d'énergie : un hydrolyseur pour 3,3 millions d'euros.

Le biogaz produit par Odivea à partir de la macération des boues sera alors mis à disposition de Dijon Métropole qui en assurera l'épuration au travers de l'hydrolyseur avant de le vendre à une filiale de GrDF, ce dernier distribuant finalement le biométhane sur le réseau.

La production annuelle attendue de biométhane devrait être de 10 GWh, correspondant ainsi à la consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire de 4.000 foyers. En conséquence, la recette espérée par la Métropole serait de 1,3 millions d'euros par an à partir de 2023.

Une future incinération des boues d'épuration

Il s'agit de transformer «la pollution en énergie» avec une technologie reposant sur l'hydrolyse pour la première fois utilisée en France. Les différents outils à venir d'ici 2030 devraient permettre d'avoir une balance énergétique positive entre l'assainissement de l'eau et la production d'électricité et de gaz.

En 2026, Odivea reconstruira une partie de la centrale de traitement de boues pour implanter un four qui brûlera les 60% de boues ne passant



Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau

pas en méthanisation. La totalité des boues seront ainsi traitées sur le site de la station Eau vitale.

Odiver pourra alors être prestataire pour l'industrie agroalimentaire qui génère également des boues grasses.

6.600 tonnes sont ainsi attendues annuellement.

À ce jour, la station Eau vitale est dimensionnée pour un assainissement correspondant à une population de 400.000 habitants. En 2020, elle a traité les eaux usées de 310.000 habitants. La population de la Métropole devrait être de 270.000 habitants en 2030 ce qui laisse donc la possibilité de proposer des prestations.

En matière de bilan carbone, la filière complète de traitement des boues ainsi modernisée passera de 1.342 tCO₂ émis/an à -1.694 tCO₂ émis/an. À terme, la production d'énergie issue du traitement des boues d'épuration pourrait être équivalente à celle diffusée par le réseau de chaleur urbain.

Le programme «Eau vitale» à Longvic
(400 000 équivalent-habitants)



Protéger et gérer durablement la ressource en eau

Dijon métropole assure la collecte et le traitement des eaux usées sur le territoire par le biais de 878,4 km de réseaux d'assainissement et deux stations d'épuration : la station Eauvitale de Dijon-Longvic et celle de Chevigny-Saint-Sauveur. Ainsi, 23,5 millions de m³ d'eaux usées ont été traités en 2021 avant leur rejet dans le milieu aquatique.

Bien que ses systèmes d'assainissement soient conformes à la réglementation, Dijon métropole poursuit sa politique volontariste par la réalisation d'actions qui s'inscrivent dans le cadre de l'objectif du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 de préserver et de restaurer la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Raccordement de la commune de Saint-Apollinaire sur la station d'épuration Eau Vitale de Dijon-Longvic

La décision de ces travaux a été prise lors de la réactualisation du Schéma Directeur Assainissement de Dijon métropole, schéma permettant de prévoir les infrastructures assainissement nécessaires pour assurer les développements des communes de l'est dijonnais prévus dans le cadre du PLUI-HD.

En effet, historiquement, le réseau de la commune de Saint Apollinaire est le seul réseau unitaire (qui recueille à la fois les eaux pluviales et les eaux usées dans le même réseau) raccordé sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur. Les autres réseaux des communes raccordés à cette station d'épuration prennent soin de n'envoyer que des eaux usées sur la station de Chevigny et rendent les eaux de pluie directement au milieu naturel. Cette différence de type de réseau, lié au caractère plus historique de la commune de Saint-Apollinaire, provoque par temps de pluie des à-coups hydrauliques qui peuvent perturber le bon fonctionnement de la station d'épuration de Chevigny et provoquer des rejets d'eaux usées mélangées aux eaux de pluie dans le milieu naturel.

La station d'épuration de Chevigny, qui a permis le fort développement de tout l'est de Dijon, est au fil du temps devenue trop chargée pour permettre plus de développements sur l'est dijonnais.

Il a donc été décidé de transférer toutes les eaux des réseaux d'assainissement de la commune de Saint Apollinaire (y compris celles de l'Ecoparc de Dijon) sur la station d'épuration de Dijon Longvic, station qui aujourd'hui a encore une grande réserve de capacité de traitement et qui est conçue pour gérer des eaux en provenance de réseaux unitaires. Cet allègement de la charge de la station d'épuration de Chevigny permettra à celle-ci d'assurer le développement prévu dans par le PLUI-HD sur l'est dijonnais.

la métropole d'assurer un développement durable, respectueux de l'environnement.

Création d'un bassin d'orage supplémentaire de 15 000 m³ à la station d'épuration Eau vitale de Dijon-Longvic

Afin de s'assurer la conformité réglementaire à long terme de ses systèmes d'assainissement et préserver les milieux aquatiques, Dijon métropole a planifié la construction d'un bassin d'orage de 15 000 m³ sur le site de la station d'épuration Eau vitale de Dijon-Longvic, dont la 1ère pierre a été posée début juillet 2022. Ce bassin viendra compléter le bassin d'orage existant dit « bassin de Mongeotte » de 30 000 m³ lui aussi situé en amont de la station d'épuration Eau Vitale.

La réalisation de ce bassin a été confiée à la SEMOP ODIVEA dans le cadre de son contrat de délégation de service public de l'assainissement.

Il aura la même fonction que le bassin Mongeotte, à savoir stocker les eaux usées du système unitaire de Dijon pendant les épisodes pluvieux.

C'est à ce niveau du réseau, juste avant la station d'épuration, que se produisent en moyenne 60 à 80% des déversements annuels dans le milieu naturel du système d'assainissement Eau vitale lors de pluies de forte intensité.

Ce bassin, entièrement enterré, d'une profondeur de 16 m et d'un diamètre de 37 m, se remplira par

Le transfert d'une station d'épuration sur l'autre a nécessité le renforcement et l'extension des réseaux d'assainissement sur 3,7 km, entre le réseau de l'ASPTT sur Saint Apollinaire et la rue Paul Gaffarel à Dijon. Au passage des nouveaux réseaux, un point de déversement dans le milieu naturel en cas de surcharge du réseau unitaire de Saint Apollinaire (appelé déversoir d'orage) a été supprimé permettant de réduire la pollution potentielle de la nature.

Pour permettre de refouler toutes ces eaux usées dans le réseau raccordé au réseau de la station d'épuration Eau vitale, un poste de refoulement doit également être construit. Ce poste de refoulement, situé à proximité de l'allée du temps libre à Saint Apollinaire, aura une capacité de 450 m³/h, permettant d'assurer dans toutes les circonstances climatiques, l'évacuation des eaux usées de la commune de Saint Apollinaire vers la station d'épuration Eau vitale de Dijon-Longvic. Sa mise en service est prévue pour fin 2022.

Ces travaux, confiés à la société SOGEDO dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement de l'est Dijonnais signé en 2019, portent sur un montant de 2,28 M€, subventionnés à hauteur de 950 k€ par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Cet investissement permet à la fois d'assurer le développement de la métropole sur son côté Est et de réduire les déversement d'eaux non traitées dans le milieu naturel. Il s'inscrit dans la volonté de



Station de traitement des eaux usées Eau Vitale de Dijon-Longvic ©Jonas Jacquiel



Station de traitement des eaux usées Eau Vitale de Dijon-Longvic ©Jonas Jacquiel



Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau

gravité à partir de l'un des principaux collecteurs arrivant sur la station d'épuration, le collecteur G2 qui longe la rive gauche du Suzon depuis la place Salengro. Il se vidangera par gravité (sans pompage) dans le bassin Mongeotte, en fin d'épisodes pluvieux, afin que les effluents recueillis soient traités sur la station d'épuration.

Ce bassin devrait permettre de réduire d'1/4 le volume des déversements observés dans le milieu naturel chaque année. Sa mise en service est prévue pour mi-2023.

Le montant global des investissements consacrés à ce bassin s'élève à 8 M€ dont 40% seront financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.



Pose de la 1^{ère} pierre de l'extension du bassin d'orage
©David Vong

Déploiement d'une technologie innovante pour l'amélioration du traitement de la pollution sur les stations d'épuration de Dijon métropole.

Des essais pilote avec la technologie INDENSE® ont été menés de fin 2019 à mi-2021 sur l'une des 4 files de traitement biologique de la station d'épuration Eau vitale de Dijon-Longvic. Implanté dans la ligne d'extraction des boues, ce procédé permet de sélectionner celles-ci en évacuant les boues légères vers leur filière de traitement, tandis que les boues plus denses sont réinjectées dans le réacteur biologique. Les résultats de ce test sur 18 mois ont prouvé l'efficacité du procédé : INDENSE® favorise la biomasse la plus performante pour le traitement

des effluents, améliore la décantabilité des boues et conforte les performances de traitement de la station d'épuration. La technologie permet en outre une optimisation énergétique.

Dijon métropole a donc décidé d'équiper de manière pérenne de cette technologie chacune des 4 files de traitement biologique de la station d'épuration Eau Vitale pour un montant de près d'1,5 millions d'euros.

Le pilote INDENSE® a par ailleurs été déplacé sur la station d'épuration de Chevigny-Saint-Sauveur pour une période d'essais sur l'une des deux files de traitement de la station.



Station d'épuration à Longvic _©Christophe Fouquin

Le dispositif **PROTECT'EAU** à destination des entreprises



PROTECT'EAU est une opération menée par Dijon métropole en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la CCI Métropole de Bourgogne et les délégataires Odivea et Sogedo.

Cette démarche vise à accompagner les entreprises du territoire de Dijon métropole dans la réduction à la source des émissions de toxiques dans le milieu naturel. Après la réalisation d'un diagnostic gratuit sur les rejets de leurs effluents et le stockage des déchets et produits dangereux, les entreprises peuvent bénéficier de subventions de la part de l'Agence de l'eau (allant de 40 à 70 %), que ce soit pour mener des études, des travaux sur les substances toxiques ou sur les pollutions accidentelles.

La réduction de l'impact de Dijon métropole sur les milieux naturels, permettant un développement durable et respectueux de l'environnement, est inscrite au cœur du programme d'actions de la collectivité visant à lutter contre le changement climatique. C'est aussi le reflet de la solidarité de la collectivité avec les territoires situés autour de la Métropole, en leur permettant de bénéficier d'un

environnement plus sain. En parallèle, dans le cadre de son programme d'actions visant à la réduction des micropolluants dans les eaux usées et à l'amélioration continue de la qualité des eaux traitées rejetées au milieu naturel, Dijon métropole, en partenariat avec ses délégataires de l'assainissement ODIVEA et SOGEDO, a engagé depuis de nombreuses années un certain nombre d'actions qui aujourd'hui trouvent tout leur sens dans la mise en place d'une opération collective de réduction des pollutions toxiques dispersées, dont le dispositif PROTECT'EAU.





Objectif 2 : Protéger et gérer durablement la ressource en eau

ON'connect, les compteurs d'eau communicant

Odiva, délégataire des services publics d'eau potable et d'assainissement d'une partie du territoire de Dijon métropole et son partenaire ID'EES 21, déploient gratuitement 33 000 compteurs depuis avril 2021. Connectés, ils sont capables d'analyser et de suivre en temps réel la consommation d'eau d'un foyer.

Il y a un double objectif : préserver la ressource et lutter contre les fuites et les pertes dans le réseau, sans aucune contrepartie financière pour l'utilisateur.

Le compteur permettra à l'opérateur d'avoir une visibilité quotidienne sur les volumes d'eau consommés. Désormais, chaque jour, Odiva établira la différence entre la quantité d'eau produite et la quantité d'eau consommée par les habitants. De plus, un coaching est proposé aux habitants sur odivea.fr pour les aider à améliorer leur usage de l'eau.

Pour le déploiement des 33 000 compteurs, Odiva s'est associé à ID'EES 21, entreprise d'insertion sociale. L'opérateur, après avoir formé une vingtaine de collaborateurs, leur a confié une importante partie de la mission : prise de rendez-vous, planification avec les équipes et intervention sur les compteurs.

Après Flavignerot, Ahuy, Hauteville-lès-Dijon, Daix, Saint-Apollinaire, Plombières-lès-Dijon, Talant, Corcelles-les-Monts et Fontaine-lès-Dijon, la pose des compteurs se poursuivra sur Dijon jusqu'en 2023



©ODIVEA



©ODIVEA

Objectif 3 : Agir sur les déchets ménagers et assimilés

Réduire la quantité des déchets ménagers et assimilés

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! ».

La prévention constitue le socle de l'économie circulaire et d'une politique plus durable de sobriété. Plusieurs grandes lois cadres ont successivement instauré des ambitions croissantes, en fixant des caps à atteindre : les lois Grenelle en 2009-2010, la loi sur la transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) en 2015, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire (AGEC) en 2020. L'investissement historique et l'engagement dans différentes politiques volontaristes successives (Programme Local de Prévention, Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage) ont permis à Dijon métropole non seulement de développer des filières de valorisation plus adaptées, mais aussi de réduire la quantité de déchets produits. Ainsi, l'objectif fixé par la LTECV de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant, entre 2010 et 2020 a presque été atteint. En 2021, le regain des activités économiques et de la consommation des habitants après une période fortement perturbée par la crise sanitaire a entraîné une légère augmentation de 3% des

DMA produits par rapport à 2020, pour atteindre 434 kg/hab.

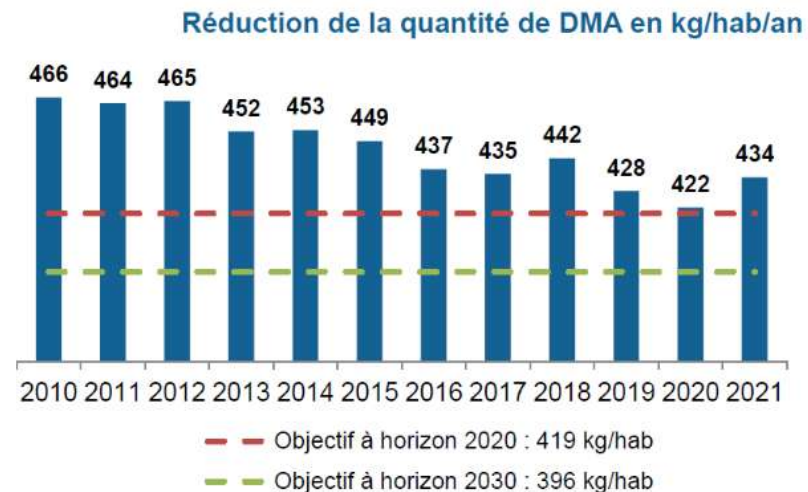
Plusieurs travaux ont été initiés en 2021 pour poursuivre les efforts engagés : travail autour de la formalisation d'une nouvelle génération d'un PLPDMA, déploiement du référentiel économie circulaire, etc. Le développement du réemploi et d'une consommation plus responsable, mais aussi une plus grande coopération et articulation territoriale sont au coeur de ces réflexions.

De nombreuses actions de sensibilisation sont également poursuivies, tant auprès des usagers

que des services internes à la collectivité :

- Pour le grand public : Déploiement du dispositif de compostage partagé, sensibilisation au lombricompostage, au réemploi et création d'une donnerie en ligne...
- Pour les entreprises : Poursuite de la démarche Synergies d'écologie industrielle et territoriale

Le nouveau cap général à suivre est celui défini par la loi AGECE, à savoir une baisse de la production de DMA de 15% entre 2010 et 2030, soit un objectif de production de 396 kg/an/hab.



396 kg/hab

Objectif en quantité de DMA par habitant que Dijon métropole se fixe pour 2030

434 kg/hab

Quantité de DMA par habitant de Dijon métropole en 2021



Augmenter le recyclage et la valorisation

Lorsqu'un déchet ne peut pas être évité, il est important de réfléchir à la meilleure filière possible pour le gérer, en recherchant sa valorisation pour éviter la consommation de nouvelles matières. La valorisation de matériaux recyclables comme les plastiques et la valorisation organique des déchets verts et des biodéchets sont autant de pistes qui sont mises en pratique ou explorées.

A l'échelle nationale, la loi AGEC fixe non seulement des obligations de tri à la source de certains matériaux pour faciliter leur valorisation (papier, métaux, plastiques, verre, bois, bientôt les textiles et les biodéchets), mais fixe aussi un objectif général spécifique pour les déchets ménagers et assimilés.

Les DMA faisant l'objet d'une valorisation matière (ex : recyclage) ou organique (ex : compostage) devront représenter 55 % des DMA totaux en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035. En 2021, ce taux atteint les 47%, en tenant compte des emballages ménagers, des déchets verts, mais aussi des déchets alimentaires, des mâchefers (y compris les inertes valorisés) et des ferrailles issues de l'incinération des déchets.

60%

Taux de valorisation matière et organique que Dijon métropole souhaite atteindre en 2030

47%

Taux de valorisation matière et organique de Dijon métropole en 2021 avec mâchefers

36% sans mâchefers

La gestion des déchets organiques est un véritable enjeu pour faire progresser ce taux pour Dijon métropole. En conséquence, une étude de faisabilité technique, organisationnelle et économique pour la gestion des biodéchets sur le territoire a débuté en 2021. Elle permettra d'identifier les meilleures pistes pour la gestion des biodéchets de Dijon métropole afin de réaliser des expérimentations en 2023, de déployer sur le territoire la ou les solution(s) de tri des biodéchets à la source et ainsi répondre à la réglementation au 31/12/2023.



Expérimentation de collecte des biodéchets à la caserne Joffre de Dijon, les habitants peuvent trier et déposer leurs restes de préparation culinaires et leurs restes de repas
©Philippe Maupetit

Lutter contre le tout plastique : la mise en place de l'extension des consignes de tri

Le plastique à usage unique est malheureusement présent à outrance dans notre quotidien.

On connaît aujourd'hui à la fois le coût environnemental de sa mauvaise gestion, mais aussi les potentielles économies de ressources grâce à son recyclage.

Il est donc primordial de limiter sa consommation, de continuer à améliorer sa collecte sélective, et d'optimiser son tri pour pouvoir mieux le recycler.

Simplification du geste de tri, meilleure valorisation des différentes typologies des plastiques ont été autant de motivation pour généraliser l'extension des consignes de tri des emballages ménagers plastiques à l'échelle nationale ; la LTECV avait ainsi fixé l'échéance en 2022.

Pour accueillir ces nouveaux flux, il faut disposer d'équipements adaptés.

Dijon métropole disposant de son propre Centre de tri des déchets issus de la collecte sélective d'une capacité de 30 000 tonnes par an, elle a travaillé dès 2020 sur les conditions de l'adaptation du service

et de cet outil. Une consultation sous la forme d'un marché de conception et réalisation d'un nouveau Centre de tri des déchets d'emballages ménagers de Dijon métropole d'une capacité de 35 000 tonnes a ainsi été préparée sur 2021, la mise en service du nouvel équipement étant prévue pour 2023.



Centre de tri des déchets à Dijon
©François Weckerle



Collecte des biodéchets à véloremorque

La Chaîne Verte, jeune association Dijonnaise, propose un service payant de collecte en véloremorque des déchets organiques auprès des professionnels de Dijon métropole, accompagné d'un service de valorisation de proximité de ces biodéchets et d'une distribution locale du compost. Cette activité a vu le jour suite à un Appel à Solution Innovante lancé par Dijon métropole et DIEZE en 2019.

L'association lauréate du prix « Coup de coeur du Jury » a été accompagnée pour mener à bien ce projet. Son activité a démarré en juillet 2021 suite à l'obtention de différents soutiens financiers de la Région Bourgogne Franche Comté, de France Active Bourgogne ainsi que de Dijon métropole (8 000€ en 2021).

Son activité évolue de manière progressive : fin 2021, 6 clients avaient souscrit à son service puis 17 clients en juin 2022, l'objectif étant d'atteindre les 30 clients à fin 2022 et 54 à fin 2023.

Cette montée en puissance va donc nécessiter l'embauche d'un salarié en 2023.

Dijon métropole octroie alors en 2022 une aide supplémentaire à cette association, en marge des aides de la Région et du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA).

L'intérêt est, par ailleurs, fort pour la Collectivité au vu de la réglementation qui impose, au 31 décembre 2023 au plus tard, la généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, y compris les ménages.



La Chaîne Verte propose aux professionnels de Dijon, de collecter leur déchets organiques pour les valoriser en compost
©François Weckerle

Finalité 2 en chiffres ...



◆ **84 305 t**

Total des ordures ménagères et assimilées collectées de Dijon métropole

◆ **- 7 349 t**

Baisse des tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectées par rapport à 2010

◆ **2022** : Signature de la Charte adhésion de la Ville de Dijon à la démarche « Ambassadeur de la stratégie Régionale pour la Biodiversité »

◆ **Eau potable** :
6 millions d'euros d'investissement prévus en 2022

◆ **Assainissement** :
13 millions d'euros d'investissement prévus en 2022

◆ Une cour végétalisée et désimperméabilisée pour le groupe scolaire Nord

◆ **434 kg/an/hab**

(moyenne nationale ADEME à 580 kg/an/hab)

Production de déchets ménagers et assimilés par habitant

◆ **- 7 %**

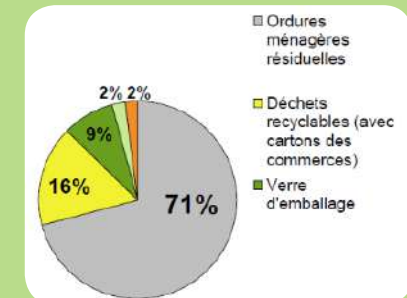
Baisse de la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant par rapport à 2010

◆ Dijon métropole a confié, en 2022, la navette de ses courriers interne à TOUTENVELO un réseau de sociétés coopératives indépendantes spécialisés dans la logistique urbaine (ce réseau a parcouru en 2020, 30 000 km en centre-ville et a distribué environ 6 000 colis/mois)

◆ Quizz parcours vegetal

◆ En cumulant les plantations de la promenade du Ruisseau et celles de Corcelles-les-Monts (en partenariat avec le Cercle Laïque), plus de 1 000 m² sont actuellement cultivés par la Maison-phare ; Les bénévoles de l'association d'éducation populaire à Fontaine d'Ouche ont déjà obtenu des dizaines de kilos de courgettes

◆ Répartition des tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés (hors déchetteries)





Finalité 3

Améliorer la qualité de vie
et contribuer au bien être de tous



©Aymeric Laloux

L'humain est au cœur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier.

Dans un contexte économique et social fragilisé par la crise sanitaire, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction de leurs besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.





9 Commissions de quartier jusqu'en 2021



6000

Dijonnais impliqués depuis 2002

1528

projets éligibles proposés entre 2008 et 2020



357

projets ont vu le jour entre 2008 et 2020

368

projets déposés en 2021



45

projets retenus en 2021

Dijon est une ville participative qui fait vivre le débat public et répond aux exigences de la société en matière de proximité. Les budgets participatifs permettent aux habitants de donner une réalité à leurs idées.

D'autres espaces permettent d'exprimer un point de vue et de s'impliquer dans la vie de la cité.

Le Conseil municipal d'enfants accueille en effet 80 Dijonnaises et Dijonnais de CE2 et CM1 pour un mandat de 2 ans. Les aînés ont également leur instance avec l'Observatoire de l'âge pour aborder des thématiques comme la lutte contre l'isolement, le logement et l'accès à l'offre culturelle.

L'application On Dijon s'inscrit dans une démarche visant à faciliter le lien avec la ville et la métropole.

Pour co-construire des services innovants, faciliter le quotidien des citoyens, interagir et développer le mieux-vivre ensemble. Les réunions publiques et les forums participatifs sont aussi des espaces d'expression, tout comme Facebook, Twitter, Instagram ou l'envoi de courriers.

La ville a pris l'habitude de solliciter l'avis de ses citoyens. En voici quelques exemples : la concertation autour de la mise en lumière de la rue de la Liberté, la piétonisation du secteur des Halles, ou encore l'aménagement de l'îlot Tivoli / Sainte-Anne, le questionnaire sur l'évolution de DijonMag afin de mieux appréhender les usages et les attentes des lecteurs...

LES 6 LEVIERS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

• Ateliers de quartier

Faire évoluer les Commissions de quartier en Ateliers de quartier.

• Budgets participatifs

Renforcer les budgets participatifs et proposer de co-construire de grands projets d'investissement.

• Nouvelles instances

Proposer de nouvelles instances de participation citoyenne (Conseil des crèches et Comité des usagers du CCAS).

• Débat public

Ouvrir des projets à la participation citoyenne.

• Jeunesse

Créer des Agoras Jeunes sous la forme de rencontres régulières avec les élus.

• Forum citoyen

Mettre en œuvre la charte de la participation citoyenne et mettre en place un dispositif de "formation continue du citoyen".

Objectif 1 : Favoriser la gouvernance, l'information et la démocratie participative (acteurs et habitants)

Créer les ateliers de quartier

Entre commission et atelier, le vocabulaire a son importance. En mars 2022, les seconds prennent le relais des premiers avec l'envie de renforcer la notion de travail collaboratif, de lieu d'expression mais aussi de construction. Les échanges entre les 414 Dijonnais impliqués priment. Engagés pour deux ans dans cette mission, femmes et hommes à parité gardent la main sur l'instance, son pilotage et son animation ; les élus épaulant leur démarche.

Les Ateliers de quartier visent à stimuler les échanges et les liens entre les habitants afin d'aboutir à des projets communs et concrets. La présence des élus confortera le dialogue avec les citoyens pour aborder les politiques publiques locales. Ils prendront une part active à la construction de la ville de demain en évoquant les questions d'environnement, d'espace public, d'éducation, de culture, de sport, d'aménagements et d'usages urbains ou encore concernant le rayonnement de la ville. Ils pourront également construire collectivement des projets pour le quartier et trouver des solutions à des difficultés rencontrées. Les membres des Ateliers de quartier seront ainsi informés et consultés sur les sujets et projets ouverts à la participation citoyenne.





Renforcer les budgets participatifs

Chaque année, les 9 Ateliers de quartier disposent d'un budget participatif de 50 000 euros pour mener à bien les projets des habitants. Au-delà de la concertation, ils donnent les moyens aux habitants de passer à l'action et de financer leurs idées.

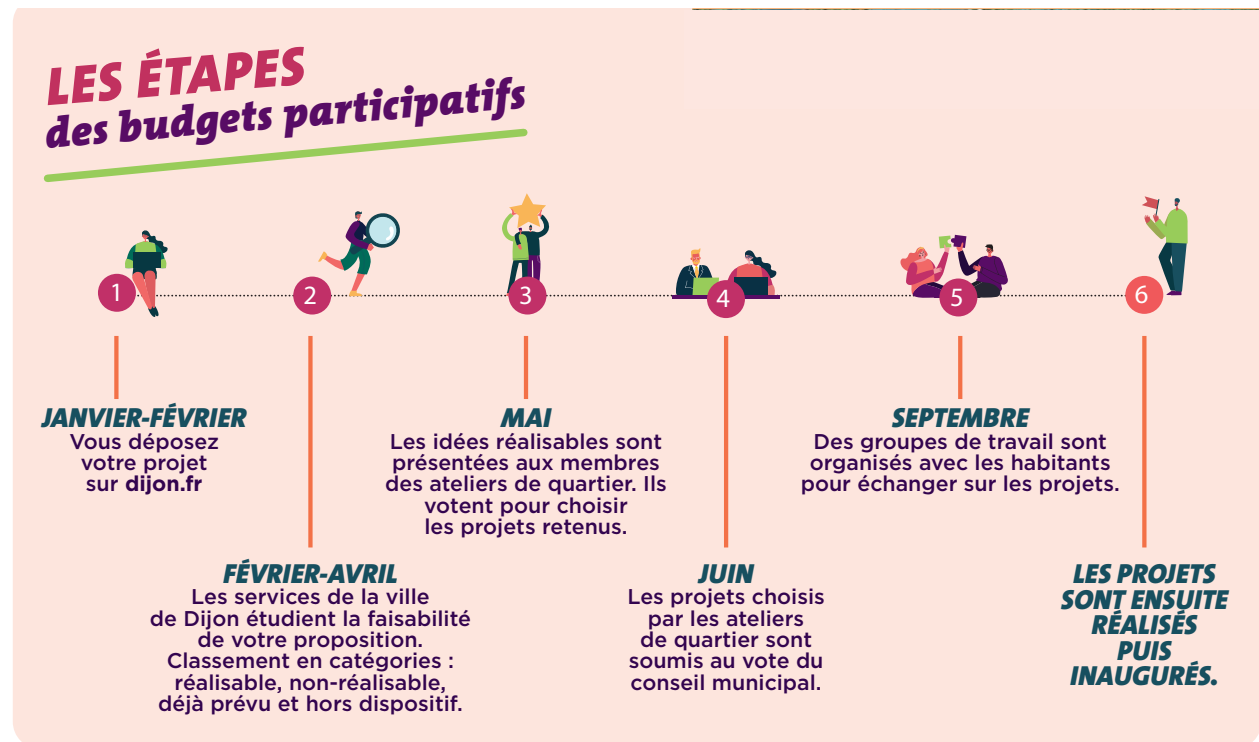
Depuis la mise en place, plus de 400 projets ont déjà vu le jour. Les boîtes à livres, le compostage partagé, des parcours sportifs, des aires de jeux, des fresques, des hôtels à insecte... ont fleuri dans la ville. En 2022, l'enveloppe annuelle dévolue passe de 40 000 à 50 000 euros, la mairie consacrant ainsi un total de 450 000 euros. Cette somme sert tout autant aux dépenses d'investissement qu'à celles de fonctionnement. Les premières peuvent concerner la rénovation ou la restauration d'un bâtiment, la mise en valeur de l'espace public ou l'installation d'équipements ; les secondes donnent naissance à de nouvelles initiatives éducatives, culturelles, environnementales, sociales ou solidaires.

Si le vote et le financement dépendent en partie des Ateliers de quartier, toute la population est invitée à soumettre ses idées sur dijon.fr. Pour être recevables au titre des budgets participatifs, les suggestions doivent s'inscrire dans les compétences municipales. Les idées doivent par ailleurs relever de l'intérêt général et apporter une plus-value au quotidien des citoyens, à l'échelle du quartier ou de la ville. Une fois déposé, le projet est étudié par les services de la ville de Dijon afin

d'évaluer sa faisabilité. Il rentre alors dans l'une des 4 catégories : réalisable, non-réalisable, déjà prévu ou hors dispositif. Les propositions réalisables sont présentées aux membres des Ateliers de quartier pour être soumises au vote.

C'est au tour du conseil municipal de voter. Ceux qui ont été retenus font l'objet de groupes de travail afin que les habitants échangent sur leur mise en

place qui interviendra dans les mois suivants avant d'être mis en service et inauguré. Au-delà de ces financements annuels, la mairie entend s'associer avec les Dijonnaises et les Dijonnais pour co-construire la ville de demain.





Multiplier les espaces de paroles

L'ÉCHELLE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les niveaux d'implication des citoyens peuvent varier en fonction des projets, des circonstances, des moyens et ressources disponibles, des décisions politiques ou encore de la réglementation.

1. L'INFORMATION

Le partage en toute transparence de la politique mise en place à destination des citoyens.

2. LA CONSULTATION

Les habitants sont appelés à s'exprimer en donnant leurs avis, des idées ou même leurs retours sur des sujets ou des projets.

3. LA CONCERTATION

La ville mobilise les Dijonnais pour débattre et élaborer un projet en amont mais aussi pour échanger sur sa mise en œuvre. Les citoyens ont une influence sur la construction du projet.

4. LA CO-CONSTRUCTION

Les citoyens sont associés au départ. Ils participent ensuite à l'élaboration du projet avec la mairie.

5. LA CO-DÉCISION

Pour la mise en place d'un projet, la décision revient tout autant aux élus qu'aux habitants.

Echanger avec les jeunes générations

À l'image de la suédoise Greta Thunberg, les générations X ou Y se mobilisent pour le climat ou d'autres sujets de société. À côté des nouvelles instances qui voient le jour pour renforcer la participation citoyenne, la ville de Dijon entend laisser une place particulière aux jeunes afin d'écouter leurs aspirations.

L'éducation, le sport et les loisirs ne constituent pas les seules préoccupations des moins de 30 ans. Chaque jour, ils se saisissent d'autres sujets de société et émettent des points de vue sur des thématiques qui ne les concernent pas directement ou immédiatement. Loin des préjugés, ils affichent leur volonté de partager leur opinion mais surtout de participer à la construction de la ville et de son avenir.

Pour leur donner la parole sur les enjeux d'aujourd'hui et de demain, Dijon met en place les Agoras Jeunes destinées au moins de 30 ans. Avec cette nouvelle instance dédiée, la ville veut renforcer le dialogue avec cette partie de la population autour de l'élaboration des politiques publiques locales mais aussi encourager les échanges pour entretenir la cohésion et le lien social.

UN PREMIER RENDEZ-VOUS POUR LE CLIMAT

En parallèle de la COP 26 de Glasgow autour du climat et de l'environnement, le 9 novembre 2021, 80 Dijonnais de 17 à 30 ans ont participé au lancement du dispositif.

9 mini-agoras ont ainsi été organisées à l'Hôtel de ville pour que les élus et les jeunes citoyens échantent et débattent. Ces derniers ont ainsi manifesté leurs envies d'action, leur souhait de s'inscrire dans la transition écologique. Ils ont évoqué leur difficulté à mener à bien leurs projets, manquant d'accompagnement ou ne sachant pas par quel biais donner corps à leurs idées. Ils ont ainsi sollicité l'aide des services de la ville pour avancer ensemble et apporter leur regard sur la société.



Objectif 1 : Favoriser la gouvernance, l'information et la démocratie participative (acteurs et habitants)

Développer le forum citoyen

Il n'est pas donné à tout le monde de prendre la parole en public ou d'animer une réunion afin que chacun puisse s'exprimer. Pour faciliter la mission des citoyens impliqués au sein des Ateliers et dans d'autres instances, la collectivité leur propose, en parallèle, des formations sur les techniques d'animation et de prise de parole.

À côté de ces différents outils de formation, la ville met à leur disposition des lieux ressources et des salles de réunion pour simplifier la mise en place de la participation citoyenne. Dans chaque quartier, elle a identifié des espaces de concertation et de discussion entre et avec les citoyens.

La ville de Dijon veut donner aux habitants les moyens de mieux comprendre les rouages de la vie locale. Un dispositif de formation continue du citoyen sera proposé à l'ensemble des Dijonnaises et des Dijonnais afin de faciliter leur participation. La collectivité prévoit le déploiement d'un dispositif de formation continue accessible à tous les habitants sur sa plateforme numérique.

Chacun aura ainsi l'occasion de mieux appréhender le fonctionnement de la mairie et d'en retirer une meilleure compréhension de la vie locale et du rôle des individus dans le cadre de la participation citoyenne. Mieux informés sur les tenants et les aboutissants de l'entité municipale, les habitants peuvent mieux cerner les réalités de la décision publique et s'approprier cette culture en devenant à leur tour un maillon de la chaîne.

Pour traduire son engagement et sa volonté de donner la parole aux habitants, le conseil municipal de Dijon du 22 novembre 2021 a adopté une charte en ce sens. Le document pose les conditions d'un dialogue public de qualité.

La charte de la participation citoyenne de Dijon regroupe les principes généraux ainsi que les engagements des élus de la ville. Désireux de développer cette pratique et d'ouvrir les échanges, les débats et parfois même certaines décisions aux Dijonnaises et Dijonnais, ils dotent la commune de nouveaux outils s'inscrivant pleinement dans le cadre de la démocratie participative. La charte, adoptée par les élus, rappelle les différentes formes que peut prendre la démarche : des travaux de réflexion aux balades urbaines en passant par les réunions, ateliers et autres agoras.

Le Conseil municipal a mis en avant les différentes instances qui voient le jour en 2022 : mise en place des Ateliers de quartier avec un renforcement des budgets participatifs, implication des jeunes dans le cadre des Agoras, comité du CCAS ou conseil de crèche ainsi que l'invitation faite aux habitants de se prononcer sur des sujets dépassant le cadre de leur quartier.

Pour que le plus grand nombre se fasse entendre, la charte engage les élus à encourager la diversité des participants. Les représentants de la Mairie tout autant que les Dijonnaises et les Dijonnais doivent s'inscrire dans un processus de transparence, d'argumentation et d'égalité de traitement. Ainsi,

toutes les informations disponibles seront mises à la disposition du public, dans un format accessible et compréhensible. Les points de vue exposés s'appuient sur des faits, des données ou des opinions explicitées tandis que chaque habitant peut librement s'exprimer et être écouté, quel que soit son statut.

La charte prévoit également que la ville mette à disposition les outils nécessaires à la participation citoyenne et explique les décisions qui auront été prises.

Le document voulu par les élus traduit l'orientation donnée à la politique locale avec un renforcement de la place faite aux citoyens dans le processus de décision.



Forum pour les agents d'animation dans les quartiers.
©Bérénice Billoué



Un nouveau projet éducatif et social global animé par les maisons d'éducation populaire (MEP)

Depuis 2015, les associations d'éducation populaire ont construit un projet d'animation de la vie sociale dans chacun des neuf quartiers de la ville de Dijon, en lien avec les objectifs du premier schéma de développement. Une relation partenariale structurée, constructive et respectueuse de la place de chacun s'est instaurée durant les six dernières années entre les représentants des associations d'éducation populaire, la CAF, les habitants et la Ville. Un travail collectif qui s'inscrit dans une dynamique en perpétuel mouvement, nécessairement influencée par l'évolution de la société, de la vie et des besoins des habitants.

Aussi la ville de Dijon a souhaité développer depuis le 21 mars 2022 un nouveau projet éducatif et social global animé par les maisons d'éducation populaire. Un travail collectif qui s'est traduit par un référentiel structuré autour de 5 axes structurants et prioritaires : la participation citoyenne, l'animation de proximité, l'accompagnement à l'usage numérique, les parcours éducatifs des jeunes et l'accompagnement à la parentalité. La définition de ce corpus commun d'orientations et de priorités va ainsi permettre de baliser le parcours collectif que la Ville souhaite construire avec ses partenaires pour les 5 années qui viennent.

4 M€
par an



Inauguration de l'Archipel, la Maison d'Éducation Populaire dans le quartier Université.
©David Vong

Objectif 1 : Favoriser la gouvernance, l'information et la démocratie participative (acteurs et habitants)

Dijon métropole a mis en place son Conseil de Développement en 2022

Associer plus étroitement les habitants aux processus de décisions est l'objectif du conseil de développement que crée Dijon métropole.

Cette instance de démocratie participative est un espace de réflexion et de dialogue, composé d'habitants volontaires et de personnalités bénévoles impliqués dans la vie locale et issues des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux ou associatifs des 23 communes de la métropole.

Une assemblée composée de 150 citoyens

Le Conseil de développement de Dijon métropole s'appuie sur une assemblée de 150 citoyens, répartis en 3 groupes et désignés pour un mandat de 2 ans renouvelables :

- 50 habitants volontaires dont au moins 10 volontaires de la tranche d'âge 18-25 ans et autant de suppléants.
- 50 membres proposés conjointement par le président de Dijon métropole et le président du Conseil de développement représentant les acteurs économiques, associatifs, les organismes publics, les organisations socio-professionnelles et syndicales du territoire métropolitain,

- 50 personnes qualifiées proposées par le président de Dijon métropole, la possibilité étant réservée au maire de chacune des communes membres de Dijon métropole de proposer une personne qualifiée.



DÉPOSEZ VOTRE CANDIDATURE AVANT LE 30 AVRIL 2022

"Construire ensemble la métropole solidaire, écologique et rayonnante"

Conseil de développement
Dijon métropole

metropole-dijon.fr

Dijon métropole



Conseil de développement
Dijon métropole

Citoyenne & solidaire AHUY
BRESSEY-SUR-TILLE

Alimentation durable
BRETENIÈRE

Mobilités douces CHENÔVE
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
CORCELLES-LES-MONTS
DAIX DIJON

Hydrogène FÉNAY

Biodiversité FLAVIGNEROT

Recherche & Innovation
FONTAINE-LÈS-DIJON
HAUTEVILLE-LÈS-DIJON
LONGVIC
MAGNY-SUR-TILLE

Tourisme MARSANNAY-LA-CÔTE
NEUILLY-CRIMOLOIS
OUGES

Vie étudiante
PERRIGNY-LÈS-DIJON
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON
SAINT-APOLLINAIRE

Enseignement supérieur
QUETIGNY
TALANT

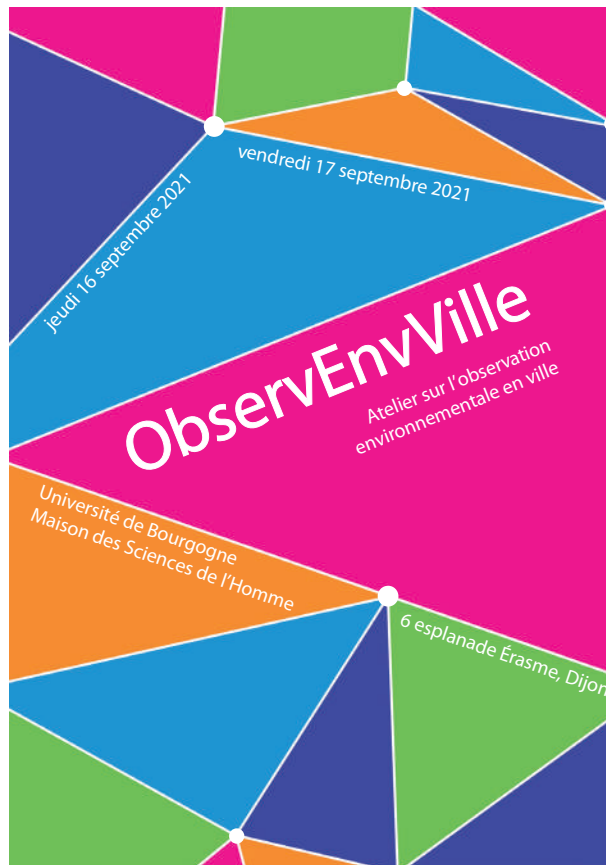
en eau

Energies vertes

Habitat



La Plateforme urbaine d'expérimentation (PURE) Dijon métropole (déclinaison locale du programme national POPSU)



Depuis 2018, Dijon métropole s'est engagée dans le programme POPSU métropole, mis en place par le PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture), un service rattaché à 2 ministères : le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère de la Cohésion des territoires.

Le programme de POPSU métropoles porte sur la mise en place de démarches partenariales entre les acteurs de la recherche locale, les métropoles, et l'État afin de mettre en dialogue l'expertise des acteurs et des élus locaux et les savoirs des milieux de la recherche pour une meilleure compréhension des enjeux et des évolutions de l'espace.

POPSU constitue un outil national d'étude des villes françaises. POPSU Dijon fait partie des programmes POPSU Métropoles du PUCA, avec 14 autres métropoles françaises, ce qui permet de comparer les travaux entre métropoles. Le programme POPSU de Dijon métropole s'est structuré autour de 3 actions principales :

- L'expérimentation fondée sur la constitution d'un réseau de mesures associant température et qualité de l'air
- Des échanges effectués avec les métropoles de Toulouse, Rennes, Nancy, Paris et Nantes à travers des conférences, des ateliers POPSU et des interviews
- Un dispositif, sous un angle participatif mis en place à l'occasion d'événements tels que la Nuit des Chercheurs ou l'exposition itinérante Observenville

Par ailleurs, au cours de l'année 2021, des mesures participatives avec les habitants ont été réalisées, un réseau de 20 capteurs connectés Qamélo a été installé permettant un suivi des particules à l'échelle d'un quartier (avec accès aux résultats en temps réel pour le grand public) -Dijon est d'ailleurs la première ville à se doter de ce type de réseau- et en 2022, un cahier POPSU Observation Environnementale métropolitaine (avec un retour d'expérience sur l'observatoire dijonnais) a été publié.

PURE : une plateforme déclinée à l'échelle locale

Dans le cadre du programme POPSU Dijon métropole, une plateforme a été déclinée à l'échelle locale : PURE (Plateforme URbaine d'Expérimentation de Dijon)

L'objectif : s'intéresser à la ville durable à l'épreuve de la ville intelligente, posant la question de l'apport de la ville intelligente pour la fabrique d'un urbanisme durable.

Elle comprend 6 axes de recherche :

- la participation citoyenne
- le changement climatique et îlot de chaleur urbain
- la qualité de l'air et mobilité
- l'évaluation des impacts sur l'immobilier
- l'identité métropolitaine (dijonnaise) à partir de l'activité des réseaux sociaux, notamment Twitter

Objectif 1 : Favoriser la gouvernance, l'information et la démocratie participative (acteurs et habitants)

- les citoyens comme usagers et producteurs de données numériques (dans le cadre d'une science participative)

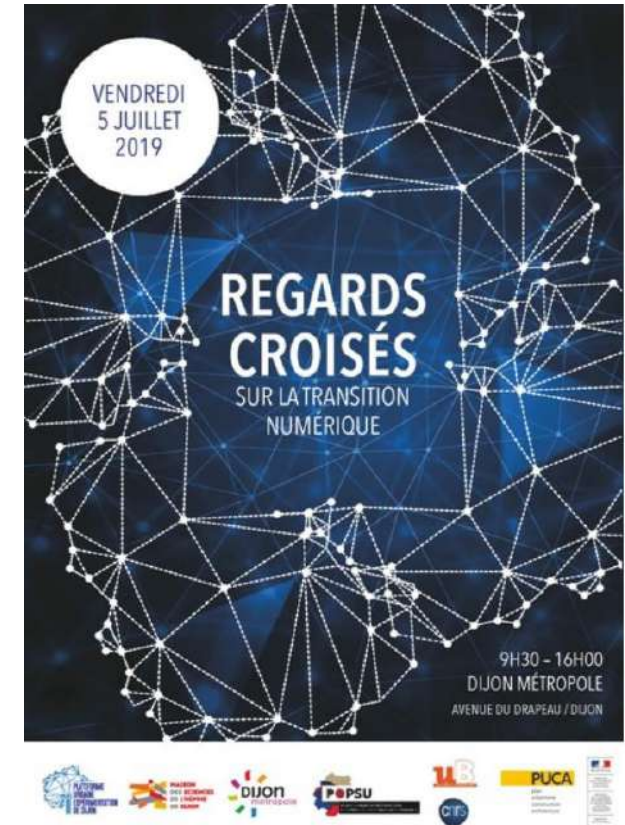
L'équipe du programme comprend le personnel de la MSH, des agents de Dijon Métropole et 15 enseignants-chercheurs, de plusieurs disciplines, associés à la Maison des Sciences de l'Homme.

L'objectif de ce site internet est de créer un lien entre les chercheurs et les citoyens, ainsi que recueillir les idées citoyennes.

Le site est coordonné et modéré par l'Université de Bourgogne et le laboratoire ThéMA) sur lequel on peut retrouver l'actualité de la recherche, alimentée directement par les chercheurs, ainsi que les événements liés au programme.

Le site est ouvert aux contributions des citoyens sur le programme et les thèmes qu'il aborde : ville intelligente et données numériques, urbanisme durable, identité métropolitaine, changement climatique et îlot de chaleur urbain, qualité de l'air, mobilité urbaine ainsi que leurs impacts sociaux et urbains. Le site permettra de réunir les idées et de les mettre en valeur.

<https://popsu-dijon.u-bourgogne.fr>



Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

Latitude 21

Latitude21, la maison de l'architecture et de l'environnement de Dijon Métropole est un établissement public dédié à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement, l'urbanisme, l'architecture et le développement durable.

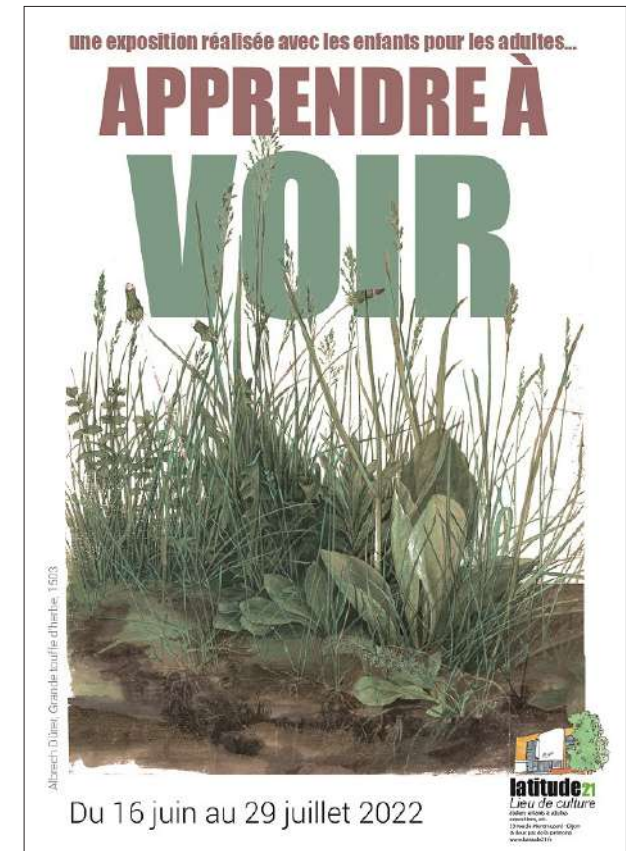
Latitude21 c'est :

- des expositions à destination de tous les publics, en visite libre ou sur rendez-vous. Pour l'exercice 2021-2022, 12 expositions ont été proposées, avec divers événements associés (ateliers, conférences, visites guidées, etc.).
- un programme d'animations pédagogiques à destination des scolaires autour d'une trentaine de thématiques. Il permet d'accompagner les enseignants dans leur mission d'éducation au développement durable et met en lien cet enseignement avec les acteurs locaux et les réalités du territoire. Pour l'année scolaire 2021-2022, 894 interventions ont été réalisées pour 7 191 enfants sensibilisés sur l'ensemble de la métropole.
- des ateliers ludiques pour les familles, permettant de découvrir et s'enrichir tout en s'amusant. Pour la saison 2021-2022, 77 ateliers ont été organisés.
- des événements toute l'année (stands, conférences, débats, projections, formations...)

Depuis sa création, Latitude21 a développé de nombreux partenariats :

- Avec la commission de quartier Dijon Université, Latitude21 a participé activement à la mise en place d'un jardin partagé situé directement derrière ses locaux. Une association a été créée pour en assurer la gestion et une quarantaine de familles se sont déjà installées.
- Créé en 2006 par le Grand Dijon, le réseau de sentiers de pays est géré par Latitude21 en partenariat étroit avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte d'Or (CDRP). Ce sont 275 kilomètres de sentiers qui irriguent ainsi le territoire.
- Des médiations régulières sont organisées avec les pôles « Ados » et « Adultes » du service psychiatrique du CHU François Mitterrand de Dijon (27 médiations sur la saison 2021-2022),
- Au service des habitants de la métropole dijonnaise, Latitude21 se mue en point de dépôt de paniers de fruits et légumes pour plusieurs partenaires locaux impliqués dans l'agriculture biologique.
- Une seconde édition du Summer Camp (programme d'activités linguistiques et environnementales pour des enfants de 4 à 12 an) s'est tenue en juillet 2022 avec l'association Amis'Mots, la Maison Rhénanie Palatinat, le Centre Social des Grésilles, le Centre de Loisirs de Montmuzard et la Maison de l'Europe.

- Des balades de la Cent Fonts ont été réalisées en 2022 pour la commission InterCLE de la Vouge et l'Ouche,
- Des sorties naturalistes avec le SPIP (service pénitencier d'insertion), ont également été programmées sur l'année écoulée.



Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

Fort d'une solide expérience dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'exercice 2021-2022 a également vu Latitude21 mettre en place 7 Aires Terrestres Educatives (ATE) sur les 27 recensées en Bourgogne Franche-Comté, qui représentent 207 interventions pour 963 élèves impliqués. Les ATE constituent un projet éducatif et pédagogique qui a pour objectif de sensibiliser et initier les enfants à la préservation de la nature. Une ATE est une zone terrestre de petite taille qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Outils de pédagogie active, elle permet aux élèves de choisir la zone sur laquelle ils veulent travailler, et de les mettre ensuite au coeur de la réflexion et de la décision tout au long de l'année. C'est l'occasion pour eux de découvrir leur territoire et ses acteurs dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement durant lequel ils développent les compétences du programme scolaire.



ATE_@Latitude 21



EXPOSITION

“
ce n'est pas l'œil qui voit,
c'est l'esprit

Paysages

Du 12 mars au 28 mai 2022
Latitude21
33 rue de Montmuzard, Dijon
www.latitude21.fr

APPROCHES SENSIBLES
DES TERRITOIRES
DE BOURGOGNE





L'IDEATHON RESPONSE Un «marathon des idées» pour préparer l'avenir du territoire

130 étudiants réunis en équipes pluridisciplinaires ont participé à l'Idéathon Dijon 2022.

Ce «marathon des idées» est un événement participatif où de grands thèmes comme l'alimentation durable et la métropole intelligente sont abordés.

19 problématiques ont été identifiées par les entreprises et les collectivités partenaires, charge aux étudiants de proposer des solutions innovantes.

Parmi les sujets impactants pour la métropole, le projet Response d'îlots à énergie positive.

Les meilleures idées feront l'objet d'une concrétisation lors du hackathon Response prévu en novembre prochain.



Idéathon 2022 _ ©Bérénice Billoué



Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

Les Fresques du climat

Le changement climatique fait partie des enjeux majeurs actuels qui impactent notre territoire ainsi que l'activité de nombreux services de nos collectivités. Pour agir efficacement, il est crucial de bien appréhender les contours du problème et les mécanismes en œuvre.

Comprendre comment l'économie humaine affecte le climat, c'est la proposition de l'atelier de la Fresque du climat (<https://fresqueduclimat.org/>), qui fonde ses enseignements sur les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). En mobilisant l'intelligence du groupe, l'atelier permet à tous les publics de bénéficier d'une vue d'ensemble des causes et conséquences du changement climatique en œuvre.

Le service écologie urbaine, en partenariat avec l'association de la Fresque du Climat, a organisé un atelier à destination de la direction de Dijon métropole au mois de décembre 2021.

Pendant 2h30, à l'aide de leurs quatre animateurs agréés, les 45 directeurs présents ont réalisé une fresque du climat sous la verrière du bâtiment de Dijon Métropole.

Dans un premier temps, ils ont amélioré leurs connaissances partagées sur le changement climatique, puis ont échangé à propos des impacts

de la transition énergétique sur les fonctions métropolitaines. Il a été noté une forte demande d'outils de pilotage afin d'aligner plus efficacement les actions de la Métropole sur d'atteinte des objectifs.



l'atelier de la Fresque du climat (<https://fresqueduclimat.org/>) organisée à Dijon Métropole et à la Maison PHARE_@David Vong





Atelier 2tonnes

Emettre moins de 2 tonnes équivalent CO2 par personne et par an, cela correspond à l'objectif à atteindre d'ici à 2050 pour respecter les engagements de l'Accord de Paris (2015) : maintenir l'augmentation de la température mondiale à un niveau inférieur à 2 degrés. Aujourd'hui, en moyenne, chaque français émet 9,5 tCO2/an.

L'atelier 2 tonnes (<https://www.2tonnes.org/>) propose aux participants d'explorer le futur en équipe et d'essayer de limiter le changement climatique en atteignant ces fameuses 2 tonnes par an et par personne, d'ici à 2050. Très concrètement, les émissions nationales moyennes et émissions individuelles sont calculées et mises à jour par un outil de simulation en fonction des décisions des joueurs.

Pour permettre une compréhension systémique des enjeux, l'atelier prend en compte les dimensions individuelles et collectives du sujet, sans oublier le rôle de l'influence, enjeu-clé de la transformation de la société.

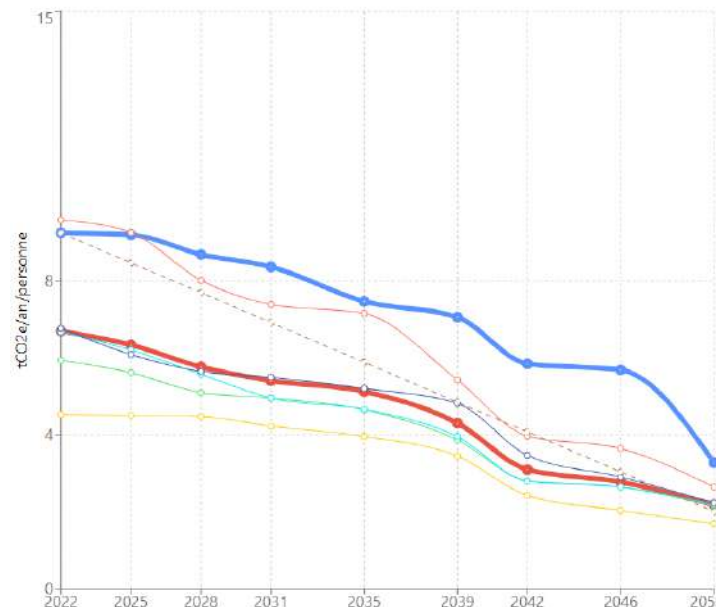
Dans le cadre du projet RESPONSE, qui encourage les ateliers de sensibilisation au changement climatique et aux actions à entreprendre, 15 membres de Dijon Métropole ont participé à l'un des trois ateliers organisés en fin juillet 2022.

Les principaux retours des ateliers sont les suivants :

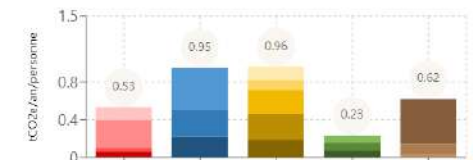
Il est incontournable d'adopter une approche quantitative et de bien évaluer la valeur de l'action afin de produire une stratégie efficace alignée sur l'objectif ;
L'enjeu de communication et de pédagogie sur le sujet est considérable et riche d'opportunités.



Evolution des empreintes carbone



La population - Moy: 3.27 tCO2e



Les participants - Moy: 2.18 tCO2e



Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

« Nageons dans la peau d'un autre »

Cette journée est l'occasion, pour des personnes valides de se mettre quelques instants dans la peau d'un handisportif en leur permettant ainsi de mieux comprendre certains types de handicap.

Cette journée est également l'occasion, pour les personnes en situation de handicap de se mettre quelques instants dans la peau d'un handisportif en leur permettant ainsi de découvrir plusieurs activités handisport.

Cette quatrième édition a lieu au mois de mai 2022 de 10h à 20h à la Piscine des Grésilles et au gymnase Jean Marion de Dijon.

Au gymnase Jean Marion, différentes activités handisports ont été proposées par le CDH21 et les clubs handisport de Côte d'Or : foot-fauteuil, basket-fauteuil, rugby-fauteuil, volley, tir, tennis de table,...

A la piscine des Grésilles, les baigneurs ont eu la possibilité de participer à un fil rouge solidaire handi-valide, et ont pu découvrir la natation en situation de handicap à travers des petits jeux aquatiques, encadrés par les maîtres-nageurs de la ville de Dijon et conseillés par les maîtres-nageurs d'Handphyclub et les stagiaires STAPS

Des jeux aquatiques pour les petits :

- Réaliser des petits jeux dans l'eau dans le petit bassin (selon niveau natation).

- Sauter dans l'eau (avec lunettes opaques ou un seul bras), aller chercher des objets au fond de l'eau (au toucher), passer dans des cerceaux (au toucher), ou même exercice avec un seul bras.

Des mini-longueurs de natation :

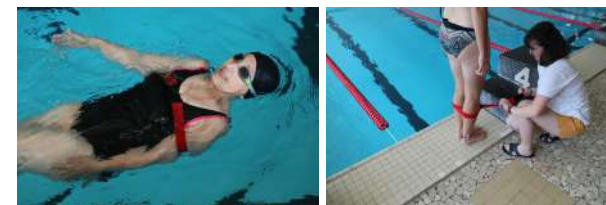
- Réaliser des mini-longueurs dans l'eau dans le petit ou grand bassin (selon niveau de natation).
- Réaliser des longueurs ou des exercices simples de natation en situation de handicap (avec lunettes opaques, un seul bras ou sans les jambes). Aucun enfant ne sera mis en difficulté.

Fil-rouge solidaire pour personnes valides ou en situation de handicap de tous les âges :

- Réaliser un maximum de longueurs dans le grand bassin (selon niveau de natation de chacun bien sûr).
- Réaliser des longueurs de natation en situation de handicap (avec lunettes opaques, un seul bras ou sans les jambes) afin de participer au fil rouge solidaire de l'association, visant à récolter des fonds (30€ le km parcouru) afin de pouvoir renforcer l'encadrement du club. Possibilité d'utiliser du matériel adapté : frite de piscine, planche, palme, pull-boy.

Le principal objectif de cette sensibilisation est de permettre aux enfants et adultes valides de ressentir la difficulté d'évoluer en situation de handicap en milieu aquatique.

Pour les nageurs d'HANDPHYCLUB, le challenge a été se dépasser et d'essayer de battre leurs records de distance de l'édition précédente.



©Bérénice Billoué

Nageons dans la Peau d'un Autre
4^{ème} Edition

Fil rouge solidaire pour renforcer l'encadrement des activités d'Handphyclub

Découverte des activités handisport
Pour les personnes en situation de handicap
Pour les personnes valides

Sensibilisation
Aux handicaps pour le public

Information
Stand APF France Handicap
Stand Comité Départemental Handisport 21

Exposition Photos
Jérôme Lamalle

Mardi 10 mai 2022
Gymnase Marion - 10h à 20h
Piscine des Grésilles - 10h à 20h

Plus d'informations sur l'événement Facebook
Nageons dans la Peau d'un Autre 2022

Partners: APF France Handicap, Handi Sport, Handisport 21, G.H.C.O.21, Dijon, Agence Nationale du Sport, Diomèch, OM SPORT

Contact: Dominique Paris : 06 17 05 19 78
Jordan Gaudillier : 06 81 92 67 52
Léna Goetsch : 06 30 04 13 95



Génération Dijon, une ambition éducative



Renouvellement du projet éducatif de la Ville de Dijon

Pourquoi renouveler la politique éducative municipale ?

Dix ans après son dernier projet éducatif, la ville de Dijon a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un nouveau projet, intitulé Génération Dijon, pour les enfants et les jeunes de son territoire, de la naissance à 25 ans.

Les enfants et les jeunes, qui représentent une part importante des Dijonnais, presque un tiers d'entre eux, méritent en effet une attention particulière. Citoyens en devenir, il est de la responsabilité de l'ensemble des acteurs éducatifs de les accompagner dans leur construction et de leur permettre de grandir et de s'épanouir dans un cadre adapté, en favorisant l'égalité des chances.

Les enfants et les jeunes grandissent dans un environnement qui a fortement évolué ces dix

dernières années. C'est pourquoi la ville de Dijon souhaite renouveler sa politique éducative pour prendre en compte les nouveaux défis du monde contemporain comme la transition écologique, les nouvelles formes de structures familiales, l'égalité femmeshommes, les sociabilités d'aujourd'hui comme les réseaux sociaux ou encore les impacts de la crise sanitaire et des périodes de confinement.

Avec Génération Dijon, la ville de Dijon ambitionne de fédérer l'ensemble des acteurs éducatifs que sont les parents, les établissements scolaires, les associations, les acteurs de l'éducation populaire, les services de la ville, ainsi que les Dijonnais, autour d'un projet commun dédié à cette génération porteuse d'avenir pour notre société de demain.

La concertation citoyenne : c'est la première fois que l'élaboration de la politique éducative de la ville de Dijon se fait dans le cadre d'une démarche de participation citoyenne selon les principes définis dans la Charte de la participation citoyenne (novembre 2021). La concertation, pilotée par les élus a pour objectif d'associer toutes les personnes concernées et intéressées par la politique éducative : les parents, les enfants, les jeunes, les grands-parents, les services de la ville, les partenaires institutionnels, les associations et l'ensemble des professionnels de l'éducation et de l'accompagnement des enfants et des jeunes.

Les objectifs de la concertation citoyenne :

- Redéfinir les finalités et les objectifs de la politique éducative municipale pour les prochaines années

- Bâtir un projet éducatif cohérent et partagé par l'ensemble des individus concernés

Quand et Comment ?

1. Réunion publique de lancement de la concertation « Génération Dijon » en septembre 2022 ; tous les habitants de Dijon, les parents, les professionnels du monde de l'éducation et les partenaires de la ville de Dijon ont été invités à y participer.

Objectifs de la réunion publique : informer et mobiliser un grand nombre de personnes autour de la démarche (à la fois en ligne et aux ateliers en présentiel)

2. Les ateliers participatifs : des ateliers permettront à toutes les personnes intéressées de contribuer à l'élaboration du nouveau projet éducatif en octobre et en novembre.

Trois types d'ateliers seront organisés

- Un atelier spécifique dédié à la parentalité, qui sera consacré aux besoins des parents, à leurs attentes et leurs envies. Cet atelier sera ouvert à tous : parents, mais aussi professionnels
- Des ateliers avec les enfants et les jeunes Dijonnais :
 - Une Agora jeunes consacrée à la vie étudiante

Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

- Un travail mené avec les élus du Conseil municipal d'enfants de Dijon
- Un atelier organisé avec les collégiens et les lycéens

- Quatre ateliers thématiques, ouverts à tous les publics

3. La plateforme de dialogue en ligne : tout au long de la démarche, une plateforme participative permettra à chacun de s'informer, de s'inscrire aux ateliers et de contribuer directement à l'élaboration du nouveau projet éducatif à travers des modules participatifs



Premier atelier thématique Génération Dijon sur le thème de la parentalité_@Philippe Maupetit





Sensibiliser la petite enfance en faveur de l'environnement et de l'écologie urbaine

La direction de la Petite Enfance impulse un projet de développement durable au sein de ses structures petite enfance

Au sein des structures petite enfance de la Ville de Dijon, le développement durable est un enjeu majeur ; il se décline sur deux axes prioritaires : la santé et la sensibilisation.

- La santé des enfants est fragile : l'exposition précoce à des agressions environnementales peut avoir non seulement des effets immédiats sur le développement de l'enfant, mais aussi des conséquences irréversibles qui se répercuteront à l'âge adulte ;
- La transmission des valeurs de développement durable aux futures générations est cruciale : toutes les activités proposées dans les structures petite enfance y contribuent.

Un projet de direction fortement tourné en direction du développement durable

Dans le cadre de l'élaboration du projet de direction, les professionnels de chacune des structures définissent leurs axes de travail autour du développement durable en fonction d'objectifs

collectifs et l'analyse de leurs pratiques, sur la base du contenu de la Charte Nationale de l'accueil du jeune enfant qui indique : « Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement ».

La déclinaison de ces axes en actions sera précisée dans chaque projet d'établissement dans un chapitre spécifique, d'ici la fin de l'année 2022.

L'adhésion à un réseau Label Vie

La ville de Dijon, par l'intermédiaire de ses structures petite enfance a adhéré au réseau Ecolo-crèche - Label Vie depuis le second semestre 2017.

Créée en 2009 par Claire Grolleau, l'association Label Vie est une association de l'Economie Sociale et Solidaire qui œuvre pour la transition écologique à travers une démarche innovante d'accompagnement des professionnels petite enfance au changement pour redonner aux lieux de vie le pouvoir d'agir et devenir des exemples inspirants pour la société ; l'un des objectifs est notamment d'intégrer les parents à la démarche durable de chaque établissement.



818 crèches engagées

29 assistantes maternelles engagées

32 centres de loisirs engagés dans 81 départements.

Ainsi, toutes les structures sont invitées à mettre en œuvre des actions et les partager avec des établissements installés sur toute la France sur ces thématiques :

- Encourager l'éducation à l'environnement
- Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Améliorer la qualité de vie des enfants accueillis en lien avec des actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens par exemple
- Mettre en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement au sein du lieu de vie
- Inclure ses propres pratiques et ses valeurs dans une démarche commune reconnue
- Rejoindre un réseau avec des personnes partageant les mêmes valeurs et une équipe d'experts pour les guider
- « Faire sa part » dans le changement dont a besoin notre société
- S'engager dans une démarche accessible et bienveillante dans le respect du rythme de chacun
- Reconnecter les enfants à la nature
- Sensibiliser les enfants et leurs familles aux pratiques écologiques.

Afin de mener à bien ce projet, les directrices des établissements ont toutes été accompagnées dans la démarche de changement par cette association avec le soutien d'experts du domaine. Afin de

Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

suivre les actions dans leur établissement, un outil de diagnostic a d'ailleurs été mis à leur disposition. Basé sur 8 thématiques environnementales (bâtiment, eau, énergies, déchets, alimentation, activités et jeux, entretien des locaux, hygiène) et 7 thématiques sociales (accueil, projet éducatif, respect des diversités, santé, gouvernance, formation, communication), il permet d'évaluer les actions dans chacune des structures.

Parallèlement, depuis 2017, les équipes des structures, les responsables des Relais Petite Enfance, ainsi que les assistantes maternelles rattachées aux Multi-accueils ont été invitées à se former sur diverses thématiques :
« Nettoyer sans polluer, le développement durable dans l'accueil du jeune enfant, développer sa créativité en crèche »



©Ville de Dijon



Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

Education à l'environnement : quelques exemples

- Promotion de l'économie sociale et solidaire par des actions type Troc Jeux/jouets/livres/vêtements



- Mise en place de petites jardinières avec des plantes aromatiques (basilic, menthe, ciboulette) au relais petite enfance Mansart



- Promotion de la vie à l'extérieur au Multi-accueil
- Petit Cîteaux :



- Installations de composteurs dans les placettes de compostages des multi accueils Tarnier, Bourroches, Mansart, Voltaire, Darius Milhaud et Montchapet (les équipes ont été formées par les ambassadeurs du Tri de Dijon métropole)
- Lombricompostage et à la découverte des oiseaux (en lien avec l'association Arborescence) au multi accueil Delaunay

Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

- Jardinage au multi-accueil Tarnier et germination de graines au multi-accueil Mansart:



- Construction de Mr Bouteille avec les enfants pour récupérer l'eau non bue après les repas (restes de verres et pichets) au multi accueil Darius Milhaud :



- Journée « La Recycle à jeux » au multi accueil Mansart



- Animation d'un atelier autour de peintures à base de plantes sur le festival VYV



- Animation d'ateliers de préparation de produits d'entretien maison (exemple de partenariat des structures petite enfance avec Léo Lagrange autour de la lutte contre les perturbateurs endocriniens)




SEMAINE DE SENSIBILISATION
 du 4 au 8 octobre 2021

Chasse aux perturbateurs endocriniens

Un impact fort chez les moins de 6 ans.
"Moins exposé pour grandir en santé"


5 ateliers DIY
 pour en savoir plus et fabriquer vos produits*

Un ciné débat le samedi 9 octobre de 10h à 12h*.

 Posez vos questions à un expert!

*Programme et modalités d'inscriptions au dos.

Avec la participation de l' 



Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

- Manifestation Petite enfance et Nature du 2/07/22 ouverte au public : mini conférences, découvertes des plantes aromatiques du Jardin Botanique, activités et jeux autour du compostage et tri des déchets et participation du Lab des bébés (ou comment jouer avec bébé sans plastique)...



ATELIERS ET ANIMATIONS

- 1 MOTRICITÉ EN MILIEU NATUREL**
Manipuler et se mouvoir avec un matériel simple et respectueux de l'environnement.
- 2 ALIMENTATION, SANTÉ ET PLAISIR**
Partager des recettes, échanger sur la diversification alimentaire et pédaler pour réaliser un smoothie.
- 3 PLANTATIONS**
Planter des fleurs à emporter chez vous !
- 4 LIVRES DANS LES ARBRES**
Découvrir des lectures pour les petits à l'ombre d'un arbre.
- 5 MUSIQUE DU QUOTIDIEN**
Explorer autour de murs musicaux et réaliser des instruments à partir d'objets du quotidien.
- 6 LE CHAMP INATTENDU**
Participer à des créations spontanées. Atelier en partenariat avec l'Infinities Singuliers, s'inscrivant dans une démarche inclusive. Imaginé à partir de matériaux de récupération, il associe l'ensemble des enfants accueillis au sein des multi-accueil dijonnais.
- 7 TOUCHE, REGARDE, SENS LA NATURE**
Appréhender l'environnement et favoriser la découverte tactile ou odorante des matières à partir de matériaux issus du recyclage.

- 8 LE LAB DE LA CITÉ DES BÉBÉS**
Découvrir le détournement créatif pour jouer avec bébé sans plastique.
- 9 COMPOSTAGE ET TRI DES DÉCHETS**
Participer à des activités et jeux autour de cette thématique.
- A MINI-CONFÉRENCES**
Animées par Philippe Perrin, éco-infirmier
 - 14h15 - Biodiversité et santé avec des plantes
 - 15h - Comme pour les sols, le rôle des microbes et microbiotes en santé humaine
 - 15h45 - Rôle dans l'alimentation humaine des pollinisateurs et pour les abeilles : production de propolis, un antibiotique à très large spectre
 - 16h30 - Pollution de l'air + pollens allergènes = risque décuplé d'allergie
 - 17h15 - Auxiliaires de culture versus pesticides et risques pour la santé humaine
- B DÉCOUVERTE DES PLANTES AROMATIQUES DU JARDIN BOTANIQUE**
avec Thierry Langlais, médiateur au jardin de l'Arquebuse
 - 14h30, 15h15 et 16h

La lutte contre le gaspillage des ressources

En MAI 2019, 3 structures Petite Enfance ont été pilotes d'une étude sur le gaspillage alimentaire, en collaboration avec l'équipe du service Valorisation des déchets de Dijon métropole.

A la lecture du diagnostic, des actions ont été mises en œuvre dans tous les établissements accueillant des jeunes enfants, en concertation avec le prestataire de repas :

- Réduction de 50% les fruits (1 fruit pour 2),
- Réalisation des sacs en tissus pour livrer le pain (4 à 5 par structure + lavage à chaque vacances)
- 1 pain pour 12 enfants avec arrondi à l'inférieur (et non plus au supérieur)
- 1L de lait pour 12 et non plus 10 car peu bu par les enfants, on garde la fréquence d'une fois par semaine
- Adaptation des quantités et des recettes des smoothies
- Diminution des céréales et des féculents à 108g (-10% par rapport au GEMRCN)
- Diminution des légumes d'accompagnement à 100g eu lieu des 120g du GEMRCN
- Pour les goûters: passage de 2 à 3 fois par semaine pour le pain et 2 fois par semaine pour les gâteaux
- Demande de réflexion sur les gâteaux pour avoir des produits avec moins d'additifs, plus de produits fait maison

Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

- Formation sur les consignes HACCP et le gaspillage alimentaire
- Réflexion sur le remplacement des barquettes plastiques par Sogères

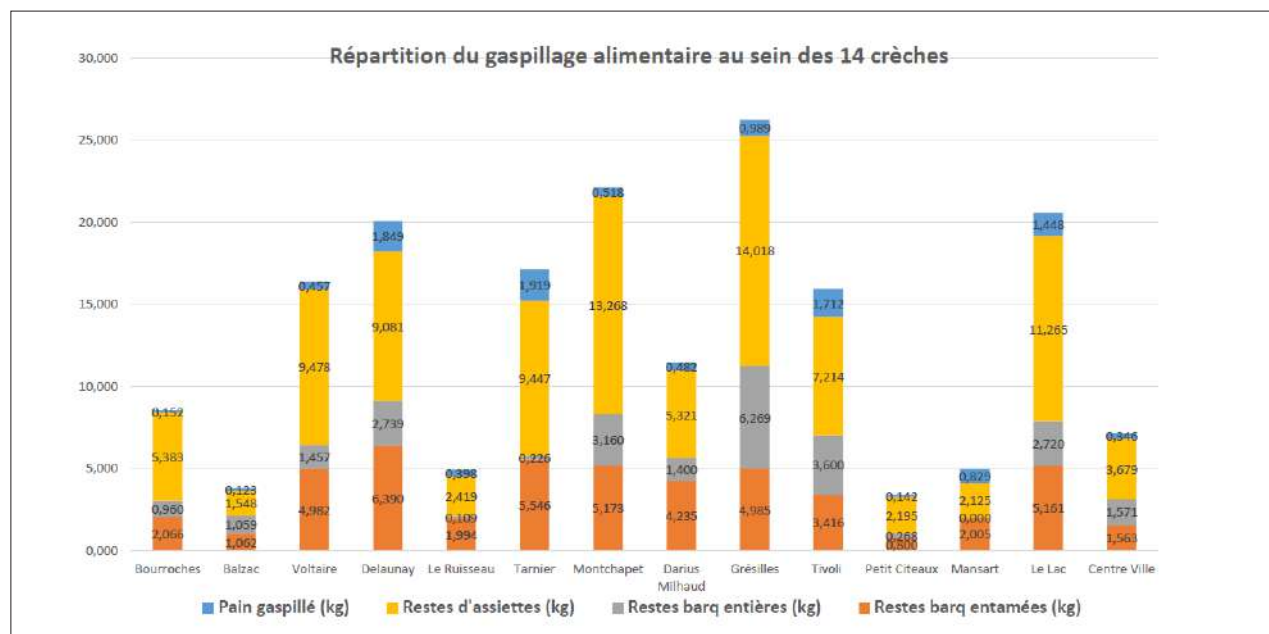
Au cours de l'été 2021, une nouvelle étude a été réalisée sur l'ensemble des 14 Établissements d'Accueil, afin d'évaluer l'impact des mesures déjà mises en place et définir des axes d'amélioration pour réduire les pertes dues au gaspillage.

Les diagnostics ont été réalisés par le pôle formation du réseau Restau'Co et une restitution des préconisations a été organisée en septembre :

Les résultats se sont fondés sur une semaine de pesée, mais aussi à partir des observations des pratiques professionnelles, de l'organisation du travail et du matériel utilisé.

Quelques pistes d'amélioration ont émergé :

- une pratique de paroles à l'enfant à adapter pour ne pas banaliser le gaspillage.
- une sensibilisation des familles à bien désinscrire leur enfant en amont du repas s'il ne vient pas dans le Multi-accueil
- une réflexion à conduire avec les partenaires des quartiers sur la deuxième vie des barquettes non consommées et non chauffées
- une solution pour la collecte des bio-déchets dans les structures dépourvues d'un outil de compostage ou la collecte des éléments qui ne peuvent pas être intégrés au compost.



- Une actualisation des formations du personnel autour des grammages, du dressage et de l'éveil au goût des enfants de moins de 3 ans en octobre 2021.

Les équipes ont pris conscience de la problématique des déchets et recherchent des solutions :

- Des établissements ont choisi l'installation de bac de compostage dans leur cour.
- D'autres utilisent des points d'apport à proximité de la structure.
- D'autres encore réfléchissent à utiliser les services de collecte de bio-déchets.



La chasse aux perturbateurs endocriniens

La direction de la Petite Enfance de Dijon, engagée depuis 2016 dans la réduction des risques liés à l'exposition des enfants aux perturbateurs endocriniens, a franchi une étape supplémentaire.

La vaisselle utilisée dans les structures Petite Enfance est depuis toujours en mélaminé. Cette matière plastique thermodurcissable est faite à partir d'un mélange de mélamine (une résine) et de formaldéhyde qui existe depuis les années 1930 aux Etats-Unis.

Elle s'abîme en vieillissant et est susceptible de dégager des composants pouvant altérer la santé à une température dépassant les 70°C.°.

Une réflexion ayant été conduite pour limiter et remplacer cette vaisselle par du verre ou de la porcelaine (matériaux inertes, non porteur de perturbateurs endocriniens), la direction de la Petite Enfance de Dijon s'est donc alors rapprochée de la Ville de Limoge qui a mis en place un partenariat avec deux établissements scolaires, un spécialiste local en céramique et une manufacture locale pour créer des plateaux repas à compartiments en porcelaine, destinés à leurs 13 crèches municipales.

Ces plateaux repas ont donc été proposés en test durant l'été 2020 à trois structures. Les retours à l'utilisation ayant été très positifs, tous les établissements en ont été équipés en mars 2021.

L'équipement a été complété par l'achat de verres et assiettes en verre.



Des critères environnementaux dans la rédaction de cahiers des charges

Dans le cadre du choix de ses fournisseurs, la direction de la petite enfance définit son Cadre de Mémoire Méthodologique et Environnemental en lien avec l'objet du marché.

Par exemple, pour l'achat des couches, sont pris en compte les quantités en matières d'origine naturelles dans la composition globale de la couche ainsi que les performances du fournisseur en matière de protection de l'environnement (maîtrise de l'énergie, certification environnementale, conditionnement et transport, recyclage.)

A noter que, parallèlement, une première expérimentation de l'utilisation des couches lavables a été réalisée par le multi-accueil centre-ville.

Pour le marché des repas, outre la qualité des produits et la notion de sécurité alimentaire, la performance environnementale est recherchée : recours à des produits éco labellisés et/ou issus de l'agriculture biologique et/ou respectant tout autre référentiel environnemental sur la base d'un minimum de 60 % au moins des produits avec des signes de qualité ou issus du commerce équitable et 30 % de produits issus de l'agriculture biologique.

De plus, les conditionnements ne contiennent pas de bisphénol (BPA, BPS, BPF). Aussi, les contenants de cuisson et de réchauffe seront issus de matériaux inertes prévenant ainsi la survenance de troubles endocriniens pour les convives. Par réglementation, le pourcentage de contenants issus de matériaux inertes atteindra 100 % au plus tard le 1er janvier 2025 .

Objectif 2 : Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous, sensibiliser et mobiliser

La Forêt des enfants

Cette année encore, pour la 8ème édition, aura lieu en novembre l'événement de plantations citoyennes « Forêt des enfants » destiné aux parents ayant accueilli un enfant entre septembre 2121 et septembre 2022 au sein de la métropole.

Un geste symbolique pour symboliser cette naissance qui permettra, à terme, de constituer un corridor écologique de 3 hectares sur le secteur de la Motte Giron.

Depuis 2015, ce sont quelques 5000 arbres, sur différents sites (Domaine de la Cras et Motte Giron) qui ont été plantés dans le cadre de cette « Forêt des enfants ».

Chênes, noisetiers, tilleuls, cèdres, sureau... les parents ont le choix entre une vingtaine d'essences d'arbres sélectionnées avec le l'ONF et le Jardin de l'Arquebuse pour permettre aux insectes pollinisateurs d'avoir une biodiversité adaptée.

Une opération réussie et appréciée par les familles qui, chaque année plus nombreuses, répondent à cette initiative de la métropole pour faire grandir la Forêt des enfants.

En parallèle de la plantation, de nombreux acteurs agissant au quotidien en faveur de la biodiversité, sont présents et proposent de nombreux ateliers, animations, stands qui ont pour objectif de sensibiliser, de développer la connaissance et la

prise en compte de la biodiversité sur le territoire auprès du public et plus particulièrement les enfants.



Forêt des enfants 2021_©David Vong



©J. Lallemand

Mobiliser la jeunesse autour du développement durable

Le domaine de l'environnement devient un domaine privilégié pour les projets de volontariat, d'accueil et envoi de jeunes, de 18-30 ans,

Depuis 2020, le domaine environnement est prioritaire pour les projets jeunesse à l'international soutenus par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et le programme européen «Corps Européen de Solidarité» (CES).

Concernant le MEAE, la ville de Dijon a été retenue à l'appel à projets « Jeunesse VI » Mobiliser la jeunesse en faveur des Objectifs du Développement Durable (ODD)

Cet appel a permis de soutenir les partenariats de coopération décentralisée impliquant 7 jeunes sur 2 ans (et non 1 an cause crise sanitaire). Il est venu accompagner l'engagement des collectivités françaises et leurs homologues étrangères en termes d'éducation, de formation et de participation au développement durable des territoires.

Une particularité, pour la première fois la Ville de Dijon participait à un projet numérique sur les ODD, proposé par la ville partenaire italienne, Reggio Emilia dans le cadre d'Erasmus+.

Une jeune dijonnaise est partie à Reggio pour faire l'interface entre les 2 villes, pendant 10 mois, en service civique à international et en réciprocité.

Dans le cadre du Corps Européen de Solidarité



En 2021, la ville de Dijon a obtenu la labellisation Corps européen de solidarité LEAD pour 7 ans. Les objectifs de l'organisme candidat au label doivent répondre aux priorités du CES :

- l'inclusion et la diversité
- la protection de l'environnement, le développement durable et l'action pour le climat
- la transition numérique

L'orientation stratégique pour le label CES Ville de Dijon est définie ainsi :

- Associer les jeunes aux actions de coopération décentralisée européenne pour développer de nouveaux partenariats associatifs et institutionnels extérieurs
- Favoriser l'inclusion civique et sociale des jeunes des Quartiers Prioritaires de la Ville par la mobilité internationale.
- Sensibiliser les volontaires accueillis à la ville de Dijon et envoyés dans les villes partenaires extérieures aux enjeux de la transition écologique.

Les actions proposées s'intégreront dans le projet RESPONSE de Dijon Métropole ; les volontaires accueillis participeront à la mobilisation des habitants par la conception et l'animation d'ateliers

pédagogiques notamment, en lien avec les équipes permanentes et la réalisation d'actions de sensibilisation et de mobilisation.

Ces jeunes volontaires :

- seront formés et animeront les fresques du climat, la maquette interactive de RESPONSE, l'atelier Inventons nos vies bas carbone ;
- mettront en place des outils de communication,
- échangeront avec les ambassadeurs du projet RESPONSE de Turku
- diffuseront des questionnaires auprès des habitants
- constitueront et animeront un groupe de jeunes volontaires issus des 3 villes partenaires extérieures retenues dans le projet européen «100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030» : Guimaraes au Portugal, Pecs en Hongrie et Cluj-Napoca en Roumanie.



Finalité 3 en chiffres ...

♦ Un premier Ciné plein air de Dijon plage, après le pique-nique, les animations et le concert acoustique de CAB - Cover au Balcon

♦ Dans le prolongement du Village des Jeux 2021, les samedis sportifs sont organisés au Jardin Darcy contribuant à faire vivre le label Terre de Jeux 2024.

♦ **150** personnes ont participé à la rentrée 2022 à la réunion de lancement de la concertation GENERATION DIJON

♦ Le jury des @ du label national Territoires, Villes et Villages Internet a confirmé la mention 5@ obtenue l'année dernière par Dijon, la plus haute distinction. Engagée dans l'innovation digitale depuis 2001, à travers son projet OnDijon de métropole intelligente et connectée, la collectivité est, parfaitement en phase avec les enjeux écologiques du numérique.

♦ Nouvelle AGORA JEUNES organisée en octobre 2022
RAMENE TES IDEES AU CAMPUS

♦ Dijon ville active et sportive 🏃

1000 m experience

La rue de la Liberté a inauguré une belle première sportive et populaire en septembre 2022

♦ **1 750** personnes ont participé aux différents événements programmés en 2021 à Dijon des Journées de l'Economie Autrement

♦ Le stade de la Maladière situé rue Béranger va bénéficier d'une importante rénovation. Pour que ce projet soit une réussite, la ville de Dijon a souhaité donner la parole aux habitants pour définir les usages de cet espace de plus de 10 000 m² et les types de paysages souhaités.



Finalité 4

*Développer la cohésion sociale
et la citoyenneté*



Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants.

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.





Objectif 1 : Renforcer le lien social et la solidarité, réduire les inégalité d'accès aux soins et à la santé

Une Direction Santé Hygiène au sein de la Ville de Dijon



En 2002, la ville de Dijon adhère au réseau français des villes santé de l'OMS, pour marquer son engagement dans le champ de la prévention et promotion de la santé : (<https://www.villes-sante.com/>).

Dotée historiquement d'un service communal d'hygiène et de santé, la ville va élargir son domaine d'intervention et constituer une Direction Santé Hygiène (DSH).

En promotion de la santé, la DSH répond à plusieurs enjeux :

- décliner les politiques nationales et régionales

de santé sur le territoire ;

- promouvoir des stratégies d'intervention efficace en matière de prévention ;
- connaître les acteurs et dispositifs existant sur le territoire ;
- mettre en cohérence les interventions en matière de santé publique.

Pour ce faire, l'unité prévention de la DSH a deux fonctions : une fonction ressource pour les partenaires internes ou externes (cadre scientifique national, outils validés, opérateurs référencés, ...) et une fonction de coordination territoriale : de dispositifs (e.g. contrat local de santé), d'acteurs (e.g. Octobre rose, campagne de sensibilisation au dépistage du cancer du sein...) et de projets (e.g. organisation du Village Goût Nutrition Santé ...)

Les champs d'actions

La Direction santé Hygiène intervient dans divers domaines de la prévention et promotion de la santé (nutrition, addictions, prévention des cancers, santé orale, santé environnement...).

Plus d'info : <https://www.dijon.fr/Dijon-Capitale/Ville-sante/Reseau-sante>

Quelques actions

Les collectivités territoriales, grâce à leur proximité avec les habitants, jouent un rôle majeur pour le bien-être des personnes. Elles connaissent leur territoire et ceux qui y vivent, et disposent de leviers pour mettre les enjeux de santé au cœur des politiques publiques.

La charte « collectivité active Programme National Nutrition Santé (PNNS) », signée par la ville de Dijon en 2006, permet de développer des actions autour de la nutrition en s'inscrivant dans les différents programmes territoriaux existants (Contrat local de Santé, Plan Alimentaire Territorial, Plan Climat-Air-Énergie Territorial...). Ces dispositifs locaux sont également mobilisables sur les enjeux de santé environnement.



Objectif 1 : Renforcer le lien social et la solidarité, réduire les inégalités d'accès aux soins et à la santé

Village Goût Nutrition Santé

Le Village Goût Nutrition Santé s'inscrit dans le cadre d'une politique de prévention nutritionnelle globale pilotée par la Ville tout au long l'année.

L'objectif principal est de promouvoir les comportements favorables à la santé auprès des habitants, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition -qui regroupe l'alimentation équilibrée et l'activité physique.

La manifestation en elle-même consiste en l'organisation, au centre-ville de Dijon, de trois journées de sensibilisation aux recommandations du PNNS. Le Village est organisé sous la forme d'un parcours, permettant aux visiteurs d'accéder à différents espaces thématiques proposant animations ludiques et mises en pratique (alimentation, activité physique et espace dégustations, démonstrations culinaires).

En 2022, le Village s'est déroulé les 16, 17 et 18 mars, place de la République. Eu égard à l'inauguration de la Cité internationale de la gastronomie, le thème retenu a mis l'accent sur la notion de plaisir et des arts de la table, sous la phrase d'accroche « L'art de manger, le plaisir de bouger ».

Différents publics ont été accueillis : des collégiens et écoliers, des publics spécifiques (usagers des centres sociaux, personnes en situation de handicap, ...), des familles, du grand public.

Au-delà d'un événement ponctuel, le Village constitue avant tout un temps fort pour les acteurs locaux, permettant soit de débiter un travail auprès de leur public sur la nutrition, soit de mettre en application au sein du Village les connaissances diffusées en amont au sein des structures (écoles, centres sociaux / CCAS, ...).

Un accompagnement est alors proposé par la Direction Santé Hygiène de la Ville de Dijon auprès de ces acteurs, en mettant à disposition des

supports pédagogiques utilisés lors du Village, en co-construisant une action autour de la nutrition dans le cadre de leur projet d'établissement, mais également en sensibilisant nos partenaires sur le Village (par exemple les étudiants des filières de formation) aux enjeux de la prévention et aux stratégies d'intervention efficaces.

Pour ces raisons, le Village permet de créer une dynamique locale autour de la prévention nutritionnelle.

▶ Près de **375**
petits déjeuners équilibrés servis

▶ **450**
enfants accueillis (écoles, collège et centres de loisirs)

▶ **19**
groupes de structures de quartier reçus (MJC - centres sociaux, structures spécialisées, centre de formation...)



Village Goût Nutrition, Santé, Place de la République dans le cadre «Dijon ville santé»_@Ville de Dijon



Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté



En 2020

Ainsi, trois axes principaux ont été investis :

- L'accès aux droits
- L'accompagnement dans le logement
- L'aide alimentaire

A travers ces différents thèmes, l'Etat a appuyé à hauteur de 200 000 € des actions mises en œuvre par Dijon métropole, laquelle a affiché à cette occasion des ambitions fortes sur un champ nouveau pour elle, celui de l'action sociale.

L'intervention d'agents d'accompagnement administratifs, professionnels identifiés pour

soutenir les publics dans leurs démarches administratives a pu être confortée. L'accompagnement de publics en difficulté dans l'accès mais surtout dans le maintien dans leur logement a de même pu être assuré avec un niveau de qualité en correspondance avec la réalité de situations parfois fortement dégradées.

Une étude de prospection téléphonique autour de possibles lieux de ramasse d'aliments ayant vocation à être partagés entre les structures d'aide alimentaire (singulièrement les épiceries sociales) du territoire métropolitain a pu être menée et nourrir une réflexion en cours visant la rationalisation des circuits d'aide alimentaire.

Cette convention a fait l'objet d'un bilan précis transmis à l'Etat sur la base duquel le principe d'une poursuite de ce partenariat a pu être acté.

2021

Plusieurs des axes principaux de la première convention ont été confirmés en 2021 : accès aux droits et accompagnement dans le logement particulièrement.

Certains enjeux nouveaux ont été mis en avant, pouvant intégrer la situation sanitaire de la période donnée :

- augmentation des aides financières du Fonds de

Solidarité pour le Logement et du Fonds d'Aide aux Jeunes,

- soutien au développement d'une offre d'animation qualifiée pendant l'été en matière culturelle, formation des professionnels.

L'évolution du montant consenti par l'Etat (356 000 €) a été globalement proportionnelle à l'élargissement de la période concernée : le contrat 2021 a couvert l'intégralité de l'année quand le précédent était consacré à la période juin-décembre 2020.



Objectif 1 : Renforcer le lien social et la solidarité, réduire les inégalités d'accès aux soins et à la santé

Une collectivité exemplaire face aux discriminations

La Ville de Dijon, la métropole et le CCAS ont entamé depuis plusieurs années une démarche de prévention des discriminations dans le cadre professionnel.

Celle-ci a été récompensée au mois de mai 2022 par le renouvellement de deux labels : « diversité » et « égalité femmes-hommes », délivrés par l'AFNOR Certification.

Dijon est la première collectivité territoriale à avoir obtenu cette double labellisation en 2018. Elle renforce ainsi son statut d'excellence en la matière. Cette démarche a été entamée afin d'ancrer dans la durée les bonnes pratiques des collectivités dijonnaises. C'est aussi la suite logique d'une politique menée depuis de nombreuses années au sein des services mais aussi auprès des partenaires qui incluent désormais le respect des différences dans leur cahier des charges.

Au sein des trois collectivités, le processus de recrutement est organisé de manière à sélectionner les candidats strictement sur leurs motivations et leur potentiel pour occuper un poste.



Cérémonie du Label AFNOR_©Christophe Fouquin_Franck Putigny





Objectif 2 : Favoriser l'accès au logement et à l'insertion

Un contrat de relance du logement signé en février 2022, une première en France

L'Etat a fait évoluer l'aide à la relance de la construction durable, instituée en 2021, vers un nouveau dispositif, **le contrat local de relance du logement** pour « soutenir davantage les territoires où les besoins en logements sont accrus et où la dynamique de logement est à renforcer, en ciblant des projets économes en foncier ».

Le premier de ces contrats de relance du logement a été signé à Dijon, le 4 février 2022, entre l'Etat, Dijon métropole et neuf communes membres : Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Magny-sur-Tille, Plombières-lès-Dijon, Quetigny et Sennecey-lès-Dijon, en présence de Madame la Ministre déléguée au Logement Emmanuelle Wargon.

Ce contrat d'un montant de 2,1 millions d'euros permettra aux communes éligibles de bénéficier d'une prime soutenant leurs efforts de construction de nouveaux logements respectant intensité et qualités urbaines.

Au niveau de la métropole de Dijon, 6500 demandes de logements seraient non satisfaites

actuellement. La production de logements reste donc un enjeu majeur tant en diversité qu'en qualité afin de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

Ce soutien national aux « maires bâtisseurs » constitue une reconnaissance de l'investissement des élus locaux en faveur de l'intérêt général que représente le logement pour tous dans une approche désormais impérative de sobriété foncière.



Signature du contrat de relance et visite des chantiers de l'écoquartier Arsenal en présence de Madame la ministre déléguée au logement – Février 2022_©David Vong



©David Vong



Objectif 2 : Favoriser l'accès au logement et à l'insertion

Programme Territoire accéléré Logement d'abord Convention avec l'Etat



Le « plan quinquennal 2018-2022 Logement d'abord » propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans abri ou en hébergement. Dans cette perspective, il s'attache à renforcer les dispositifs qui sécurisent les parcours résidentiels des publics les plus fragiles en mobilisant très largement les acteurs locaux et en renforçant les dispositifs d'accompagnement.

Très impliquée dans la production de logement depuis 2001, Dijon métropole s'est attachée de façon constante à associer à cette politique volontariste le déploiement de dispositifs d'accompagnement et de régulation sociale tels que le dispositif ACOR ou la médiation portée par l'AGDM.

Le transfert de la compétence FSL est venu compléter les moyens d'action de la métropole et en faire un des acteurs clefs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) sur son territoire.

C'est dans ce contexte que Dijon métropole a souhaité s'inscrire dans la dynamique nationale Logement d'abord.

La candidature de Dijon métropole retenue

Dijon métropole a ainsi répondu à un appel à manifestation d'intérêt initié par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), pour une durée de cinq ans.

Le projet est issu d'un large travail partenarial et vise notamment à décliner sur le territoire métropolitain nombre des orientations adoptées dans le cadre du PDALHPD et de la Charte de prévention et de lutte contre les expulsions.

Il met aussi l'accent sur une prise en compte globale de la situation des publics et la mise en œuvre de réponses de proximité renforcées qui mobilisent les ressources des personnes et de leur environnement et tiennent compte également du voisinage.

La dynamique Logement d'abord mobilise de nombreux acteurs

Dijon Métropole s'est positionnée comme un assembleur des ressources du territoire permettant la réussite des parcours résidentiels, y compris des plus précaires.

La proposition de Dijon métropole a été retenue autour de ce projet qui mobilise une enveloppe annuelle de 494 000 € versée par l'Etat pendant la durée du programme. La convention établie ne va pas cependant à ce jour au-delà de l'année 2022 et portera donc sur deux années.

Un projet ambitieux basé sur la coordination et sur l'enrichissement des ressources existantes

L'orientation principale du projet consiste à privilégier des actions favorisant l'accès à un logement plutôt que la poursuite de parcours des publics dans des hébergements qui sont loin de garantir cet accès.

Se trouve ainsi mise en avant la nécessité de coordonner les différentes implications des acteurs de l'hébergement, du logement et de l'insertion. C'est dans ce souci d'un projet qui englobe l'ensemble de ces partenaires que Dijon métropole entend mener à bien cette action d'envergure autour des objectifs suivants :

- faciliter l'accès au logement pour les personnes qui en sont privées
- * par la mobilisation du parc public
- * par la création d'une plateforme logement qui



Finalité 5

*Favoriser les modes de production
et de consommations responsables*



© François Weckerle

Des transformations sociétales majeures s'opèrent et font évoluer les comportements alimentaires et les régimes. Elles s'inscrivent dans un contexte où il est nécessaire de s'adapter au changement climatique pour l'ensemble des filières économiques.

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.





© Jonas Jacquelin

La Ville de Dijon et Dijon métropole, territoires d'économie verte

L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filères locales

Faire de Dijon métropole le démonstrateur de la transition alimentaire : une alimentation durable saine et durable pour tous

Une ambitieuse stratégie de transition alimentaire pour Dijon métropole

Mieux manger || Mieux produire

Dijon métropole porte une stratégie de transition alimentaire particulièrement ambitieuse. La capitale régionale possède tous les atouts pour déployer un projet susceptible de faire école, ailleurs en France, en Europe et dans le monde.

Tout d'abord parce qu'il s'y trouve toutes les compétences requises et que les femmes et les hommes sont, comme toujours, les clés de cette réussite. Avec des entreprises, grandes et petites, des laboratoires publics et privés, une université et des grandes écoles dont dispose le territoire de Dijon métropole, d'un écosystème exceptionnel, structuré et organisé autour d'un pôle de compétitivité, d'unités mixtes de recherche, de sites fléchés vers la production, la recherche et la formation en agroalimentation.

Dijon métropole a la légitimité pour porter une stratégie globale dont les enjeux sont à la fois environnementaux, sociaux et économiques : c'est une agglomération à taille humaine où les acteurs se connaissent bien, c'est un territoire urbain connecté au milieu rural qui l'entoure, c'est enfin une culture ancrée et affirmée du bien manger et du goût.

Objectif : impulser une nouvelle dynamique territoriale alimentaire, durable, accessible, profitant davantage à la fois au producteur et au consommateur.

L'alimentation des consommateurs est principalement assurée par des acteurs privés mais elle touche à des sujets sur lesquels la métropole dijonnaise joue un rôle essentiel : environnement, avec des préoccupations fortes sur l'eau, la biodiversité, les sols, la qualité de l'air, développement économique, avec la nécessité de soutenir les entreprises, de les accompagner dans leurs projets créateurs de richesse et d'emploi, dimension sociale, essentielle : l'alimentation de demain sera saine et durable mais n'aura de sens que si elle est accessible à toutes et à tous.

L'enjeu du rayonnement et de l'attractivité de la métropole est étroitement lié à la réussite de sa stratégie de transition alimentaire, à l'heure où beaucoup de d'habitants choisissent leur lieu de vie plus qu'ils ne le subissent.



Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

Le territoire du projet, une association inédite de territoires urbains et ruraux

Dijon métropole poursuit comme objectif de démontrer que l'évolution vers un système alimentaire durable est une opportunité de transformation d'un territoire, d'un point de vue tant environnemental, économique que social et souhaite fédérer le plus grand nombre d'acteurs publics, privés, académiques, industriels, d'habitants et associer plusieurs collectivités territoriales.

Cette alliance se traduira par un engagement déterminé de chacun des partenaires dans la réalisation de la transition alimentaire et sera porté par une marque forte, fédératrice, expression du «mieux manger, mieux produire» : ProDij.



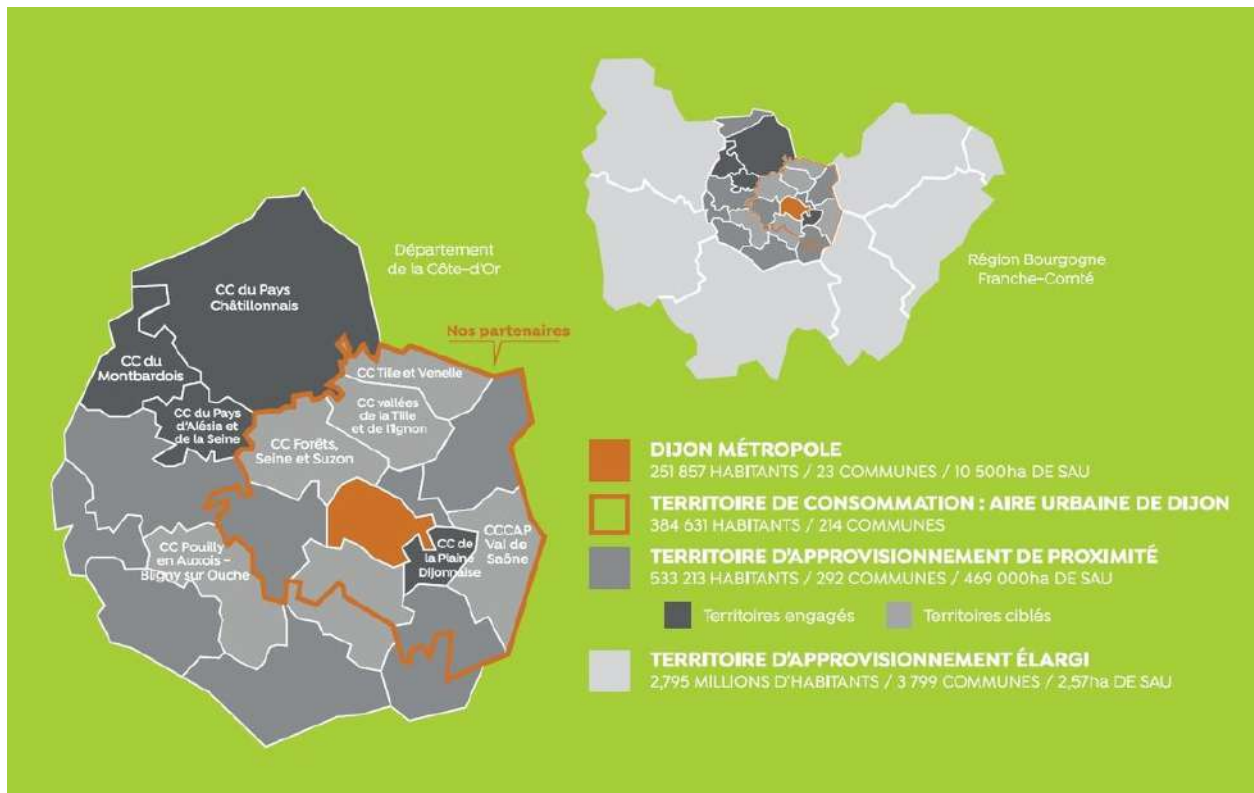
©Aymeric Laloux



©Aymeric Laloux



©Aymeric Laloux



Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales



Enjeux et objectifs de la transition alimentaire sur le territoire de Dijon métropole

C'est dans un contexte marqué par le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'évolution du modèle économique du secteur de l'agro-alimentation et les nouvelles habitudes de consommation que Dijon métropole a décidé de déployer un projet global de transition alimentaire, répondant à quatre défis et à quatre objectifs.

Pourquoi Dijon métropole engage une stratégie alimentaire ambitieuse ?

- Le changement climatique se caractérise par des phénomènes climatiques violents de plus en plus fréquents, par une alternance entre des périodes de sécheresse préoccupantes et d'autres marquées par un excès d'eau et enfin par une tendance haussière des températures qui impactent fortement l'activité agricole et viticole. Cette dernière contribue elle-même à ce changement climatique : elle est jugée responsable de près d'un quart des rejets de gaz à effet de serre.
- Les pratiques agricoles dites conventionnelles, en raison de l'usage toujours important de pesticides, contribuent à appauvrir la biodiversité. Quand elles prennent une forme

intensive, elles abîment les sols, amoindrissant leur fertilité. Elles dégradent également la qualité de l'eau.

- Le modèle économique de l'agro-alimentation tel qu'il a été élaboré dans la seconde moitié du XXe siècle a, certes, permis d'augmenter et de sécuriser la production agricole et donc de mieux nourrir une grande partie de la population mondiale, mais il n'est plus durable. Le système de distribution privilégiant des prix bas pour le consommateur au détriment de la rémunération du producteur a atteint ses limites. Le manque de reconnaissance dont il fait l'objet entraîne une chute des vocations.
- Enfin, la perte de confiance des consommateurs en leur alimentation associée à la globalisation, se traduit par une forte aspiration à disposer de produits locaux de meilleure qualité. Les pratiques alimentaires évoluent, avec une baisse de la consommation de viande par exemple, le rejet de produits ne respectant pas l'environnement ou le bien-être animal ou encore la sensibilisation croissante au gaspillage alimentaire... Dans le même temps, les populations en précarité ont des difficultés à accéder à une alimentation saine en quantité suffisante et équilibrée, comme recommandée par le Plan national nutrition et santé.

Quatre défis sont à relever

- Le premier est environnemental : comment concilier une alimentation suffisante pour tous

avec le respect de l'environnement ?

- Le deuxième est social : comment garantir au plus grand nombre l'accès à une alimentation saine et équilibrée, comment répondre aux aspirations de consommateurs qui se positionnent de plus en plus comme des éco-citoyens quand ils remplissent leur panier ?
- Le troisième est économique : comment développer les activités agro-alimentaires locales et comment assurer une juste rétribution des agriculteurs ?
- Le quatrième est territorial : comment ce nouveau modèle peut-il contribuer à un nouvel équilibre entre l'urbain et le rural ?

Les objectifs du projet de transition alimentaire de Dijon métropole :

- Le premier vise à garantir l'accès de tous les publics à une alimentation saine et à mener des actions de sensibilisation et d'éducation des consommateurs afin de leur faire adopter des comportements alimentaires à la fois bons pour leur santé et pour l'environnement. Cet objectif s'accompagne en particulier de la mise en œuvre de circuits d'approvisionnement locaux pour la restauration hors foyer, la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire.
- Le deuxième objectif est de faire évoluer les modes de productions vers une agriculture

économique en intrants de synthèse (pesticides et engrais) qui préserve et valorise la biodiversité. Cet objectif s'accompagne de la volonté affirmée de protéger et de valoriser le foncier agricole sur le territoire métropolitain, de faciliter l'installation d'agriculteurs et de viticulteurs aux portes de la ville et de construire des systèmes de distribution en circuits courts.

- Le troisième objectif est de promouvoir les activités agroalimentaires et de restauration créatrices d'emploi et permettant le développement de filières alimentaires vertueuses. À cet objectif sont associés l'identification et la promotion de produits locaux respectueux des valeurs sociales, environnementales et culturelles. Cet objectif se marie avec l'ambition que porte Dijon métropole de faire rayonner le «repas gastronomique des Français» mais aussi de valoriser la diversité des cultures alimentaires.



Des outils et des moyens déployés par Dijon métropole ou avec son soutien actif

Au-delà de la sanctuarisation du foncier agricole sur son territoire, Dijon métropole structure l'écosystème local en agroalimentation autour des entreprises, des laboratoires de recherche et de l'enseignement supérieur. Grâce à la Cité internationale de la gastronomie et du vin, elle s'inscrit dans la volonté de promouvoir et de faire rayonner la cuisine française.

Un plan local d'urbanisme qui protège les terres agricoles

Le plan local d'urbanisme intercommunal, habitat et déplacements (PLUi-HD), adopté le 19 décembre 2019, fait de la limitation de l'étalement urbain l'une de ses priorités. Ce document opposable sanctuarise le foncier agricole et viticole sur le territoire de la métropole dijonnaise, en limitant l'urbanisation de terres actuellement non construites à 20 hectares sur la période 2020 à 2030 (ces 20 hectares concernent uniquement les nouvelles extension à vocation d'habitat). Pour rappel, 45 % du territoire de la métropole sont des terres agricoles ou viticoles. Cette règle impose de redistribuer la ville sur elle-même, en tirant profit des dents creuses et en densifiant raisonnablement l'habitat, plutôt qu'en rognant sur les terres agricoles à proximité de la ville. Les quartiers sont conçus et aménagés comme des polarités offrant un maximum de services de proximité à leurs habitants, limitant les déplacements tout en encourageant les mobilités douces. Cette vision urbaine pour demain réduira de 30% la consommation des espaces naturels et agricoles par rapport à la décennie 2010-2020.

Le PLUi-HD engage également la métropole dans des actions visant à protéger les terres agricoles et viticoles situées dans son périmètre. Par exemple : l'affectation de terres agricoles à des agriculteurs, maraîchers, arboriculteurs ou viticulteurs, s'engageant dans une agriculture vivrière de proximité vertueuse pour la qualité des produits et de l'environnement en lien avec

la chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la conduite d'une politique d'urbanisme garantissant la préservation des corridors écologiques, des arbres, de la biodiversité, des paysages, la protection des trames vertes dans les quartiers résidentiels, l'acquisition de terres agricoles et de fermes, à l'image du plateau de La Cras (160 hectares achetés en 2013 pour implanter des vignes et des activités agricoles à faibles intrants de synthèse) ou de la ferme de Motte Giron, l'ambitieux programme de réintroduction de la vigne du Dijonnais (300 hectares fléchés et le projet d'obtenir une appellation «Dijon» auprès de l'Institut national des appellations d'origine).

Un puissant écosystème métropolitain autour de l'agroalimentation

La longue histoire de l'industrie agroalimentaire dijonnaise a contribué, au fil des décennies, à la présence, sur le territoire métropolitain, d'un grand nombre d'acteurs économiques et académiques. Entreprises et start-ups, laboratoires de recherche privés et publics, centres d'enseignement supérieur constituent un écosystème qui rend possible la mise en œuvre de projets innovants «de la fourche à la fourchette», de la production agricole à la consommation. Les entreprises sont de grands groupes implantés comme Dijon Céréales, Groupe Seb, Eurogerm, Unilever, Tetra Pak... mais aussi des PME, particulièrement dans les domaines de la viticulture et des spiritueux, de la moutarde, des salaisons, du miel... Le tissu économique comprend



Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

également de nombreuses sociétés de services qui travaillent largement pour le secteur alimentaire, dans les domaines de l'informatique (Atol C&D...), de la logistique (Stef, Kuehne & Nagel, STG...), de la traçabilité et de la sécurité alimentaire, des études techniques...

Dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la métropole, travaillent 3 000 chercheurs et techniciens spécifiquement dans le domaine de l'agroalimentaire. Ces équipes sont concentrées sur le Campus et sont rattachées à L'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut Agro Dijon (ex-AgroSup Dijon), l'université de Bourgogne (uB), l'université de Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), le CHU Dijon Bourgogne, la School of Wine & Spirits de la Burgundy School of Business, l'Institut Jules-Guyot et à la chaire Unesco Cultures et traditions de la vigne et du vin de l'uB. La formation pour tous et à tous les niveaux est assurée dans des établissements comme L'Institut Agro Dijon, les établissements publics d'enseignement agricole – Educagri, le lycée Le Castel, le lycée Saint-Bénigne, Sup'Arcades, l'école Cuisine Mode d'emploi(s) créée par Thierry Marx ou encore Ferrandi Paris qui a ouvert son troisième campus français à Dijon au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Le campus des métiers et des qualifications (CMQ) de l'alimentation, du goût et du tourisme fédère plus de 30 organismes du territoire qui ont vocation à répondre aux besoins des entreprises et du secteur de l'hôtellerie-restauration, fortement recruteur.

En matière d'innovation, il convient de signaler la présence forte, sur le territoire de la métropole dijonnaise, de startups et de laboratoires offrant des services à l'industrie agroalimentaire.

Au total, cet écosystème représente 9 000 emplois dont 3 800 dans les industries agroalimentaires. 5 000 jeunes et adultes sont en formation dans les différentes filières.

Un écosystème structuré autour d'un puissant pôle de compétitivité et d'acteurs fédérateurs

Le pôle de compétitivité Vitagora, labellisé par l'État en 2005, assure la représentation du monde agroalimentaire en Bourgogne-Franche-Comté après avoir intégré les deux associations régionales des industries alimentaires. Avec ses quelques 450 adhérents, grands groupes comme PME et startups, il fédère le tissu d'entreprises, en Bourgogne-Franche-Comté mais aussi en Île-de-France. Il soutient activement l'innovation, à travers par exemple le programme Toaster Lab visant à faire émerger des startups – il a par ailleurs fusionné, depuis 2022, avec la FoodTech Dijon Bourgogne-Franche-Comté. Enfin, il contribue au rayonnement international du territoire grâce à ses partenariats dans plusieurs pays (Japon, Rwanda...). Implanté à la Cité internationale de la gastronomie et du vin, Vitagora, avec ses trente collaborateurs, représente un véritable porte-drapeau des activités agroalimentaires de la métropole.

Le potentiel de recherche en agro-alimentation est distribué dans cinq unités mixtes de recherche (UMR) associant des experts de l'université de Bourgogne, de INRAE, de l'Institut Agro Dijon, du CNRS ou encore de l'Inserm : les UMRs Agroécologie (la deuxième unité de recherche de INRAE en France), Cesaer (Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux), CSGA (Centre des sciences du goût et de l'alimentation), LMC (Lipides nutrition cancer) et PAM (Procédés alimentaires et microbiologiques).

Dijon métropole promeut sa politique d'innovation appliquée au développement économique dans des zones d'activités dédiées : le technopôle Mazen-Sully autour des biotechnologies en santé, le marché de l'agro, autour des industries agroalimentaires et AgrOnov, le technopôle agro-environnemental de Bretenière. Il faut souligner par ailleurs la présence du Village by CA, au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, qui héberge une quarantaine de startups spécialisées dans l'alimentation.

La Cité internationale de la gastronomie et du vin, un outil de rayonnement et d'attractivité pour la métropole.

Ouverte le 6 mai 2022, la Cité internationale de la gastronomie et du vin a pour vocation de promouvoir le Repas gastronomique des Français, inscrit sur la liste du Patrimoine immatériel de l'humanité depuis 2010, ainsi que les Climats du vignoble de Bourgogne, inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2015.

Sur l'ancien site de l'hôpital général de Dijon (6,5 hectares), la Cité internationale de la gastronomie et du vin intègre des espaces culturels et commerciaux (salles d'expositions et de congrès, grande salle de réception, boutiques, bars, restaurants, cuisine expérimentale...), un hôtel et un cinéma, le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et un bureau de l'office de tourisme, des bureaux accueillant des entreprises ainsi que le siège temporaire de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV) avant son emménagement dans l'Hôtel Bouchu d'Esterno, des centres de formation (Ferrandi Paris et l'École des Vins de Bourgogne-BIVB). Au terme d'un investissement de 250 millions d'euros, elle est une vitrine du patrimoine vitivinicole de la gastronomie et de l'art de vivre français.



Pour bien comprendre la stratégie de transition alimentaire de Dijon métropole

De nombreux labels pour un programme innovant

- Dijon métropole a été labellisée par l'État «Territoire d'innovation» ayant vocation à être le «démonstrateur territorial de la transition alimentaire». À ce titre, le programme correspondant «Dijon, alimentation durable 2030» bénéficie d'un soutien financier de

l'État à hauteur de 6,8 M€ dans le cadre du troisième volet du programme d'investissement d'avenir (PIA3) de la Région Bourgogne-Franche-Comté, apportant 1,7 M€ et de Dijon métropole à hauteur de 2,7 M€. Entre 2019 et 2021, 4 M€ de subventions publiques ont été consommées, générant par effet de levier 12 M€ d'investissements.

- Il associe une quarantaine de partenaires privés et publics autour d'une vingtaine de projets représentant un budget global d'environ 20 M€ sur une durée de 10 ans. Le principe fondateur de ce programme est que le «mieux manger» promeut le «mieux produire» qui, en retour, permet le «mieux manger».
- Autour de ce programme fondateur s'articulent plusieurs autres projets de Dijon métropole qui ont également été labellisés :
- Labellisée par l'État «Territoire d'innovation» ayant vocation à être le «démonstrateur territorial de la transition alimentaire». Label APicité 3 abeilles, distinction la plus élevée attribuée par l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF) aux territoires engagés pour les pollinisateurs.
- Label «projet alimentaire territorial» de l'État depuis 2019.
- Dijon ville santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ville active du Programme national nutrition santé (PNNS).
- Label «100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030» (Dijon fait partie des

9 villes françaises retenues par la Commission européenne sur 23 candidates).

- Label «Quartiers fertiles» de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour le projet «Ramification d'agriculture urbaine» dans le quartier Fontaine d'Ouche.
- Label «Communes à croquer» depuis 2020 pour Dijon.
- Reconnaissance Unesco du Repas gastronomique des Français valorisé au sein de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.
- Reconnaissance Unesco des Climats du vignoble de Bourgogne dont le périmètre englobe une large partie des communes de Dijon, de Chenôve et de Marsannay-la-Côte.

Évaluer l'impact de la transition alimentaire en associant tous les acteurs

Le programme associe l'ensemble des parties prenantes de l'agro-alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, professionnels de la restauration et des métiers de bouche, mais aussi chercheurs, formateurs, collectivités, associations et consommateurs-citoyens. Soit environ 150 acteurs déterminants pour l'alimentation d'un bassin d'un demi-million de personnes, qui dépensent chaque année 900 M€ pour leur alimentation – hors dépenses des visiteurs.

Aussi, afin d'évaluer l'impact des différents projets menés dans le cadre de la stratégie globale

Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

portée par Dijon métropole, un observatoire de la transition alimentaire est créé sur le territoire. Son travail consiste à proposer et suivre des indicateurs qui permettent de quantifier l'évolution de l'environnement, de l'économie locale, du bien-être et de la cohésion sociale à la suite de la stratégie de transition alimentaire engagée. Ces indicateurs seront utilisés pour le pilotage de la politique correspondante ainsi que pour communiquer avec les citoyens.

Un enjeu territorial très fort

La stratégie de transition alimentaire de Dijon métropole défend l'idée que «ce que nous mangeons change le territoire où nous vivons». Elle propose une approche associant l'urbain et le rural, par filières, afin d'assurer la transition agroécologique du territoire. Elle repose sur l'engagement des consommateurs-citoyens qui, par leurs choix alimentaires, sont le véritable moteur du «mieux manger» et, par conséquent, du «mieux produire». Pour assurer le fonctionnement de cette politique impliquant de nombreux acteurs autour de multiples projets, le numérique s'impose à la fois comme un vecteur de transformation de l'agro-alimentation et comme un outil de suivi et d'évaluation. Enfin, la formation est une composante à part entière d'un projet visant à faire gagner les acteurs du terrain en matière de compétences et d'expertise.

L'enjeu alimentaire est prégnant sur le territoire où des projets locaux sont en cours. En particulier dans

le quartier Fontaine d'Ouche, labellisé «Quartier fertile», La Maison phare, espaces cultivés au sein même du quartier, avec une conserverie, un restaurant approvisionné par la production locale et un programme d'animations destiné à sensibiliser la population à l'alimentation saine et durable. Autre exemple : la plantation d'arbres fruitiers et d'arbustes à petits fruits dans la ville, véritables vergers en libre-service !

La stratégie de transition alimentaire de Dijon métropole décline, en matière d'agro-alimentation, les trois enjeux du développement durable : elle entend mettre en oeuvre un écosystème économiquement viable, écologiquement et socialement responsable. Ces trois dimensions transparaissent dans chacun des projets portés dans le cadre de la politique engagée. Dijon métropole étant un démonstrateur, cette politique a pour vocation à être répliquée sur d'autres territoires, faisant ainsi de la métropole une référence pour l'alimentation de demain.

Actions déjà déployées dans le cadre de la politique de transition alimentaire de Dijon métropole, selon sept axes

axes : restauration collective, santé, implication des citoyens-consommateurs, légumineuses, «tout part des sols», aide alimentaire, confiance retrouvée du consommateur.



Mieux manger en collectivité

Restauration hors foyer

Améliorer la qualité de l'offre et donc la satisfaction des usagers de la RHF (restauration scolaire et restauration d'entreprise concédée), tel est l'objectif de ce projet. Il s'agit d'améliorer la qualité des repas servis en renforçant la part des produits locaux de qualité, respectueux de l'environnement. L'objectif est d'atteindre une hausse de 5% de la qualité nutritionnelle et de 25% de la provenance locale des plats servis en restauration collective. Les augmentations attendues sont respectivement de 15% et de 25% en restauration d'entreprise. L'empreinte carbone devrait s'en trouver diminuée de 40% à l'école et de 30% en entreprise. Dans le même temps, le prix et le niveau de satisfaction des usagers seront restés identiques. Le changement

dans l'assiette s'accompagne d'un dispositif de communication et d'un programme de formation des personnels de la restauration hors foyer.

Programme pour la restauration collective

La restauration scolaire porte des enjeux majeurs en matière de santé et d'éducation à l'alimentation. C'est pourquoi la ville de Dijon, dont la cuisine centrale prépare plus de 8 000 repas par jour pour les restaurants scolaires de la commune, soit 1,3 million de repas annuels, s'est engagée dans un programme ambitieux comprenant plusieurs volets : approvisionnement renforcé en produits sous signe de qualité et de proximité, offre diversifiée (menu végétarien hebdomadaire depuis 2018), remplacement d'une partie des protéines animales par des protéines végétales, réduction du gaspillage alimentaire, développement de l'éducation au goût dans le cadre du projet éducatif global (PEG) de la ville. Ces actions ont d'ores et déjà porté leurs fruits : réduction du gaspillage de 54% entre 2017 et 2021, 50% du budget fléché vers des produits sous signe de qualité (34% de bio) ou de proximité (14,5% des produits sont d'origine locale).

Dispositif «Chouette cantine»

La restauration scolaire de la ville de Dijon fait l'objet d'un programme de recherche scientifique porté par INRAE. Ce programme repose sur un dispositif destiné à évaluer la satisfaction des enfants à la sortie de la cantine : une borne de satisfaction sur laquelle les élèves choisissent un

des cinq icônes pour dire s'ils ont aimé ou pas le plat principal. L'évaluation porte notamment sur l'acceptation des repas végétariens ou sur les «néophobies alimentaires» (la répulsion face à un plat inédit). Les enseignements de ce programme intéresseront l'ensemble des acteurs de la filière, du champ à l'assiette.

Construction de la légumerie de Dijon métropole

Assurer un approvisionnement en fruits et légumes de qualité issus des circuits courts et garantir aux producteurs du territoire un débouché local avec une juste rétribution : c'est sur la base de ce double objectif que Dijon métropole installe sa légumerie sur son territoire (zone industrielle de Beauregard à Longvic) qui sera fonctionnelle au printemps 2023. Cet équipement aura vocation à réceptionner les légumes de la région, à les préparer puis à les expédier vers les cuisines centrales (en particulier celle de la ville de Dijon) pour y être cuisinés. La légumerie sera dimensionnée dans un premier temps pour recevoir 200 à 400 tonnes de légumes par an, et pourra être agrandie jusqu'à atteindre une capacité de 2 000 tonnes annuelles. Son exploitation, prévue à partir du printemps 2023, sera confiée à une société coopérative. L'investissement, évalué à 2,5 M€, est soutenu par l'État à hauteur de 300 000 € (plan de relance), et par la Région Bourgogne-Franche-Comté (400 000 €). Cette légumerie incarne la volonté de la collectivité de constituer une filière maraîchère forte sur le territoire.



La santé par l'alimentation

L'application Foodintech 2

Foodintech 2 est le petit nom d'une application culinaire développée à l'attention des établissements de santé qui servent chaque jour des repas à une population de patients aux profils nutritionnels variés et qui ont besoin d'une alimentation sur-mesure. Foodintech 2 intègre une intelligence artificielle capable de mieux cerner les profils alimentaires personnalisés des patients. Il contribue non seulement à améliorer la santé et la satisfaction à l'égard du repas, mais aussi de réduire le gaspillage alimentaire. Initialement conçu pour une utilisation en établissements (hôpitaux, établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes...), cet outil a vocation à être déployé à terme pour une utilisation à domicile.

Évolution des métiers

Le projet «Évolution des métiers» a pour objectif de collecter les besoins des nouveaux métiers de la transition alimentaire pour les analyser et les diffuser auprès des professionnels. C'est au CHU Dijon-Bourgogne que la première opération a été déployée et réussie sur le sujet du repas à l'hôpital. En intégrant le ressenti des soignants,

Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

les besoins techniques, la qualité des produits et le service aux patients, des améliorations ont pu être proposées en termes de qualité et diversification des repas, de portions, de menus, de cuisson et de communication professionnelle entre les soignants, les cuisiniers, les patients et leur famille. La cartographie de l'alimentation au cœur du parcours de soins a permis de déterminer les nouveaux besoins en compétences professionnelles afin de mettre en place des formations adaptées. Ces formations s'adresseront à tous les professionnels de Bourgogne-Franche-Comté susceptibles d'être concernés : agriculteurs, transformateurs, cuisiniers, diététiciens, commis de cuisine, agents de restauration...

La microbiologie appliquée à l'alimentation

Le projet HARMi porté par l'UBFC fédère 250 chercheurs pour faire avancer encore plus vite la recherche en microbiologie depuis le microbiote du sol jusqu'à celui des intestins, en passant par les ferments de la transformation et de la conservation alimentaire. L'État a distingué ce projet d'envergure en lui octroyant 14M€ de crédits PIA4.

Plusieurs entreprises dijonnaises et régionales utilisent les ferments pour leur activité : Eurogerm dans la panification et la production de farines fermentées, la salaison-charcuterie, les fabricants de fromages (Époisses, Comté, Brillat-Savarin, chèvre charolais...), les meuniers approvisionnés par Dijon Céréales, l'ensemble des fabricants d'alcools

(vins, liqueurs de cassis, alcools forts, brasseries), la filière viande de qualité (maturation). Elles visent à mettre en commun leurs connaissances pour mieux connaître et valoriser les microorganismes qui travaillent à la qualité des produits et en protègent leurs propriétés. Les fournisseurs de matériels et de technologies performantes pour la fermentation, comme l'Agence pour la recherche et le développement des produits industriels (ARDPI), sont aussi associés à cette démarche de filière.



Pour les citoyens «consomm'acteurs»

Living Lab

Le Living Lab est un projet majeur de la stratégie de transition alimentaire portée par Dijon métropole. Implanté à la Cité internationale de la gastronomie et du vin, ce Living Lab a pour vocation de sensibiliser et impliquer les citoyens sur l'alimentation et la transition alimentaire, mais aussi d'analyser les attentes et les besoins des usagers afin d'identifier les produits ou les services innovants à créer. Proposant une approche transversale, le programme pourra déboucher sur l'élaboration de nouveaux produits alimentaires ou de méthodes de cuisine, mais aussi de nouveaux packagings, de nouvelles formes de distribution, de conservation... L'originalité du Living Lab est double :

il repose sur une approche systémique, impliquant tous les acteurs, et promeut un business model viable (il doit générer les revenus lui permettant de s'auto-financer). Des relais du Living Lab sont prévus dans les quartiers. C'est déjà le cas dans le quartier Fontaine d'Ouche dans le cadre du projet d'agriculture urbaine «Ramification».

Perception des usagers

Comment faire évoluer les représentations autour de l'agroécologie, démarche récente et innovante nécessairement méconnue. Le programme consiste à étudier la manière dont les usagers perçoivent l'agroécologie, en identifiant des profils types croisant les données relatives aux comportements alimentaires, aux connaissances et aux croyances des personnes interrogées. Puis à identifier les facteurs incitants ou non à la consommation de produits issus de l'agroécologie. Et enfin à évaluer l'impact de la communication sur le sujet auprès des consommateurs. Les résultats de ce projet permettant de mieux comprendre les représentations et donc les attitudes à l'égard de l'agroécologie donneront lieu à des présentations lors de congrès scientifiques.

Sciences participatives

Chacun peut participer à la collecte d'informations destinées à la connaissance scientifique et à la recherche. C'est le principe des sciences participatives, ou sciences collaboratives, que Dijon

métropole convoque en l'occurrence pour tenter de mieux connaître la qualité des sols. Toutes celles et tous ceux qui travaillent le sol sont ainsi invités à faire part de leurs observations : jardiniers amateurs, enfants, forestiers, simples citoyens... La collecte et la remontée d'informations se fait grâce à un outil numérique baptisé QUBS, créé à Dijon.

Food Pilot

En 2023, les entreprises de plus de 250 salariés auront l'obligation de publier un reporting extra-financier et devront afficher leur «écoscore». Food Pilot a pour ambition de structurer les données agricoles et les données relatives à la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) des entreprises agroalimentaires et de leurs fournisseurs. L'objectif est donc bien d'intégrer la performance sociale et environnementale de l'ensemble de la chaîne de valeurs, et d'améliorer ainsi la transparence. Une nécessité quand on sait que près des trois quarts des Français sont soucieux de l'origine des produits qu'ils consomment, que 70% n'ont plus confiance dans les marques et que la moitié s'estime mal informée.



Les légumineuses, avenir de l'alimentation

Le premier laboratoire de légumineuses à graines en France

Dijon métropole soutient et permet le maintien ainsi que la valorisation d'une collection unique de légumineuses (pois, fèves, lupin, lentilles...). Ces ressources génétiques, riches de 15 000 variétés et constituées depuis 15 ans par INRAE au sein de l'UMR agroécologie, représentent un atout majeur pour le territoire et pour le développement de la culture et de la consommation des légumineuses.

En effet, les légumineuses présentent des caractéristiques très intéressantes du point de vue agroécologique et nutritionnel. Plus tolérante à la sécheresse que d'autres, la plante capte l'azote de l'air, ce qui permet de réduire l'usage des engrais et contribue à baisser l'empreinte Carbone de l'agriculture et plus généralement de l'alimentation. Les légumineuses sont aussi riches en protéines. La collection permettra d'élaborer de nouvelles variétés, adaptées aux conditions climatiques et aux besoins du marché. Aux habitants, elle autorisera la découverte d'une immense variété de légumineuses.

Par ailleurs, plusieurs projets industriels sont engagés dans la métropole dijonnaise autour des légumineuses :

Dijon Céréales • La coopérative agricole possède une usine de protéines végétales grâce à laquelle elle souhaite produire des tourteaux de soja locaux garantis non OGM, destinés aux éleveurs des filières d'appellation d'origine et aux transformateurs. C'est le premier site français à produire ce type de tourteau mais Dijon Céréales et ses partenaires prévoient la mise en service de deux autres unités en France, ce qui évitera l'importation de tourteaux brésiliens ou indiens.

Kûra • Kûra est une entreprise spécialisée dans les produits japonais frais (sakés, bières, miso...) élaborés à partir de riz bio ou de soja bio d'origine européenne selon le procédé traditionnel du kôji, ferment riche en enzymes présent dans les légumineuses. Kûra a étendu sa gamme de produits aux sauces soja bio shoyou (soja et blé) et tamari (sans gluten) afin de répondre aux attentes du marché. Ces nouveaux produits sont créés à partir de soja français bio sans OGM et sont non pasteurisés, conservant ainsi leurs qualités nutritionnelles. Kûra est le seul acteur industriel européen proposant ces condiments. Le projet permet l'émergence d'une filière locale complète des condiments soja, du champ à l'assiette.

Buffon & Co • Buffon & Co se définit comme un «pure player du sarrasin» élaborant uniquement des produits (pavé végétal, pâtes, crackers, sablés,

Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales

crêpes...) à partir de cette plante qui présente de nombreux avantages agroécologiques car elle est économe en intrants (engrais, pesticide, eau) et est favorable à la fertilité des sols. Buffon & Co commercialise ses produits à base de sarrasin sous deux marques : Atelier Sarrasin et, en grande distribution, Maison Malansac. Buffon & Co contribue ainsi à reconstituer une filière sarrasin sur le territoire.



Tout part des sols

Projet «Sols expert»

Il vise à élaborer un diagnostic de la qualité physique, chimique et biologique des sols dans l'aire urbaine de Dijon. Il constitue une première par son ampleur puisque 600 sites vont être expertisés au regard de 50 indicateurs, ce qui permettra de créer un référentiel de la valeur biologique des sols unique en Europe. Les sols étudiés se situent aussi bien en milieu urbain qu'en secteur rural. Ce référentiel permettra d'établir des diagnostics de la qualité des sols selon ses modes d'usage et ainsi d'identifier, selon une approche de sciences participatives, avec les gestionnaires de sols (agriculteurs, aménageurs urbains...), les pratiques qui sont les plus appropriées.

Projet «Sols mutation»

Comment optimiser l'usage des sols en fonction de leurs qualités ? C'est tout l'enjeu de ce projet visant à faire émerger une nouvelle réglementation de l'usage de sols tenant compte des spécificités de chaque parcelle, certaines étant davantage adaptées à l'urbanisation, d'autres à la production agricole, d'autres encore à la présence d'espaces naturels. Le programme repose sur la collecte de données sur la qualité des sols, par le Muséum national d'histoire naturelle qui s'appuie sur la contribution du plus grand nombre dans le cadre des sciences participatives. Puis, il prévoit la production d'outils réglementaires opérationnels intégrant la notion de qualité des sols et de durabilité des pratiques de gestion foncière, qui seront mis à disposition des collectivités et des opérateurs fonciers.

Au Jardin de l'Arquebuse

Le Jardin de l'Arquebuse est un parc historique de 5 hectares, situé au cœur de Dijon, qui abrite le muséum d'histoire naturelle, un jardin botanique et des espaces dédiés à la vulgarisation scientifique dont un planétarium. Il a vocation, par son offre à caractère culturel et scientifique, à diffuser la connaissance autour de la biodiversité sauvage et cultivée. Parallèlement à l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin située à deux pas, il a mis en place un parcours végétal thématique : «Jardin botanique des saveurs et des

cépages, des origines à demain» dont la vocation est de présenter au grand public les plantes qui composent nos assiettes (petits fruits, blés, tomates, légumineuses...) et qui remplissent nos verres (les différents cépages viticoles).

Ville de miel

En novembre 2021, le miel produit sur le territoire de la métropole dijonnaise s'est vu décerner le 3e prix national lors des assises nationales de la biodiversité. Un prix qui récompense la qualité de ce miel produit, mais aussi la démarche de la collectivité, engagée en faveur de la biodiversité. Depuis 2013, la ville de Dijon est signataire de la charte «L'abeille, sentinelle de l'environnement», portée par l'Union nationale de l'apiculture française (UNAF). En 2021, les apiculteurs qui travaillent pour Dijon métropole ont récolté 400 kilos de miel dans les quelques 80 ruches disséminées dans l'agglomération.

Jardins familiaux

Ils couvrent 30 hectares sur le territoire métropolitain. Gérés par des associations, ils permettent à des ménages urbains de cultiver leur parcelle en mode potager ou verger. Jardins familiaux et jardins partagés sont des espaces propices également à la rencontre et aux échanges contribuant à ce titre à la convivialité et à la qualité de vie en ville.

Plateforme CA-SYS

CA-SYS est une plateforme de recherche et d'expérimentation portée par INRAE pour expérimenter l'agroécologie à différentes échelles. Projet collaboratif de l'UMR agroécologie et de l'U2E INRAE Domaine d'Époisses, CA-SYS propose de tester sur 120 ha une diversité de systèmes agro-écologiques en semis direct ou avec travail du sol possible, tous sans pesticides, afin d'éprouver la pertinence de la réduction d'usage des intrants de synthèse au profit d'une valorisation des interactions biotiques au sein d'un environnement parcellaire riche en infrastructures paysagères (bandes enherbées, bandes fleuries, quelques haies).

Les objectifs de CA-SYS sont pluriels :

- Conception et évaluation de systèmes agro-écologiques
- Étude de la transition vers ces systèmes
- Sélection de variétés adaptées
- Compréhension des processus biologiques inhérents à une conduite agro-écologique
- Développement et renouvellement des méthodes expérimentales visant la production de connaissances en systèmes agro-écologiques



Aide alimentaire : des aliments sains pour tous

La lutte contre la précarité alimentaire

La lutte contre la précarité alimentaire
Une stratégie de transition alimentaire n'a de sens que si elle implique le plus grand nombre. Dijon métropole a donc fait de la lutte contre la précarité alimentaire l'un des piliers de son projet alimentaire global. L'objectif est de sensibiliser les populations les plus précaires à l'importance d'adopter un régime alimentaire sain avec plus de produits frais. Entre autres actions concrètes, signalons la mise en place de chèques alimentaires associés à l'achat en épiceries solidaires de fruits, légumes et légumineuses, l'organisation d'ateliers culinaires participatifs menés par les épiceries sociales et par La Maison-phare, la mise en oeuvre d'un dispositif de sécurisation de l'approvisionnement des structures d'aide alimentaire (Banque alimentaire, Restos du coeur, épiceries sociales...) et l'amélioration de l'efficacité nutritionnelle et gustative de l'aide alimentaire. Dans ce contexte, la légumerie a également pour ambition d'approvisionner l'aide alimentaire, en particulier les épiceries solidaires, en fruits et légumes locaux de qualité.

Épiceries sociales et solidaires

Les épiceries sociales Épimut à Quetigny et Épi'sourire à Dijon sont soutenues par Dijon métropole afin d'accompagner leurs bénéficiaires vers une alimentation saine et durable. Sont ainsi proposés des rencontres avec un diététicien, des cours de cuisine à domicile, l'intervention de médiateurs dans les boutiques, la création d'un bar à jus de fruits, des temps de formation et d'échanges autour de recettes ou de techniques de conservation des aliments...

Débats du Conseil national de l'alimentation

Dijon métropole organise deux débats autoportés du Conseil national de l'alimentation autour de l'aide alimentaire. L'objectif de cet exercice de participation citoyenne voulu par le CNA est de recueillir, lors de ces débats décentralisés, l'expression de citoyens bénéficiant de l'aide alimentaire et, plus largement, des citoyens.



Objectif 1 : Devenir un territoire d'innovation territoriale pour manger mieux et plus sainement en développant des filières locales



Restaurer la confiance du consommateur

Le label Dijon agroécologie

Comment signifier au citoyen-consommateur qu'il achète et consomme un produit participant à la transition agricole et alimentaire du territoire ? Par le biais d'un label qui assurera que l'aliment estampillé a été produit ou créé en local par un agriculteur ou un industriel agroalimentaire vertueux, respectueux des sols, de l'eau et de biodiversité avec une faible empreinte Carbone et garantissant une juste rémunération de tous les acteurs de la filière. L'apposition de ce label aura pour objectif d'inciter les consommateurs à modifier leurs habitudes alimentaires en optant pour des produits qui sont bons pour la santé, pour l'environnement et pour l'économie du territoire, autrement dit qui cochent toutes les cases d'une alimentation saine et durable. Une application aidera à mieux identifier ces produits dans le commerce.

Consomm'acteur, santé et territoire

Le projet consiste à inventer et à co-créer avec les citoyensconsommateurs les nouveaux services dont ils ont besoin afin d'améliorer leur alimentation. Comment favoriser la consommation de produits

locaux ou de saison, comment diminuer la part de produits transformés dans l'alimentation, quels modes de distribution adaptés à la vie actuelle ? Ce sont quelques-uns des sujets qui sont traités par le biais de solutions variées : parcours éducatifs, dispositifs de sensibilisation, solutions digitales d'aide à la décision, offres d'approvisionnement, aide au choix des menus... L'enjeu est à la fois sanitaire, gustatif, environnement et économique.

DCP Cookeat Testing

Dans le cadre de Consomm'acteur, une application de recettes saines et locales est créée. Cet outil numérique valorise les produits locaux en circuit court à travers des recettes personnalisées (selon les goûts du consommateur, l'équipement de sa cuisine, son temps disponible, son lieu d'habitation...). À terme, les recettes gérées constitueront une base de données significative et une véritable «cuisine numérique» ancrée sur le territoire.



Chiffres-clés de la stratégie de transition alimentaire de Dijon métropole et l'agroalimentaire sur le territoire

150

organismes impliqués

384 000

citoyens-consommateurs concernés

9 000

emplois soit 30% des emplois industriels de la métropole

700

jeunes formés chaque année

3 000

chercheurs, enseignants-chercheurs et doctorants

45%

du territoire en zones agricoles

25%

des exploitations certifiées bio

600

hectares dédiés ou à dédier à la viticulture (dont 247 à Marsannay-la-Côte)

13 AOC et 3 IGP

identifiées dont les AOC viticoles Marsannay-la-Côte et Bourgogne, les appellations et IG Moutarde de Bourgogne, crème de cassis de Dijon, Volailles de Bourgogne...

8

entreprises labellisées Entreprise du patrimoine vivant (EPV) : Gabriel Boudier (crème de cassis de Dijon), Lejay Lagoute (crème de cassis de Dijon), Mulot & Petitjean (pain d'épices), Dufoux (chocolat), Cristel (articles et ustensiles de cuisson), Lacanche (piano de cuisson), Fallot (moutarde), Les anis de Flavigny (bonbons).

Un forum autour de l'alimentation durable



Dijon métropole et l'Institut français de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) se sont associés et proposé en juin 2022 un forum, salle des Etats du Palais des Ducs, autour de la réduction des pesticides et de l'alimentation durable.

Manger mieux, plus sainement en développant les filières locales, c'est la ligne directrice du programme alimentation durable 2030 de Dijon métropole, territoire pionnier en la matière.

Dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne, la collectivité et l'Institut français de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) se sont associés pour proposer un forum Science et Société «mieux produire, mieux manger ».

Cette rencontre citoyenne a été l'occasion d'échanger et de poser des questions à des chercheurs et acteurs de la métropole mobilisés

sur la question des pesticides – des hommes et des femmes qui œuvrent à la réduction des pesticides, voire leur disparition dans le quotidien des français et françaises.

Ce forum s'est inscrit en parallèle de la Conférence scientifique européenne - Vers une agriculture sans pesticides « Quelles recherches pour répondre aux objectifs du Pacte Vert européen sur la diminution de l'usage des pesticides ? » organisée par l'Institut français de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le Programme National de Recherche français Cultiver et Protéger Autrement, et l'Alliance européenne pour une agriculture sans pesticides dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

PROGRAMME DU FORUM

Forum Alimentation pour mieux manger

La réduction des pesticides dans l'agriculture ne peut pas être envisagée sans une remise en cause de nos comportements de consommation. Dans ce forum vous pourrez questionner nos intervenants sur des sujets tels que : manger bio mais à quel prix ?; le changement alimentaire dans les lieux de restauration collective et les banques alimentaire; une transition alimentaire pour tous ?

Forum Agriculture pour mieux produire

L'Union européenne a lancé la stratégie « De la ferme à la table » qui vise à réduire de 50% l'usage des pesticides d'ici 2030 et d'étendre les

exploitations biologiques à 25% du total des terres agraires. Dans ce forum vous pourrez questionner nos chercheurs sur l'utilisation des pesticides en agriculture; si l'on sait produire autant avec moins de pesticides ; est-ce que le bio est la solution ?; et comment réduire les pesticides en agriculture sans dégrader le revenu agricole ?

Forum Environnement pour une meilleure (ou plus de) biodiversité

Bien que l'usage des pesticides ait été interdit dans la métropole de Dijon depuis 2017, le milieu urbain fait encore face à de nombreuses problématiques en particulier de conflit dans les copropriétés. Dans les milieux ruraux et agricoles, les pesticides influent sur la composition de la biodiversité végétale. Dans ce forum vous pourrez poser vos questions sur la biodiversité en milieu urbain et en milieu agricole. Vous pourrez aussi vous renseigner pour savoir comment vous impliquer dans la recherche et la préservation de la biodiversité.

Forum Transition alimentaire pour mieux vivre à Dijon

La métropole de Dijon a lancé cette transition qui vise à la création d'un nouveau modèle de production agroécologique ainsi que le partage vertueux des ressources entre la ville et le monde agricole. Vous pourrez ainsi évoquer les questions liées à l'agriculture, à l'alimentation et à l'environnement dans le contexte local et spécifique de la métropole de Dijon.

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire

Création d'une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLDPMA) et mise en place du référentiel économie circulaire

La métropole est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'économie circulaire via de nombreuses contractualisations avec l'ADEME (le Programme local de prévention des déchets de 2010 à 2015, le Contrat d'Objectifs Economie Circulaire de 2017 à 2019...).

Désormais la collectivité doit s'engager dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce dernier, obligatoire pour toute collectivité compétente en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, est une condition essentielle à la mise en oeuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire.

Cette dernière consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s'agit de passer d'une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire (écoconception, achats durables, consommation responsable, réemploi...).

Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et constitution d'une Commission Consultative l'Élaboration et de Suivi (CCES)

Dijon métropole doit élaborer son PLPDMA pour 6 ans (2023-2028) qui fixera des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en place et les indicateurs associés.

Il devra être compatible avec le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) et le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

L'objectif est d'adopter le PLPDMA au premier trimestre 2023. Le contenu et les modalités de l'élaboration du PLPDMA sont fixés par le code de l'environnement. A cette fin, la collectivité doit constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES), en déterminer sa composition, nommer son président et désigner le service chargé de son secrétariat.

La CCES est activement et étroitement associée à l'élaboration et au suivi du PLPDMA : elle donne son avis sur le projet, évalue annuellement son avancement ainsi qu'au terme de sa durée (6 ans).

Dans un objectif de concertation et de représentation du plus grand nombre d'acteurs concernés par l'économie circulaire sur le territoire de Dijon métropole, il est proposé de reprendre la composition du comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Economie Circulaire.

La CCES comprendra donc a minima :

- le Vice-président de Dijon métropole - délégué Transition écologique, déchets, énergies renouvelables (hydrogène et photovoltaïque), réseaux, concessionnaires et régies, programme H2020, et élu référent du projet,
- la Vice-présidente de Dijon métropole –déléguée Développement économique, attractivité, foires et salons,
- le Directeur de la direction Valorisation des déchets de Dijon métropole,
- le Responsable du service prévention, tri et collecte des déchets de Dijon métropole
- le Chargé de mission économie circulaire de Dijon métropole,
- le Responsable du service écologie urbaine,
- le Président du Conseil Régional BFC ou son représentant,



Objectif 2 : Développer l'économie circulaire

- les services de l'État (ADEME, DREAL...),
- les organisations professionnelles (CCI, CMA...),
- les établissements d'enseignement supérieurs (université de Bourgogne, CROUS...)
- et les associations et acteurs locaux experts sur les sujets abordés dans le PLPDMA (association Arborescence, association La Recyclade, Les compagnons Emmaüs...).

La composition n'étant pas figée, elle pourra évoluer.

Le secrétariat de la CCES sera assuré par la Direction Valorisation des Déchets de Dijon métropole.

Les étapes d'élaboration du PLPDMA seront les suivantes :

- finalisation de l'état des lieux,
- définition des orientations du PLPDMA via des réunions de travail avec l'équipe projet et la CCES,
- définition du programme d'actions et rédaction du PLPDMA,
- présentation du projet de PLPDMA pour avis à la CCES,
- consultation publique,
- et adoption du PLPDMA par le Conseil métropolitain.

Le PLPDMA intégrera la mise en place du Référentiel Économie circulaire.

Mise en place du Référentiel Économie Circulaire



La mise en place du Référentiel Économie Circulaire est interne aux services de la collectivité. Il s'agit d'un programme d'accompagnement et de reconnaissance des politiques territoriales en faveur de l'économie circulaire proposé par l'ADEME BFC.

Ce programme a pour but, à travers une démarche d'amélioration continue, d'aider la collectivité à :

- faire un état des lieux de sa politique interne en matière d'économie circulaire,
- définir une stratégie d'actions,
- suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale économie circulaire.

Le référentiel d'actions est un outil complet et opérationnel, permettant d'avoir une vision globale et stratégique de la politique « économie circulaire » d'une collectivité, selon **5 axes** :

1 - Axe politique - Définition d'une stratégie globale de la politique économie circulaire et inscription dans le territoire

2 - Axes techniques - Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets

3 - Déploiement d'une économie circulaire dans les territoires

4 - Axes de moyens - Outils financiers du changement

5 - Coopération et engagement

Un état des lieux des actions mises en place par les services de la métropole a été réalisé de mai à juillet 2021. Ce diagnostic a eu lieu en parallèle de la démarche Cit'ergie car ces deux dispositifs sont complémentaires.

En effet, pour accélérer l'engagement des collectivités dans la transition écologique, Cit'ergie et le label économie circulaire sont devenus le programme TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

L'état des lieux a permis d'initier la phase de construction de la feuille de route « Économie Circulaire » de Dijon métropole, mettant en avant les nombreuses actions déjà mises en place au sein de plusieurs services.

La réalisation de la feuille de route permettra de formaliser les différentes actions, de donner un cadre commun et de généraliser les actions.

Lancement de la «Donnerie en ligne» pour favoriser le réemploi des objets

Une nouvelle fonctionnalité de l'application **Monservicedéchets** est disponible, pour donner ou récupérer un objet en un clic et gratuitement.

L'application **Monservicedéchets** dispose d'une nouvelle fonctionnalité, à retrouver également sur www.trionsnosdechets-dijon.fr : la donnerie en ligne

Afin de favoriser le réemploi des objets du quotidien entre particuliers, Dijon métropole, en partenariat avec DIEZE et la plateforme Co'Recyclage, a mis en place une nouvelle fonctionnalité de « Donnerie en ligne ».

Pour donner ou récupérer un objet facilement et gratuitement, rendez-vous sur le site www.trionsnosdechets-dijon.fr ou l'application pour smartphone **MonServiceDéchets**.

Véritable Smarcity, Dijon métropole est devenue la première collectivité de France à lancer en 2020 « **MonServiceDéchets** », l'application mobile innovante développée par SUEZ, dont l'objectif est d'aider et d'accompagner au quotidien ses habitants dans leurs gestes de tri.

Depuis son lancement fin 2020, l'appli a déjà été téléchargée près de 11 000 fois, ce qui représente environ 10% des foyers de la métropole.

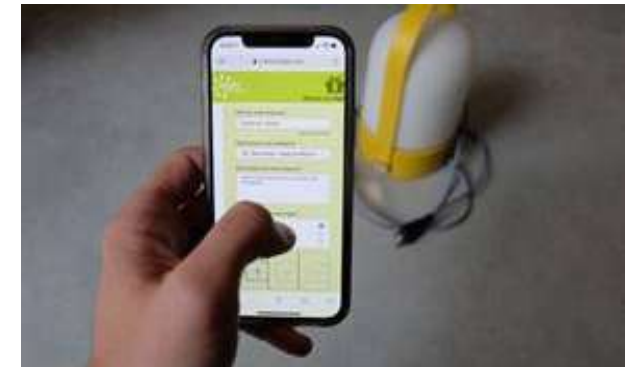
Pour aller toujours plus loin dans l'innovation digitale au service de l'environnement, et favoriser le réemploi des objets, Dijon métropole offre désormais aux habitants de la métropole la possibilité de faire un don d'objet, gratuitement et simplement.

Un don en 5 minutes chrono

Pour donner un objet, rien de plus simple, que ce soit depuis le site web www.trionsnosdechets-dijon.fr ou de l'application **MonServiceDéchets** depuis un smartphone : il suffit de créer en 5 minutes son annonce en cliquant sur « C'est parti, je donne un objet sur Co'Recyclage! » et de se laisser guider pas à pas. Il est même possible de prendre rendez-vous auprès de la collecte des encombrants si l'objet à donner ne trouve pas preneur d'ici là.

La récup' en un clic

À l'inverse, les habitants qui seraient à la recherche d'un objet à récupérer gratuitement peuvent se connecter au site ou à l'application, et cliquer simplement sur « C'est parti, je récupère un objet sur Co'Recyclage! », pour trouver la liste des objets mis à disposition par les habitants de la métropole.



©Ville de Dijon



©Jonas jacquel



Objectif 2 : Développer l'économie circulaire

Une deuxième bricothèque

Œuvrant dans les champs de l'Économie Sociale et Solidaire et celle de l'Économie Circulaire, pour parler le langage des politiques, l'association La Recyclade Dijon participe activement à « faire des déchets une véritable ressource ».

Alternative aux déchetteries, à l'incinération ou à l'enfouissement, elle s'inscrit dans la filière professionnelle de collecte, de traitement et de gestion des déchets ré-employables.

Sa nouvelle Bricothèque propose, à la location, à petit prix, du matériel de bricolage, électrique et non électrique (perceuse, ponceuse, taille haie, table à encoller, broyeur à végétaux, trousse à outils, ...).

L'adhésion à l'association (à prix libre) est nécessaire pour louer le matériel, elle est valable 1 an. L'appareil loué est testé avant et après la location, en présence du loueur. Le kit de sécurité est prêté avec l'outillage loué.

La boutique se situe dans le quartier Montmuzard.

Cette idée est issue des anciennes Commissions de quartier. Le groupe de représentants du quartier Université a retenu ce projet au titre des budgets participatifs pour l'année 2021.

Le montant alloué par la ville de Dijon à cette bricothèque, notamment pour l'achat du matériel, s'élève à environ 6 000 euros.

Devenue aujourd'hui réalité, la bricothèque s'inscrit dans une démarche éco-responsable



La deuxième bricothèque près du centre ville de Dijon_©David Vong



Le secteur de la culture engagé dans des démarches éco-responsables

La culture est ce que nous sommes et ce qui façonne notre identité. Aucun développement ne peut être durable sans inclure la culture.

L'UNESCO veille à ce que le rôle de la culture soit reconnu par le biais d'une majorité des objectifs de développement durable (ODD), y compris ceux se concentrant sur l'éducation de qualité, les villes durables, l'environnement, la croissance économique, les modes de consommation et de production durables, ainsi que les sociétés pacifiques et inclusives, l'égalité des genres et la sécurité alimentaire.

Du patrimoine culturel aux industries culturelles et créatives, la culture est à la fois un catalyseur et un vecteur de dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. A Dijon, le secteur de la culture prend en compte l'urgence des enjeux environnementaux et la nécessité d'une mise en place rapide d'actes engageants pour la transition écologique.

La culture, en offrant des représentations du monde, permet de susciter auprès du plus grand nombre une prise de conscience.

En développement l'économie circulaire

Réemploi de documents et écoconception de mobilier scénographique dans les musées dijonnais

La direction des musées de la ville de Dijon est engagée dans un travail lié à l'économie circulaire à travers plusieurs actions :

- Installation de réceptacles dans les musées pour récupérer les plans et autres documents d'aide à la visite dont les visiteurs voudraient se défaire après leur visite et qui peuvent être remis dans le circuit.
- Réutilisation des vitrines de l'exposition « A la mode » pour l'aménagement de la billetterie dans la salle des dortoirs au musée archéologique.
- Le matériel scénographique de l'exposition « A la Mode » va être réutilisé partiellement : certaines cimaises et vitrines vont rester en place pour le nouvel accrochage à la réouverture des salles en octobre
- Les vitrines Arts de l'Islam sont en cours de démontage pour être remontées ensuite au musée archéologique de Dijon et accueillir des collections permanentes (trésor de Blanoth) et il est prévu également de proposer à d'autres services de la ville de récupérer le bois
- Conception des cimaises (système d'accrochage) des 2 prochaines expositions réutilisables.
- Participation à une formation de 3 jours à

l'Institut National du Patrimoine sur ces questions d'écoconception des expositions temporaires puis sensibilisation les équipes.

Accompagnement du projet de ressourcerie culturelle

La direction de l'action culturelle et des publics a participé en 2021 et 2022 aux réunions de préfiguration du projet de « ressourcerie/recyclerie artistique et culturelle dijonnaise ».

Impulsé par l'association La Coursive, un collectif d'acteurs culturels est réuni autour d'un porteur de projet afin d'accompagner au mieux la création de cette nouvelle initiative.

Un double objectif est visé : recycler les déchets du secteur culturel et événementiel, sensibiliser/former à l'écoconception et au changement des comportements.

En France, un certain nombre de projets similaires existent actuellement, regroupés dans le réseau RESSAC – centre national du réemploi artistique et culturel (Rennes, Montreuil, Vitry sur Seine, Marseille, Pantin...)

La Région et l'ADEME accompagnent financièrement La Coursive pour le financement d'une étude technique.

Objectif 2 : Développer l'économie circulaire

En mettant en place une démarche de RSO (responsabilité Sociale des Organisations)

à la Vapeur

En 2021 - 2022, la scène de musiques actuelles, La Vapeur s'est engagée dans la mise en place d'une démarche RSO grâce à un appui-conseil de l'AFDAS (l'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement) et à l'accompagnement d'un cabinet spécialisé notamment dans les projets innovants, l'architecture et l'environnement.

Un plan d'actions pluri-annuel sur 3 domaines a ainsi été mis en place :

- Réduction / valorisation des déchets :
 - Fabrication avec la SDAT de cendriers pour récupérer les mégots de cigarettes.
 - Contractualisation avec un entreprise (éco-mégots) pour la collecte et la valorisation des mégots
- Énergie :
 - Passage à un fournisseur d'énergie 100% renouvelable dans le cadre d'un marché de la Métropole début 2022
- Déplacements :
 - Mise en place au 1er avril 2022 d'une prime mobilité durable pour inciter les salariés à l'utilisation quotidienne du vélo et des mobilités douces

- Étude de la construction d'un abri-vélo pour les salariés dans le cadre d'un mécénat avec l'agence d'architecture Art&Fact.
- Création de l'Extra Festival en mai 2022 ayant pour thème la musique et l'éco-mobilité.

Opéra de Dijon

Engagé dans une démarche de transition écologique, l'Opéra-Dijon privilégie l'utilisation du bois pour les nouveaux décors et récupère les éléments métal et bois réutilisables des décors des spectacles qui ne seront plus donnés.



L'Opéra de Dijon
©Ville de Dijon



Exposition « A la mode, l'art de paraître au XVIIIe »
©Musée des Beaux-Arts

L'établissement confie à une entreprise spécialisée le recyclage des décors des anciennes productions. Afin de réduire l'impact carbone des déplacements d'artistes, il travaille avec d'autres structures de spectacle vivant pour inviter conjointement des artistes étrangers.

Enfin, L'Opéra-Dijon développe une stratégie de communication plus responsable : choix du papier recyclé pour les feuillets de salle ; conversion des tirages papier des programmes de salle développés d'opéra au profit du numérique ; prise en compte des critères écologiques dans l'attribution des marchés d'impression).



Exposition « Arts de l'Islam, un passé pour un présent »
©Musée des Beaux-Arts



La Vapeur
©Ville de Dijon

Une nouvelle pelouse synthétique issue des filières de recyclage pour un stade, quartier Montmuzard à Dijon

Le stade Trimolet qui était devenu impraticable a fait l'objet d'une rénovation et d'une mise aux normes en 2021.

Le choix pour le nouvel équipement s'est porté sur une pelouse synthétique issue des filières de recyclage avec un remplissage naturel de noyaux d'olives concassés et non plus de granules en caoutchouc ou de liège comme de coutume pour ce type d'équipement.

La création de cet habillage synthétique contribue également à améliorer la préservation des ressources en eau puisqu'il ne nécessite pas d'arrosage.

A ce jour, seulement quelques communes en France ont déjà investi pour un terrain synthétique en noyaux d'olives ; Dijon est parmi les premières villes de France à investir dans ce procédé écologique de dernière génération.

Une soixantaine de tonnes de noyaux d'olives ont été nécessaires pour l'opération.

Ce terrain rendu ainsi plus performant augmentera son temps d'utilisation y compris en période de météo défavorable.

Concernant son éclairage, l'infrastructure a été dotée de mâts d'éclairage en LED, permettant des entraînements en soirée toute l'année tout en réduisant l'impact environnemental.

A l'horizon 2023, une suite va être donnée à la rénovation du stade : un nouveau bâtiment de 300 mètres carrés sera construit au sud du complexe. Il viendra remplacer le bâtiment actuel abritant les vestiaires qui sont devenus vétustes.

L'implantation de ce nouveau bâtiment matérialisera la transition entre la nouvelle entrée depuis la place Gaston Gérard et la zone sportive tout en offrant une qualité d'accueil à la fois fonctionnelle et conviviale.



©Vincent Arbelet



©Vincent Arbelet



©Vincent Arbelet

Objectif 3 : Informer et sensibiliser

Informier et sensibiliser ; Réduire la quantité de nos déchets !

Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets

Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux écogestes du quotidien et de les informer sur le recyclage des déchets.

En 2021, l'allègement des restrictions sanitaires a permis l'organisation de 31 animations (939 personnes sensibilisées) contre seulement 9 en 2020.

La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe aussi par des actions en porte-à-porte via une distribution ciblée de flyers en complément du discours des ambassadeurs.

En effet, la qualité du tri est vérifiée par secteur et permet de cibler leurs missions.

Ainsi en 2021, 1 462 interventions en porte-à-porte ont été réalisées contre 1 027 en 2020, contribuant à la baisse du taux de refus des déchets recyclables. Sensibiliser les jeunes au tri et à la réduction des déchets est également une des actions des ambassadeurs du tri.

Ainsi ils accompagnent plusieurs établissements dans leurs pratiques comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole et des écoles élémentaires. En 2021, 91 animations (2 020 élèves sensibilisés) ont été réalisées auprès des scolaires (394 élèves sensibilisés en 2020).

Autocollants Stop Pub

Pour réduire les imprimés non sollicités dans les boîtes aux lettres, la métropole met à disposition des autocollants Stop Pub.

En 2021, 38% des boîtes aux lettres en sont équipées ce qui est supérieur à la moyenne nationale qui est à 17%.

Réemploi

Afin de prolonger la durée de vie des produits, Dijon métropole souhaite promouvoir le réemploi.

La collectivité a signé une convention avec la Recyclade, association qui collecte, valorise et vend les objets destinés à être jetés.

Des ateliers upcycling ont été organisés (relooking de petits meubles, fabrication d'étagères à partir de palettes...) ainsi que deux cafés réparation avec La Recyclade à l'espace Baudelaire (Dijon) et au Centre social de la Turbine (Talant).

Des habitants de la métropole sont venus sur RDV avec leur ordinateur ou petit appareil électrique et électronique afin d'apprendre à diagnostiquer la panne et à le réparer si possible.

Un autre objectif consiste à réduire et détourner le flux de textiles présent dans les ordures ménagères en privilégiant leur valorisation via des filières de réemploi ou de recyclage. On dénombre 94 points de collecte sur le territoire et environ 3,9 kg de textiles par habitant ont été collectés en 2021.

La majorité des points de collecte sont gérés par le Relais Bourgogne.



©David Vong

Mieux gérer nos déchets verts

Détourner les biodéchets des ordures ménagères passe par le développement du compostage individuel et du compostage partagé. Depuis fin 2000, Dijon métropole met à disposition des composteurs en bois de 400L et de 570L en échange d'une caution.

Depuis 2015, la métropole développe le dispositif en pied d'immeuble, au sein d'un quartier, ou au coeur des jardins partagés.

Un atelier sur le lombricompostage a été proposé aux habitants de la métropole en deux temps. Tout d'abord, une initiation en distanciel de 3h à la pratique du lombricompostage puis un atelier de fabrication d'un lombricomposteur à partir de matériaux récupérés. L'association Arborescence a dispensé cette formation en mars auprès de 8 personnes.

Les lombricomposteurs étant issus de seaux réformés de la cuisine centrale de Dijon, près d'une centaine de seaux ont été réutilisés depuis le début des ateliers en 2019.

12 781

composteurs distribués depuis fin 2000

35 %

des habitats individuels possèdent un composteur



468

nouveaux composteurs en habitat individuel

92

sites de compostage partagé



2 252

heures d'animation consacrées au compostage

48

heures d'animation consacrées à la sensibilisation au jardinage naturel





Finalité 5 en chiffres ...

♦ En plus des déchets verts collectés sur abonnement, 100 tonnes de sapins de Noël, collectés en porte-à-porte (86 tonnes) et en déchetterie (14 tonnes) ont été évalués en 2021



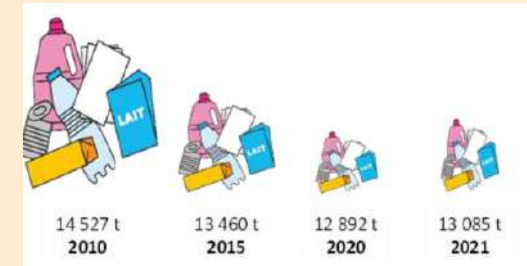
♦ 200 personnes ont assisté à la soirée de rencontres et d'échanges sur les expéditions polaires françaises



♦ 13 085 t : total des déchets recyclables collectés sur Dijon métropole

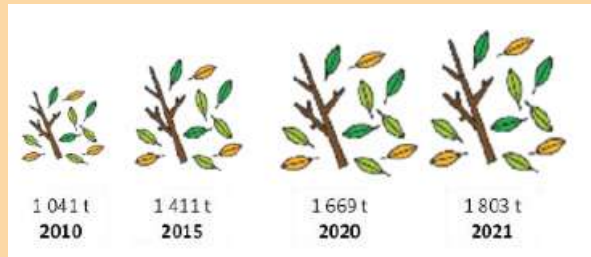
♦ 51 kg/hab. : production de déchets recyclable par habitant

♦ +1,5 % : augmentation de la quantité des déchets recyclables par habitant, par rapport à 2020



♦ A l'occasion du grand nettoyage citoyen DIJON PLAGE GRANDEUR NATURE, de nombreux Dijonnais impliqués dans le maintien de la propreté du lac Kir ont collecté :

- 22 kg de déchets recyclables
- 40 kg de déchets ménagers
- 40 kg de verre
- 12 000 mégots de cigarette



♦ 7 437 t : total de verre d'emballage collecté sur Dijon métropole

♦ 29,0 kg/hab. : production de verre d'emballage par habitant

♦ +0,9 % : augmentation de la quantité de verre d'emballage par habitant, par rapport à 2020

♦ Dans le cadre de son troisième appel à projets lancé par Dijon métropole et les Docks numérique permettant d'inventer les services de la ville intelligente et connectée de demain, les start up plancheront cette année sur la végétalisation et l'inclusion :

Comment prédire l'état du patrimoine arboré et anticiper les risques ?

Comment la végétalisation peut-elle rendre le territoire plus agréable pour le citoyen ?

Comment la Smart City peut-elle favoriser l'inclusion des citoyens ?

*Rapport
de
développement
durable*
2022 